

la terre

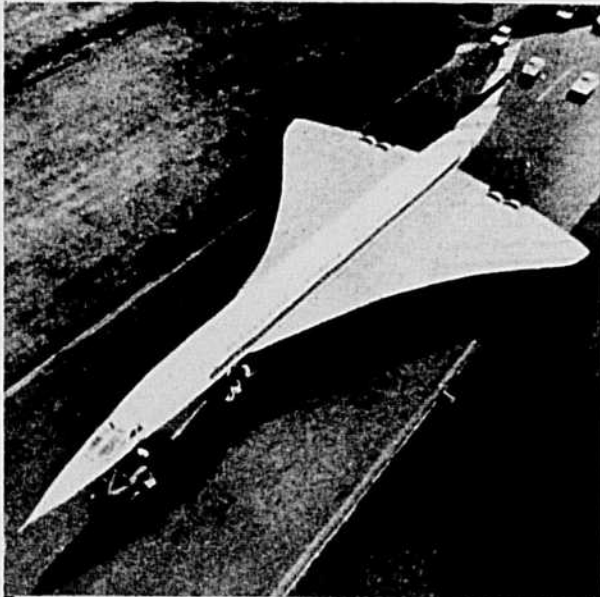
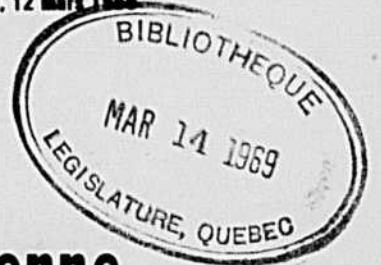
DE CHEZ NOUS

COLE FRANCAIS D'AMERIQUE

471 QN-8385-0-0
BIBLIOTHEQUE DE LA
LEGISLATURE, DE LA
HOTEL DU GOUVERNEMENT,
QUEBEC 4, P.Q.

Port payé à Québec

Vol. XL — No 48 — Montréal, 12 mars 1969



*Au moment de choisir
l'emplacement
du nouvel aéroport*

**L'agriculture
reste une
considération
secondaire**

Notre éditorial page 3

L'un des plus important de l'histoire

**Le Congrès de l'Agriculture canadienne
groupera quelque 400 délégués à Ottawa**

- page 13

Le conseiller
de gestion

*Un homme
nouveau
au service
des
cultivateurs*



**Le syndicat de gestion agricole
d'Iberville-Missisquoi
s'avère déjà un outil précieux**

- page 16

Politique agricole dans le monde

M. H. A. Olson réclame

"un retour au bon sens"

- page 5



Gageons que notre père Adam fut tenté par un fruit qui n'était même pas un hybride!



**Songez à ce que peuvent accomplir les
agriculteurs d'aujourd'hui avec le bagage
de connaissances dont ils disposent.**

Ils sont en voie de chambarder tout ce qui s'est fait de mieux jusqu'ici. Ils offrent aujourd'hui au consommateur des produits qui sont d'une qualité toujours excellente et d'une saveur très uniforme.

Le ministère de l'Agriculture du Canada, on le sait, y est pour quelque chose. Nous créons des variétés nouvelles et améliorées, et découvrons les meilleures façons de semer, de cultiver et de récolter. Nous étudions constamment des méthodes de perfectionner le traitement des produits.

Pour que le consommateur en ait pour son argent, nous voyons au classement des produits agricoles. Nous inspectons les fabriques de denrées alimentaires pour certifier qu'on y prépare des aliments salubres. Nous contrôlons enfin l'étiquetage pour vérifier si les

catégories et normes apposées sur les produits par le fabricant répondent aux prescriptions officielles.

Quels avantages retirent alors de nos programmes le cultivateur et le consommateur? Ils aident le cultivateur à obtenir un rendement optimum de sa terre et à lui assurer une bonne rémunération en retour d'un produit de qualité supérieure. Nous veillons à ce que la maîtresse de maison obtienne régulièrement des produits de première qualité qui sont non seulement délicieux... mais vraiment irrésistibles.

C'est là une
tentation qui en
vaut la peine!.



Le ministère de l'Agriculture du Canada

L'hon. H. A. Olson, ministre

S. B. Williams, sous-ministre

L'agriculture reste une considération secondaire !

L'art de tirer des ficelles est monnaie courante en politique, plus particulièrement dans le cas d'un projet impliquant à la fois le gouvernement central et celui d'une province. Aussi, il ne faut pas trop se surprendre des intrigues, pressions occultes qui se font présentement de toutes parts concernant le très important projet de l'implantation d'un second aéroport international destiné à desservir la région de Montréal, mais également tout le Québec et l'Est du Canada.

L'entente fédérale-provinciale qui doit intervenir d'ici à quelques mois, voire quelques semaines, mérite d'être mûrement réfléchie et, peu importe la région qui sera désignée, les autorités responsables devront tenir compte des véritables critères socio-économiques et démographiques, et non pas se référer à des considérations purement politiques ou partisans.

Vu l'importance de cet aéroport international, qui pourra recevoir sur des pistes spécialement aménagées à cet effet, les avions supersoniques géants tels le Concorde et autres, transportant jusqu'à 400 ou 500 passagers, il est plus que probable que la mise à exécution s'accompagnera d'un mouvement de spéculation foncière qui stérilisera de vastes espaces agricoles. Nous ne pouvons qu'exhorter les cultivateurs à la plus grande prudence en cette matière, surtout vis-à-vis les magnats de la finance qui ne manqueront pas d'approcher, s'ils ne l'ont déjà fait, ceux dont les terres se situent dans les zones probables. Il est bien entendu que plusieurs se laisseront tenter devant une offre, apparaissant à première vue comme une fortune sur un plateau d'argent. Peut-être certains auront raison de mordre à l'appât en profitant partiellement dès maintenant de la plus-value éventuelle de leur terre pour ainsi se prémunir à jamais de tout souci d'ordre financier. Mais il faut être prudent et avant de prendre une décision, chaque propriétaire d'un lot non exproprié mais situé en périphérie du futur site de l'aéroport, devra prendre conseil auprès d'une personne responsable et indépendante, afin de s'assurer qu'il réalise vraiment une bonne affaire.

L'UCC n'a cessé d'effectuer différentes démarches depuis l'annonce du projet afin de s'assurer que l'implantation de l'aéroport puis-

se s'opère dans le cadre d'un aménagement global du territoire québécois, compte tenu des impératifs de la production agricole. Sans trop de succès, elle s'est adressée à Ottawa et à Québec aux divers ministères responsables pour réclamer, dans la mesure du possible, que ne soient pas arrachées à l'agriculture les meilleures terres productrices, alors qu'il existe certains autres endroits propices à l'implantation du second aéroport international.

Au cours d'une récente rencontre avec la direction régionale des services de l'air région de Québec, à Montréal, des représentants de l'UCC ont insisté auprès de ce dernier pour que l'on tienne compte du secteur agricole dans le choix de l'un ou l'autre des trois emplacements possibles, savoir aux environs de Drummondville, aux alentours de Ste-Thérèse dans les Laurentides, et dans le territoire St-Jean - Valleyfield, en direction de l'Ontario. Il ne s'agit pas encore une fois, nous tenons à le répéter, de favoriser un choix plutôt qu'un autre, ni même de dicter quoi que ce soit à ceux qui seront appelés à prendre les décisions.

A Ottawa comme à Québec, les différents ministres liés de près ou de loin à l'agriculture demandent constamment aux cultivateurs de prendre leurs affaires en mains, de participer activement à toutes les réunions où ils sont en mesure de faire entendre leurs voix, etc. Et on ne peut certes pas reprocher aux cultivateurs leur inertie en ce sens puisqu'au cours des deux derniers congrès généraux de l'UCC, ils se sont prononcés en faveur d'une planification indicative du développement agricole et d'un aménagement du territoire. Mais pour le moment on refuse à toute fin pratique de les entendre, prétextant que lorsque le site sera choisi définitivement, on aura alors tout le loisir de tenir compte des considérations agricoles d'ordre secondaire, à leur avis.

L'implantation de l'aéroport proprement dit nécessitera un espace de quelque 100.000 acres, si on englobe une superficie de 35.000 autour du terrain exproprié par le gouvernement où il sera impossible de vivre, en raison du bruit intolérable causé par le départ et l'atterrissage des avions supersoniques,

surtout lorsque ceux-ci franchissent la barrière du son.

Il faut ajouter à ces 100.000 acres, une autre aire de 50.000 acres nécessaire à l'implantation d'une ville qui devrait atteindre 200.000 habitants vers 1980. Enfin, la spéculation devrait geler entre 50.000 et 100.000 acres additionnelles, ce qui fait une superficie globale pouvant s'approcher de 250.000 acres, soit à peu près l'équivalent de la surface des bonnes terres de l'Île de Montréal qui est inutilisée par l'agriculture en raison de la spéculation, et qui ne sera pas urbanisée avant vingt ans. Nous regrettons que ce projet, dont les investissements par l'État atteindront à eux seuls près de \$400 millions, n'ait pas été conçu dans le cadre d'un vaste plan d'aménagement du territoire où ses incidences sur le secteur agricole auraient été soigneusement étudiées, et où des mesures nécessaires, telles une loi sur les terres incultes et des expropriations pour une urbanisation rationnelle, auraient été prévues.

Bien sûr, il y a le bill 296, adopté par l'Assemblée nationale et sanctionné en décembre dernier, en vue de favoriser l'aménagement du site et des environs du nouvel aéroport au Québec. Ce Bill, qui prendra effet jusqu'au 15 juin prochain, prévoit notamment des mesures pour éviter toute spéculation foncière sur une petite partie des terrains — 50.000 acres — qui seront affectés par le projet en interdisant entre autre toute construction, transformation de bâtiments et autres, sauf pour fins agricoles sur des terres en culture. Ceci n'a hélas rien à voir avec un véritable plan d'aménagement, puisque les mesures préconisées ne s'appliquent qu'à 50.000 acres sur les 250.000 impliquées. Il serait déplorable qu'il n'y ait pas de cohésion en vue d'assurer la meilleure planification possible.

Chose certaine, en reportant les décisions à une date postérieure à l'annonce du choix de l'emplacement, on en rend la bonne exécution quasiment impossible car la spéculation se sera déjà emparée de la plupart des terres concernées et toute mesure visant à un développement rationnel coûtera 10 à 20 fois plus cher à l'État.

Pierre COURTEAU

la des champs

L'ENVERS DES PETITES CULTURES

On les appelle "petites cultures" et ce n'est pas d'hier... Façon de parler sans doute! Probablement parce que les fruits et les légumes demandent des étendues restreintes pour rapporter plus par unité de surface que ne le font 15 à 20 boisseaux de blé à l'acre. Sans compter que plusieurs de ces cultures ont un brillant avenir.

Fait certain, c'est qu'elles ne prennent pas tellement de place pour fournir des revenus annuels impressionnants... Surtout quand les pommes de terre se vendent plutôt bien et qu'on y inclut les récoltes de serre. Depuis quelques années, entre \$200 et \$300 millions, disons.

En fait les revenus varient sensiblement d'une année à l'autre, mais ont tendance à s'accroître à la faveur d'une demande croissante.

Déjà la somme de leurs recettes en espèces dépasse souvent celle de la viande de volaille. Elle représente environ les trois quarts des revenus tirés du porc et, à l'occasion, la moitié des revenus à la ferme du lait et de ses dérivés. Elle atteint le tiers voire la moitié des recettes en espèces que rapporte le blé, reine de nos "grandes" cultures.

A part cela, peut d'embêtements avec les surplus! Quelques-unes vont à l'exportation, contribuant à nous renflouer en devises des États-Unis — ce qui leur

donne beaucoup de mérite vu le climat beaucoup plus clément d'outre-frontière.

Nature et conserves

Comme on le sait, notre production de fruits voisins pour la plupart les grandes étendues d'eau: vallée de l'Okanagan, en Colombie; vallée du Niagara, en Ontario; régions de Rougemont, de Frelighsburg et vallée du Saint-Laurent, au Québec, et région d'Annapolis, en Nouvelle-Ecosse.

La culture des légumes se concentre présentement dans trois provinces principales: l'Ontario, le Québec et la Colombie, bien qu'on en trouve dans tout le territoire canadien. Plantations agrandies dans les Prairies avec l'expansion des régions irriguées.

Comme on le sait, une bonne partie est écoulée à l'état frais tandis qu'une proportion de plus en plus grande prend le chemin des conserves et de la congélation... Sans parler des autres formes de transformation surprenantes que nous réserve un avenir prochain.

Besoin pressant

Ce qui manque le plus aux cultivateurs de légumes, encore plus qu'à ceux des fruits, c'est l'organisation rationnelle de la vente. Dans certaines provinces comme l'Ontario, le commerce y est assez bien ordonné, mieux que dans d'autres régions, même si ce n'est pas encore la perfection.

Au palier national, il y a une large place pour le progrès: la qualité, la régularité de la production et des approvisionnements, l'uniformité du classement, des lieux appropriés d'emménagement en périodes d'abondance, l'action concertée des producteurs visant la mise en ordre de la distribution... Le tout orienté vers un objectif principal: hausser les revenus qu'on peut retirer de ce qu'on appelle à tort les petites cultures.

Et j'en entends se murmurer à eux-mêmes: cela sans parler des belles et nombreuses occasions qui s'offrent à nous de produire au pays — en serres ou en pleine terre — des légumes et même des fruits que nous importons actuellement des États-Unis à pleines wagonnées. Evidemment, il ne s'agit pas ici de fruits tropicaux ou de certains légumes que notre climat ne nous permet pas de produire.

Effort collectif

Dernièrement, le président de l'Office des producteurs de légumes de l'Ontario, M. T. Robson, a exprimé certaines inquiétudes tout en proposant un examen aussi étendu que possible des problèmes de mise en vente collective des légumes — si possible, à l'échelon national.

Voici entre plusieurs une citation textuelle des propos de Robson à Hamilton: "Il y a du Canada d'autres régions productrices de légumes qui concurrencent

les maraîchers ontariens, et c'est normal. Ce qui m'inquiète, c'est que plusieurs de ces territoires ne jouissent pas du genre de législation dont nous disposons ici depuis longtemps pour la mise en vente de nos légumes. Conséquemment, j'ai l'impression que ces groupes à l'extérieur de notre province ne retirent pas de leurs cultures le niveau des revenus que nous obtenons de nos programmes collectifs — et des obligations qu'ils comportent.

Risque de chuter

"J'ai la conviction qu'il est grand temps de nous réunir sous un même toit afin d'étudier ensemble les problèmes qui nous sont communs. Nous devrions être disposés à prendre toutes les mesures voulues pour venir en aide à ceux qui sont moins avancés que nous et leur permettre de réaliser dans leur milieu ce que nous avons pu accomplir nous-mêmes. Si nous ne nous préoccupons pas de les relever à notre niveau, il y a danger que nous tombions nous-même au leur."

Et il conclut ainsi: Il y a place pour des offices de vente en Ontario afin de faciliter l'écoulement des légumes que nous cultivons, mais il y a également place pour une organisation nationale qui serait en mesure de réaliser ce que nos offices ne peuvent ni ne doivent accomplir. "J'ai l'impression que l'État est appelé à intervenir de plus en plus dans notre vie quotidienne."

Plan conjoint des Producteurs d'oeufs de consommation du Québec

La Gazette Officielle du Québec a publié dans sa livraison du 22 février le texte du règlement No 6 approuvé par la Régie des Marchés Agricoles du Québec et concernant la commercialisation et la mise en vente en commun des oeufs de consommation. Nous reproduisons ci-après le texte intégral de ce règlement:

Régie des Marchés Agricoles du Québec

PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS D'OEUF DE CONSOMMATION DU QUÉBEC

Prenez avis qu'en vertu de l'article 48 de la Loi des marchés agricoles du Québec, la Régie des marchés agricoles du Québec a approuvé le règlement No 6 ci-après concernant la commercialisation et la mise en vente en commun des oeufs de consommation.

Ce règlement entrera en vigueur ultérieurement à la date qui sera fixée par la Régie, après requête à cette fin de la Fédération précitée, tel qu'il est prévu à notre décision No 739 du 17 décembre 1968; cette date sera également publiée dans la Gazette officielle du Québec.

Montréal, ce 28 janvier 1969.

Régie des Marchés agricoles du Québec.

Le secrétaire intérimaire
Roch Morin.

Règlement

Règlement No 6 concernant la commercialisation et la mise en vente en commun des oeufs de consommation dans la province de Québec.

Article I Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'impose un sens différent, les expressions suivantes signifient ou désignent :

a) Carton : contenant pouvant contenir 12 oeufs avec des cases individuelles pour chaque oeuf et comprend le carton perforé pouvant être fractionné;

b) Caisse : un contenant pouvant contenir 30 douzaines d'oeufs;

c) Catégorie d'oeufs; les catégories telles qu'établies au tableau A de l'annexe du présent règlement;

d) Demi-caisse; contenant pouvant contenir 15 douzaines d'oeufs;

e) Détaillant : toute personne engagée dans la vente des oeufs au consommateur de même qu'à toute institution hospitalière, religieuse, ou scolaire;

f) Distributeur : toute personne détenant un contrat avec la Fédération et engagée dans la vente des oeufs au détaillant;

g) Exploitation; l'ensemble des bâtiments et de toute installation requise pour la production d'oeufs de consommation;

h) Fédération : Fédération des Producteurs d'oeufs de consommation du Québec;

i) Poste de classification : établissement pour lequel un certificat d'enregistrement a été délivré par la Fédération et où les oeufs sont classifiés et emballés.

Article II Mise en marché

Pour les fins du présent règlement, il est établi 16 zones de production et de mise en marché dans la province de Québec. Le territoire compris à l'intérieur de chaque zone est le suivant :

Zone No 1 Zone de Montréal

Description :

Cette zone comprend les comtés et municipalités suivants :

Le comté de Terrebonne moins : la ville de Ste-Agathe-des-Monts; les villages de : Lac Carré, Ste-Agathe-Sud, St-Jovite, Val-David; les paroisses de : Belle-

Dans le comté de Shefford, le canton de St-Valérien de Milton, le comté de Bagot moins : la ville de Acton Vale; les paroisses de : St-André d'Acton, Ste-Christine, St-Nazaire d'Acton, St-Théodore d'Acton; le comté de St-Hyacinthe.

Dans le comté de Rouville; la ville du Mont-St-Hilaire; la paroisse de St-Jean-Baptiste; sans désignation : Otterburn Park.

Dans le comté de Verchères, sans désignation, St-Antoine-sur-Richelieu; le comté de Richelieu.

Zone No 5

Zone de St-Jean

Description :

Cette zone comprend les comtés et municipalités suivants :

Le comté de St-Jean. Dans le comté de Laprairie, la paroisse de St-Jacques-le-Mineur, le comté de Napierville; le comté de Missisquoi moins la cité de Farnham; la ville de Cowansville; les villages de : Dunham, Frelighsburg, le canton de Dunham; le comté d'Iberville; le comté de Rouville moins : les villes de : Mont-St-Hilaire, St-Césaire; le village de Ange-Gardien; les paroisses de : St-Ange Gardien, St-Césaire, St-Jean-Baptiste, St-Paul d'Abbotsford.

Zone No 6

Zone de Granby

Description :

Cette zone comprend les comtés et municipalités suivants :

Dans le comté de Missisquoi; la cité de Farnham; la ville de Cowansville; le village de Dunham; le canton de Dunham.

Dans le comté de Shefford; la cité de Granby; la ville de Waterloo; le village de Ste-Pudentienne; les paroisses de St-Alphonse, Ste-Pudentienne; les cantons de : Granby, Ste-Cécile-de-Milton, Shefford.

Dans le comté de Brome; les villages de : Adamsville, East Farnham; sans désignation : Adamsville.

Dans le comté de Rouville; la ville de St-Césaire; le village de Ange-Gardien; les paroisses de : St-Ange Gardien, St-Paul d'Abbotsford, St-Césaire.

Zone No 7

Zone de Drummondville

Description :

Cette zone comprend les comtés et municipalités suivants :

Le comté de Drummond moins : le village de Kingsey Falls; sans désignation Kingsey Falls.

Dans le comté de Richmond, le canton d'Ulverton.

Dans le comté de Bagot : les villes de : Acton Vale, St-André d'Acton, Ste-Christine, St-Nazaire d'Acton, St-Théodore d'Acton; le comté de Yamaska au complet.

Dans le comté d'Arthabaska, la paroisse de Ste-Séraphine.

Dans le comté de Shefford, la ville de Roxton Fall.

Dans le comté de Nicolet, la paroisse de Ste-Brigitte-des-Saults.

Zone No 8

Zone de Trois-Rivières

Description :

Cette zone comprend les comtés et municipalités suivants :

Le comté de Champlain moins : la ville de La Tuque; le village de Parent; la paroisse de St-Roch-de-Mékinac; le canton de Langellier; les territoires non organisés, le comté de St-Maurice moins les territoires non organisés; le comté de Maskinongé moins : le village de St-Paulin; les paroisses de : St-Didace, St-Alexis, Ste-Angèle, St-Paulin; le canton de Hunterstown; sans désignation : St-Edouard.

Dans le comté de Portneuf, la paroisse de St-Rémi.

Zone No 9

Zone de Victoriaville

Description :

Cette zone comprend les comtés et municipalités suivants :

Le comté de Nicolet moins : les villages de Les Becquets, Manseau, Ste-Marie; les paroisses de : Ste-Brigitte-des-Saults, Ste-Cécile-de-Lévy, Saint-Joseph-de-Blandford, Ste-Marie de Blandford, St-Pierre-les-Becquets, Ste-Sophie-de-Lévy; sans désignation; Lemieux le comté de Mégantic moins : la cité de Thetford Mines; la ville de Black Lake; les villages de : Robertsonville, Ste-Anne du Lac; les paroisses de : St-Antoine-de-Pontbriand, Sacré-Coeur-de-Marie; les cantons de : Ireland-Nord, Leeds, Leeds-Est, Thetford-Sud; sans désignation : Ireland, Rivière Blanche, St-Jacques-de-Leeds, St-Jean-de-Brébeuf, St-Joseph-de-Coleraine.

Dans le comté de Drummond; le village de Kingsey Falls; sans désignation : Kingsey Falls.

Dans le comté de Richmond; les villes de Asbestos; Danville; les cantons de : Cleveland, Shipton.

Dans le comté de Wolfe : le village de Wottonville; le canton de Wotton, le comté d'Arthabaska moins la paroisse de Ste-Séraphine.

Zone No 10

Zone de Sherbrooke

Description :

Cette zone comprend les comtés et municipalités suivants :

Le comté de Stanstead, moins : le village de St-Herménégilde; sans désignation St-Herménégilde, le comté de Sherbrooke.

Dans le comté de Compton : les villes de East Angus, Cookshire; le canton de St-Edwidge-de-Clifton, sans désignation : Martinville; le comté de Richmond moins : les villes de : Asbestos, Danville, les cantons de : Cleveland, Shipton, Ulverton.

Zone No 11

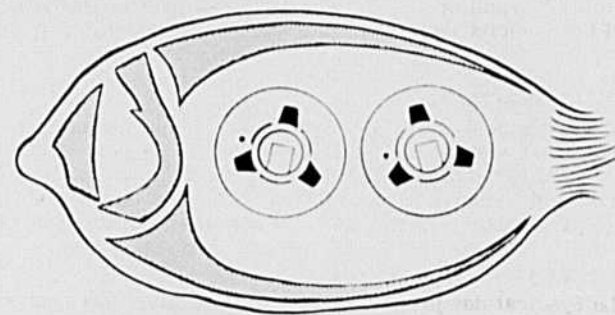
Zone de Ste-Marie

Description :

Cette zone comprend les comtés et municipalités suivants :

(Suite à la page 6)

SEMENCE DE GÉNÉALOGIE CONTRÔLÉE



PROGRAMMÉE EN VUE DES PROFITS

CHAQUE SEMENCE

est un petit ordinateur programmé pour donner
UNE QUALITÉ SUPÉRIEURE,
UN FORT RENDEMENT



Les variétés nouvelles sont programmées par les experts en génétique végétale pour assurer

- un rendement amélioré
- la résistance à la maladie
- des débouchés accrus.

L'épreuve aux champs détermine quelle variété sied le mieux à votre région.

Les producteurs de semence multiplient les variétés nouvelles sous la surveillance rigoureuse du gouvernement.

Votre marchand de semence offre
les variétés nouvelles

EXIGEZ L'ÉTIQUETTE BLEUE SYMBOLE DE

- germination élevée
- résistance à la maladie
- pureté

L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES PRODUCTEURS
DE SEMENCES,
OTTAWA, ONTARIO.



ECHOS de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec

Dans notre dernier écho, nous comparions l'importance des fabriques laitières de l'Ontario et du Québec, quant au nombre de travailleurs et d'employés, de la valeur du lait et des fournitures utilisées ainsi que des écarts de salaires payés dans chacune des provinces. Cependant, ces chiffres incluaient les usines de pasteurisation.

Le tableau suivant, tiré de données de la Commission Canadienne du Lait, ne vaut que pour les usines dites de lait industriel et de ce fait, nous donne une idée plus juste des dimensions des fabriques ontariennes et québécoises.

Volume de lait et de crème reçu par usine
Ontario et Québec
1967-1968

	LAIT			CREME		
	No d'usine	Lb de M.G.	Lb de lait	No d'usine	Lb de M.G.	Lb de lait
ONTARIO	169	580,000	16,500,000	112	194,000	5,500,000
QUEBEC	128	980,000	28,000,000	144	113,000	3,200,000

Nous remarquons que l'usine de lait industriel, en Ontario, reçoit en moyenne un volume de lait égal à moins de 60% du volume de l'usine québécoise. Il faut de plus se rappeler que, des livraisons totales de lait, seulement 11% sont sous forme de crème dans notre province, et de 17% dans la province voisine.

St-Jean Valleyfield

Le Syndicat des producteurs de lait industriel de St-Jean-Valleyfield a tenu son assemblée générale annuelle le 11 mars, à l'école d'agriculture de Ste-Martine. Plusieurs producteurs liés par le Plan conjoint des producteurs de lait industriel du Québec y ont participé.

Au Nord-Ouest Québécois

Le président se rendra les 13 et 14 mars dans les régions du Nord-Ouest Québécois et du Témiscamingue pour assister à une première assemblée générale à Amos, au sous-sol de l'église du Christ-Roi, jeudi à 1:30 hre P.M. et à Nédélec, le lendemain à la salle paroissiale de l'endroit. L'assemblée débutera à 8:30 hres P.M.

Thurso dans les Laurentides

Le Syndicat des producteurs de lait industriel des Laurentides tenait récemment son assemblée générale annuelle à Thurso.

Un très grand nombre de producteurs de cette région se sont rendus et ont participé activement aux discussions de la journée.

M. André Desruisseaux, membre de l'exécutif de la Fédération, a rappelé brièvement le travail accompli par la Fédération jusqu'à ce jour.

A cette occasion, les membres ont décidé de porter de 9 à 12, le nombre de leurs administrateurs.

Le président, M. Roland Dufresne, qui remettait sa démission comme administrateur, a été chaudement remercié par les producteurs pour les services qu'il a rendus au syndicat depuis sa fondation.

Entrée en franchise des produits de l'érable

En 1972 seulement

Les lecteurs avertis auront certainement remarqué que notre article intitulé "Entrée en franchise des produits de l'érable" était un peu prématuré. Il s'agit en fait d'une réduction des droits de douane et c'est seulement en 1972 que la franchise sera totale pour nos produits de l'érable exportés aux Etats-Unis. La réduction des droits sera progressive ainsi que l'indique le tableau suivant:

ANNEES	SUCRE	SIROP
1968	1.5¢ par livre	1.2¢ par livre
1969	1.0¢ par livre	0.9¢ par livre
1970	0.8¢ par livre	0.5¢ par livre
1971	0.4¢ par livre	0.3¢ par livre
1972	0.0¢ par livre	0.0¢ par livre

CATALOGUE GRATIS SUR DEMANDE



3640 - TOMATE HYBRIDE SUPÉRIEURE, No 60:

Nouvelle tomate hybride grandement améliorée d'environ 60 jours de maturité. Une des variétés les plus hâtives. Rendement très élevé. Les plants sont bien développés, les fruits sont gros et hâtifs. Les fruits sont très uniformes et d'une couleur riche. Prix: pqt (30 graines environ) \$0.50; 1/8 oz. \$4.00; 1/4 oz. \$7.00; 1/2 oz. \$13.00.



Oh! Quel beau résultat. Vive les Semences Supérieures Inc.

CONCOMBRE TOUT USAGE



JE SUIS UN CONCOMBRE QUI PEUT SERVIR A TOUT

3277 — Concombre, cornichon Hybride tout usage "Dill" (60 jours). Un hybride supérieur. Très recommandé pour la mise en conserve. D'un beau vert pâle, il conserve sa fermeté qu'il soit utilisé pour le Dill ou tout autre façon de conserve. Très résistant à la gale, la mosaïque et le mildiou. Récolte abondante. Nous le recommandons à tout jardinier. On peut aussi le manger à l'état frais. Prix: pqt (30 graines environ) \$0.50; 1/2 oz. \$2.25; 1 oz. \$4.00; 1/4 lb. \$12.50.

Commandez dès maintenant.

LA SEMENCE SUPÉRIEURE, 2051 Victoria, St-Lambert, Qué.

Politiques agricoles dans le monde

M. H.-A. Olson réclame "un retour au bon sens"

Les dirigeants agricoles de nombreux pays à travers le monde devraient songer sérieusement à modifier l'orientation de leur politique agricole. Un retour au bon sens s'impose, faute de quoi nous aurons tous à affronter de graves problèmes d'ici une dizaine d'années et même avant.

Tel est l'avertissement lancé par le ministre fédéral de l'Agriculture, M. H.-A. Olson, lors d'une allocution prononcée devant un "club" local de son comté. "Il nous faut apprendre à vivre avec les froides et dures réalités des débouchés actuels et futurs de l'agriculture," a-t-il précisé.

Même si tout ne va pas chez nous comme dans le meilleur des mondes, ce n'est pas la production des vivres au Canada qui nous inquiète d'une façon particulière. Tout compte fait, le secteur agricole au Canada est aussi progressiste et avancé que dans n'importe quelle partie du monde.

Toutefois, les perspectives de vente qui s'offrent aux agriculteurs canadiens ne sont pas tellement brillantes. J'ai été à même de m'en rendre compte lors de la dernière réunion des ministres de l'Agriculture de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), dont le but est de promouvoir la collaboration agricole entre les Etats-Unis, le Canada, le Japon et les principaux pays de l'Europe occidentale.

D'ici 5 ou 6 ans

Si rien ne change, il nous faudra faire face à des problèmes quasi insurmontables en 1975, c'est-à-dire d'ici cinq ou six ans à peine. Et le Ministre de citer quelques chiffres puisés à même le rapport de l'OCDE:

Voilà cinq ans, l'Europe importait près de deux millions de tonnes de céréales par année. Elle n'en importe à peu près plus aujourd'hui et, dans six ou sept ans, elle aura des excédents à exporter. Selon les prévisions de l'OCDE, l'Europe disposera d'un surplus de grains exportables de 2.8 tonnes métriques et peut-être davantage.

J.J. Joubert

M. Justin Courchesne réélu président

L'Assemblée Générale du Syndicat des Producteurs de J. J. Joubert, Ltée, et de tous les producteurs couverts par ce plan conjoint, s'est tenue à Nicolet, le 27 février dernier, sous la présidence de M. Justin Courchesne.

Les membres du Syndicat ont élu 3 nouveaux administrateurs qui se joindront aux 6 autres pour diriger les destinées du Syndicat au cours du prochain exercice. Ce sont M. Clément Maillette, de St-Zéphirin, M. Gérard Rousseau, de Nicolet, et M. Marcel Béliveau, de La Bale.

Les Administrateurs ont tenu leur première rencontre le 4 mars dernier, afin d'élire les officiers du Syndicat pour le prochain exercice. M. Justin Courchesne fut réélu à la présidence pour un second mandat consécutif et M. Clément Lefebvre accepte le poste de vice-président. Le président, le vice-président et M. Clément Maillette furent nommés négociateurs du Syndicat pour le prochain exercice et M. Victor Allard sera leur substitut.

Autre exemple sur la façon dont les pays producteurs de vivres peuvent ruiner leur prospérité: le gouvernement français a été si prodigue dans l'octroi de ses subventions aux producteurs laitiers que le Canada pourrait importer présentement du beurre de France à 30 cents la livre.

Les stimulants

Tout le problème découle d'un excès de stimulants à la production agricole, de poursuivre le Ministre. Résultat: la production ou l'offre devance la demande sur les marchés. Il faut absolument modifier le cours des choses.

Ainsi, le Canada ne peut concurrencer la France en production de l'orge, par exemple. Notre seule façon d'y arriver serait de verser à nos producteurs des subventions plus élevées que celles versées par le gouvernement français.

"Nos propres programmes d'aide à l'agriculture canadienne impliquent le paiement de subventions qui servent de stimulants, dit M. Olson, mais nos subventions marchent de pair avec un régime de contingents ou quotas. Ainsi notre système de soutien plutôt élevé des produits laitiers comporte l'imposition de

quotas en vue d'équilibrer approvisionnements et débouchés.

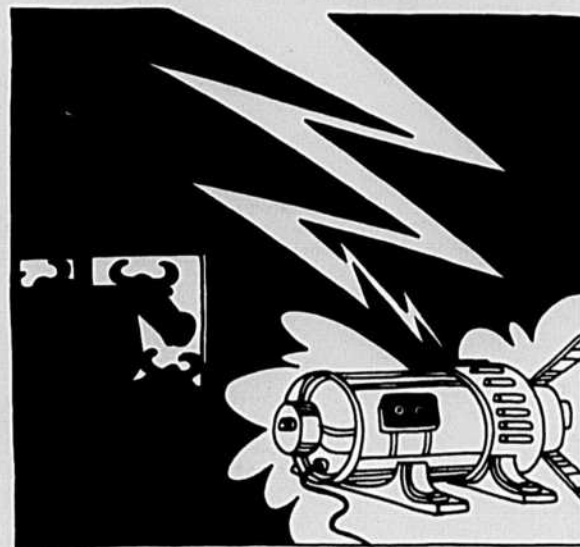
Aide à l'étranger

Le Canada a un programme de secours envers les régions sinistrées et les pays en voie d'évolution. "Notre pays fournit de l'aide à qui en demande et en a besoin. Ainsi, nous avons fourni des vivres au Biafra, compte tenu de ce qui était raisonnable et possible de faire dans les circonstances."

Mais l'apport de vivres n'est pas toujours le moyen le plus humanitaire d'aider un pays dans le besoin. Les livraisons massives de biens de consommation peuvent être dommageables à l'économie d'un pays qui est en état plus ou moins instable. Et si nos secours ont pour effet de bouleverser le régime commercial à l'intérieur d'une nation déterminée, il se peut que l'aide du Canada ne soit pas, à proprement parler, un geste vraiment humanitaire.

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
MARION, ROBIC & ROBIC
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue Drummond
Montréal 25 — 288-2152

Nouvelle ASSURANCE COMBINÉE DE FERME



ASSURANCE FLOTTANTE

En assurant spécifiquement les écuries d'étable, etc... et autres biens fixes en vertu de la section "Assurance Flottante" de la police Combinée de Ferme, vous bénéficiez d'une protection "Tous Risques" incluant:

- a) Dommages aux moteurs électriques par la foudre
- b) Assurance contre le vol.

Assurez ces articles à au moins 80% de leur valeur.

CONSULTEZ NOTRE COURTIER
pour tous vos besoins d'assurance



**LES PRÉVOYANTS
DU CANADA**
ASSURANCE GÉNÉRALE

Règlement.../ (Suite de la page 4)

Le comté de Lotbinière moins: les villages de : Deschailions, Deschailions-sur-St-Laurent, Fortierville, Francoeur, Leclercville, Lotbinière; les paroisses de : St-Edouard-de-Lotbinière, Ste-Emmelie, St-Jacques-de-Parisville, St-Louis-de-Lotbinière, Ste-Philomène-de-Fortierville; sans désignation : Ste-Françoise, St-Janvier-de-Joly, Val-Alain, Villeroy.

Dans le comté de Beauce : la ville de Ste-Marie; le village de St-Elzéar; la paroisse de Ste-Marie; le village de St-Elzéar; la paroisse de Ste-Marie; sans désignation: St-Elzéar-de-Beauce.

Dans le comté de Lévis: les villes de St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas; le village de St-Rédempteur; les paroisses de: Ste-Hélène-de-Breakeyville, St-Nicolas-Sud, St-Lambert-de-Lauzon; sans désignation St-Etienne.

Dans le comté de Dorchester: les villages de : St-Bernard, St-Isidore; les paroisses de St-Bernard, Ste-Hénédine, St-Isidore, Ste-Marguerite, St-Maxime; sans désignation : Louis-Joliette, Taschereau-Fortier.

Zone No 12 Zone de St-Georges

Description :

Cette zone comprend les comtés et municipalités suivants :

Le comté de Dorchester moins les villages de : St-Anselme, St-Bernard, St-Isidore; les paroisses de St-Anselme, St-Bernard, Ste-Claire, Ste-Hénédine, St-Isidore, St-Malachie, Ste-Marguerite, St-Maxime, St-Nazaire-de-Dorchester; sans désignation : Louis-Joliette, Taschereau-Fortier, le comté de Frontenac moins : la ville du Lac Mégantic; les paroisses de : St-Augustin-de-Woburn, Val-Racine; le canton de Marston; sans désignation: Frontenac, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Ste-Cécile-de-Whitton, St-Romain, Winslow-Sud.

Dans le comté de Bellechasse: les paroisses de : St-Camille, Ste-Sabine; sans désignation: St-Magloire; le comté de Beauce moins : la ville de Ste-Marie; les villages de : St-Alzéar, East Broughton-Station; les paroisses de : Ste-Marie, Sacré-Coeur-de-Jésus; sans désignation : East Broughton, St-Elzéar-de-Beauce, St-Pierre-de-Broughton.

Zone No 13 Zone de St-Anselme

Description :

Cette zone comprend les comtés et municipalités suivants :

Le comté de Bellechasse moins les paroisses de : St-Camille, Ste-Sabine, St-Etienne-de-Beaumont; sans désignation : St-Magloire.

Dans le comté de Lévis: le village de St-Henri; la paroisse de St-Henri-de-Lauzon; sans désignation : Rivière Boyer.

Dans le comté de Dorchester: le village de St-Anselme; les paroisses de St-Anselme, Ste-Claire, St-Nazaire-de-Dorchester, St-Malachie; sans désignation : Louis Joliette.

Dans le comté de Montmagny: la ville de Montmagny; les paroisses de Berthier, St-François, St-Pierre; sans désignation : Cap St-Ignace.

Zone No 14 Zone de Québec

Description :

Cette zone comprend les comtés et municipalités suivants :

Le comté de Portneuf moins: les villages de Montauban, Notre-Dame-des-Anges, St-Ubal; les paroisses de : Notre-Dame-des-Anges-de-Montauban, St-Rémi, St-Ubal; sans désignation : Rivière-à-Pierre; le comté de Québec (partie organisée); le comté de Montmorency I (partie organisée) moins : la paroisse de St-Féréol, sans désignation : St-

Tite-des-Caps, le comté de Montmorency II.

Dans le comté de Lévis: les cités de : Lauzon, Lévis, St-Romuald; les villes de : St-David, Charny, les paroisses de St-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévis, St-Louis de Pintendre.

Dans le comté de Bellechasse : la paroisse de St-Etienne-de-Beaumont.

Zone No 15 Zone de La Malbaie

Description :

Cette zone comprend les comtés et municipalités suivants :

Le comté de Charlevoix est moins : le village de St-Siméon; les paroisses de St-Fidèle, St-Siméon; sans désignation : St-Firmin; le comté de Charlevoix Ouest.

Dans le comté de Montmorency I : la paroisse de St-Féréol; sans désignation : St-Tite-des-Caps.

Zone No 16 Zone du Saguenay-Lac St-Jean

Description :

Cette zone comprend les comtés et municipalités suivants :

Le comté du Lac St-Jean-Est, le comté du Lac St-Jean-Ouest, le comté de Chicoutimi, le comté de Dubuc, le comté de Jonquières-Kénogami.

Article 3

Pour fins de zonage, le présent règlement établit deux groupes de producteurs. Les producteurs du groupe 1 sont ceux dont l'exploitation est située à l'intérieur des limites d'une zone et les producteurs du groupe 2 sont ceux dont l'exploitation est située à l'extérieur des limites d'une zone.

Article 4

Les producteurs du groupe 1 sont tenus de diriger toute leur production vers un seul poste de classification situé à l'intérieur de la zone où se trouve leur exploitation. Lorsque la concentration de la production est telle qu'il est nécessaire que plus d'un poste de classification opèrent à l'intérieur d'une zone, le choix du poste est laissé à la discrétion du producteur du groupe 1. Ce dernier doit faire connaître son choix par préavis écrit adressé à la Fédération à son siège social dans les quinze (15) jours suivant la sanction du présent règlement par la Régie des Marchés Agricoles du Québec. Lorsqu'il a ainsi arrêté son choix, il ne peut le modifier sans un préavis écrit d'au moins trois (3) mois, adressé à la Fédération à son siège social.

Article 5

La Fédération se réserve le droit dans certains cas spéciaux de modifier le choix d'un producteur et de diriger sa production vers un autre poste situé à l'intérieur de la même zone, si l'intérêt général des producteurs l'exige.

Article 6

Les producteurs du groupe 2 peuvent vendre toute leur production sans être soumis au présent règlement, à la condition que cette vente soit faite à des détaillants dont l'établissement est situé à l'extérieur des zones et qui mettent en marché ces oeufs à l'extérieur des zones.

Article 7

Les producteurs du groupe 2 ne peuvent mettre en marché leur production d'une autre manière que celle prévue au paragraphe qui précède sans que la Fédération n'intervienne comme agent de vente. Ils sont alors tenus de la transporter à un poste de classification désigné par la Fédération ou tout autre endroit désigné par celle-ci.

Article 8

Aucun oeuf ne peut être mis en marché sans que la Fédération n'intervienne comme agent de vente.

Article 9

Personne ne peut mettre des oeufs en marché sans que la Fédération n'intervienne comme agent de vente.

Poste de classification

Article 10

Aucun oeuf ne peut être mis en marché s'il n'a pas été classifié, emballé et marqué dans un poste de classification détenant un certificat émis par la Fédération. Ce poste devra signer un contrat avec la Fédération.

Article 11

Toute personne désirant exploiter un poste de classification doit demander à la Fédération l'enregistrement du poste qu'elle désire exploiter. A cet effet, le requérant doit soumettre à la Fédération :

- les tracés bleus ou les dessins en double exemplaire bien préparés à l'échelle du poste qu'il désire faire enregistrer;
- les tracés bleus ou les dessins et les avis indiquant :
 - les dimensions, les matériaux de construction des planchers, des murs et des plafonds et le fini intérieur du bâtiment, y compris toutes les pièces;
 - les dimensions et l'emplacement relatif des portes, fenêtres et escaliers;
 - la quantité et le genre d'isolant et les dispositions prises pour fournir un éclairage, une réfrigération et des moyens sanitaires suffisants;
 - la dimension, le genre et la disposition de tout le matériel et;
 - tout autre renseignement que peut exiger la Fédération.

Article 12

La Fédération peut délivrer un certificat d'enregistrement pour un poste :

- si, à son avis, le poste répond aux exigences du présent règlement;
- si elle est convaincue que le requérant se conformera au présent règlement et;
- si le poste a une capacité d'au moins 30 ou 60 caisses à l'heure ou toute autre capacité suffisante pour classifier toute la production de la zone.

Article 13

Un numéro d'enregistrement sera attribué à un poste lors de l'enregistrement. La Fédération peut prescrire les formules de certificat d'enregistrement.

Article 14

L'exploitant d'un poste doit afficher et tenir affiché le certificat d'enregistrement dans un endroit bien en vue dans le poste tant que le certificat reste en vigueur. Tout certificat d'enregistrement doit rester en vigueur jusqu'au 31e jour de décembre qui suit le jour de sa délivrance à moins qu'il n'ait été annulé, suspendu ou remis plus tôt.

Article 15

La Fédération peut annuler ou suspendre un certificat d'enregistrement si à son avis :

- le poste ne se conforme pas aux exigences du présent règlement, ou;
- l'exploitant du poste a enfreint l'une quelconque des dispositions du présent règlement.

Article 16

Les certificats d'enregistrement ne sont pas cessibles ni transférables.

Article 17

Afin d'être admissible à l'enregistrement, un poste doit répondre aux conditions suivantes:

a) avoir des pièces adjacentes séparées pour :

- la réception des oeufs;
- la classification, l'emballage et le marquage des oeufs après la classification;

b) la dimension et la disposition des pièces et du matériel doivent suffire au volume des produits manutentionnés dans le poste;

c) il ne doit pas y avoir de couloir reliant une pièce quelconque du poste à une pièce ou à des locaux utilisés :

- pour un magasin de détail général, ou;
- pour la fabrication, l'entreposage ou la conservation de produits pouvant émettre des odeurs qui pourraient nuire à la saveur ou au goût des oeufs;
- la pièce dans laquelle les oeufs, sont classifiés doit être assombrée suffisamment pour permettre un mirage efficace;
- l'entrée publique doit être convenable;
- la réfrigération artificielle doit être pourvue de moyens mécaniques d'un type et d'une capacité suffisante pour les besoins du poste;
- il doit y avoir un thermomètre éprouvé dans la chambre de classification des oeufs;
- il doit y avoir un thermomètre éprouvé et un hygromètre exact dans la chambre de conservation, et;
- il doit y avoir dans la salle de classification des appareils satisfaisants pour mirer et peser les oeufs.

Article 18

Les postes enregistrés doivent être exploités conformément aux règles suivantes :

- tout le matériel et toutes les parties du poste doivent être tenus en bon état d'entretien et maintenus dans un état propre et hygiénique;
- toutes les protections possibles doivent être prises pour que les postes soient exempts de rats, de souris, de mouches, de blattes (coquerelles) et d'autres vermines;
- aucun produit pouvant dégager des odeurs nuisibles à la saveur ou au goût des oeufs ne doit être entreposé ou conservé dans les locaux d'un poste enregistré;
- tous les employés doivent avoir les mains propres et chaque fois qu'ils utilisent les salles de toilette, se laver les mains minutieusement avant de reprendre leur travail;
- la salle dans laquelle les oeufs sont conservés avant et pendant la classification doit être maintenue à une température non supérieure à 65°F, et la salle dans laquelle les oeufs sont conservés après la classification doit être maintenue à une température non supérieure à 60°F.
- l'humidité relative dans la salle où les oeufs sont conservés après la classification doit être maintenue à au moins 70% et au plus 85%.

Classification

Article 19

La classification des oeufs à un poste enregistré doit être effectuée par ou sous la surveillance de classificateurs qui de l'avis de la Fédération, peuvent classifier les oeufs conformément au présent règlement. Chaque classificateur doit apposer sa marque d'identification sur le coin supérieur gauche de chaque étiquette de classification ou caisse.

Article 20

Tous les oeufs non classifiés, livrés à un poste de classification doivent être classifiés dans les soixante-douze (72) heures qui suivent le moment de la réception.

Article 21

Les oeufs reçus par un poste de classification y sont en consignation.

Article 22

Les oeufs doivent être classifiés conformément aux catégories prévues au tableau A ci-annexé.

Article 23

Seuls les oeufs de catégories A-1 et A peuvent être vendus à un distributeur pour fins de revente et de consommation, sous la forme d'oeufs en coque.

Article 24

La Fédération dirige vers le décoquillage tous les oeufs de qualité inférieure à l'exception de ceux qui doivent être rejetés.

Article 25

Doivent être rejetés les oeufs ne remplissant pas les conditions voulues pour être classés dans l'une des catégories prévues au tableau A ou contaminés par des odeurs autres que celles d'oeufs normaux ou moisissus ou des oeufs ayant été mis dans un incubateur ou des oeufs présentant un ou l'autre des défauts suivants:

- pourriture noire,
- caillot sanguin,
- anneau sanguin,
- oeuf sanguinolent,
- oeuf brouillé ou pourriture rouge,
- pourriture aigre,
- tache de pourriture,
- pourriture blanche, et
- substance étrangère.

Article 26

Les oeufs non classifiés de chaque producteur, reçus à un poste de classification doivent être clairement identifiés au moyen d'un numéro assigné par la Fédération. Les oeufs d'un producteur doivent être classifiés tout à fait séparément de ceux d'un autre producteur et un rapport de classification conforme aux dispositions de l'article 27 doit être préparé au moment de la classification.

Article 27

L'exploitant d'un poste de classification doit tenir et conserver les registres indiquant :

- un rapport de classification indiquant:

(Suite à la page 8)



de **Kuyper**
le gin
au grand
coeur

DEPUIS 1695
JOHN DE KUYPER & FILS (CANADA) LTÉE • BLENDED GIN • DISTILLÉ AU QUÉBEC

Le voyage Purina à St-Louis: une expérience fascinante

Le traditionnel voyage annuel à la ferme expérimentale Purina de Gray Summit et aux laboratoires de recherches de la Cie Ralston Purina, à la Place Quadrillée de St-Louis, Missouri, aux Etats-Unis, a remporté une fois de plus un franc succès.

En effet, un groupe de quelque 225 québécois, cultivateurs pour la plupart, se sont rendus en compagnie de leurs représentants Purina dans la province visiter cette célèbre ferme de 820 acres, fondée en 1926, et considérée aujourd'hui comme la plus grande du genre au monde dans le domaine de l'alimentation animale. Faisaient également partie du groupe, quelques représentants de banques et représentants des gouvernements fédéral et provincial, tous liés de près à l'agriculture et appelés à assurer le financement des exploitations agricoles.

La Cie Purina, on le sait, attache une importance peu commune à la recherche et grâce à une série de découvertes en nutrition animale, elle est en mesure d'assurer une gamme de produits vraiment adaptés à l'heure de l'agriculture 1969. Son chiffre d'affaire annuel de \$1 milliard est là pour confirmer que ses investissements se traduisent en proportion des ventes qu'elle effectue dans presque tous les pays du monde, exception faite de ceux situés à l'intérieur du Rideau de Fer.

Deux avions spécialement notifiés ont amené les voyageurs depuis la Vieille Capitale et la Métropole jusqu'à l'aéroport de cette importante capitale américaine.

La ferme de Gray Summit, à 43 milles de St-Louis, est avantageusement située. Tout en étant dotée des plus récents équipements qui contribuent à la rendre plus fonctionnelle, elle profite d'un climat beaucoup plus favorable qu'au Québec, ce qui facilite d'autant les recherches.

La célèbre chanson du poète "Mon pays... c'est l'hiver" n'a certes pas été inspirée par la température du Missouri. En effet, la moyenne actuelle y est de 60 degrés F. et il reste à peine quelques vestiges d'une timide chute de neige. En fait, on a pas connu cette année de véritable bordée de neige, ce qui favorise grandement la saison des cultures, qui est prolongée d'autant. Alors qu'au Québec on réussit à peine deux récoltes, rarement trois, là-bas il est courant de récolter du foin six fois par année.

Organisé par le sympathique Léopold Fortin, gérant de la publicité et de la promotion de Ralston Purina du Canada, au

Québec, en collaboration étroite avec M. Robert Gamelin, Vice-président national de la Compagnie, M. Robert Bruno, gérant provincial des ventes et chacun des gérants de districts du Québec, cette visite de deux jours a permis aux cultivateurs du Québec présents, même les plus avertis, d'apprendre une foule de renseignements précieux, sans compter une kyrielle de petits trucs qui devraient les aider à obtenir une production plus efficace et plus rentable.

Des exposés par des spécialistes en élevage et en exploitation de ferme, un pannel par des docteurs spécialisés en gestion, nutrition, aviculture, bouvillons de boucherie, troupeaux laitiers et



Lors de la visite des laboratoires de recherches, nous reconnaissons dans l'ordre habituel: M. Lionel Sorel, Président général de l'UCC et invité d'honneur, M. A. O'Brien, Président de Ralston Purina Co., M. Léopold Fortin, Gérant de la Publicité et de la Promotion pour Ralston Purina du Canada Ltée (Québec et Maritimes) et M. Robert Gamelin, Vice-président de Ralston Purina du Canada Ltée. N'apparaît pas sur la photographie, M. Robert Bruno, gérant des ventes de la Compagnie au Québec.

médecine vétérinaire, ont également été des plus appréciés. Les recherches s'étendent à toutes les productions animales et végétales imaginables. C'est ainsi que chacun a été en mesure de prendre connaissance des derniers développements, sur le plan général, et dans le secteur de production qui l'intéressait en particulier.

Une visite de la ferme s'accompagne également de repas plantureux, préparés avec la collaboration des épouses et du personnel féminin au siège social de la compagnie. Il ne faudrait pas

passer sous silence également le fameux spectacle, groupant des artistes amateurs, tous membres du personnel Purina à St-Louis. Ceux-ci ont fourni une exhibition de leur savoir-faire et de l'avis unanime des spectateurs, ils n'ont rien à envier à bien des troupes de professionnels.

Somme toute, un voyage merveilleux et inoubliable. Ceux qui auraient la chance de faire partie du groupe au cours d'une prochaine année ne devraient pour rien au monde rater une telle occasion.

En 1968, plus de un million de porcs furent nourris avec des moulees contenant



La DIARRHÉE chez vos porcs vous cause-t-elle toujours des ennuis? Est-ce qu'elle persiste même si vous avez employé d'autres médicaments mélangés à la moulee? Si vous voulez prévenir la diarrhée, augmenter la croissance, obtenir un meilleur rendement de vos porcs et les vendre le plus tôt possible (et qui ne le veut pas!), joignez-vous aux milliers d'éleveurs de porcs qui ont adopté les moulees de croissance et de début avec Pfizer TNA 290. *Ecrivez-nous pour obtenir le bulletin gratuit expliquant en détail le nouveau programme Pfizer afin d'avoir des porcs en meilleure santé.*

LA COMPAGNIE PFIZER LTÉE

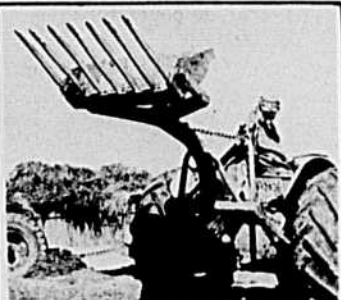
Siège social: 50 Place Crémazie, Montréal 11, P.Q.

Succursales: Toronto — Calgary



Ask your dealer for a starter or booster feed containing Pfizer TNA 290.

PA 2301



LE FAMEUX CHARGEUR ARRIÈRE



Pour TRACTEURS
de catégories I et II

- S'adapte sur les trois-points de votre tracteur
- Maximum de traction - charge très rapidement
- L'opérateur voit ce qu'il fait
- Finis les problèmes de cylindres
- Soulève jusqu'à 1200 lb.
- Entièrement garanti

FORANO LIMITÉE
Division Agricole
Plessisville, Qué.

J'aimerais recevoir plus de renseignements sur vos chargeurs arrière.

Mon tracteur est un
(marque & modèle)

Nom

Adresse

Règlement... (Suite de la page 6)

- i) Le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement du poste de classification;
 - ii) le nom, l'adresse et le numéro du producteur;
 - iii) la date de la réception des oeufs;
 - iv) la quantité d'oeufs reçus;
 - v) la date de classification;
 - vi) la quantité d'oeufs classifiés dans chaque catégorie.
- b) le rapport du classificateur communément appelé compte de banc.

Article 28

Les oeufs des producteurs qui livrent moins de dix caisses d'oeufs par semaine seront mis en commun à l'intérieur d'une même zone et feront l'objet d'un seul rapport de classification.

Emballage

Article 29

Les oeufs en provenance de l'extérieur de la province et livrés à un poste par une personne autre qu'un producteur feront l'objet d'un seul rapport de classification et cette personne sera payée en la manière prévue à l'article 40.

Article 30

Les oeufs doivent être emballés dans des contenants fournis par la Fédération.

Article 31

Les caisses utilisées pour l'emballage des oeufs et les cartons contenant des oeufs doivent être neufs, propres et secs.

Marquage

Article 32

Dans toute inscription, l'usage du français est obligatoire et aucune inscription rédigée en une autre langue ne doit l'emporter sur celle rédigée en français.

Article 33

Le carton et la caisse d'oeufs doivent porter en caractères indélébiles, très lisibles, apparents et d'au moins 1/4 de pouce de hauteur les inscriptions suivantes:

- a) le nom de la catégorie des oeufs;
- b) le numéro du poste enregistré où les oeufs ont été classifiés et emballés;
- c) la date de classification;
- d) le lieu d'origine des oeufs;
- e) la marque de commerce de la Fédération.

Article 34

L'indication de l'origine des oeufs produits au Québec doit contenir le mot Québec, lequel est exclusivement réservé à ce produit. L'indication de l'origine de tout autre oeuf se fait par l'inscription du nom du pays d'origine ou s'il s'agit d'oeufs provenant d'une autre province canadienne, du nom de la province d'origine.

Prix de vente

Article 35

Le jeudi de chaque semaine, le Comité des prix de la Fédération détermine le prix de chaque catégorie. Les oeufs des producteurs sont offerts en vente aux distributeurs à ces prix et ils demeurent en vigueur du lundi jusqu'au samedi de la semaine suivante.

Article 36

Le Comité des prix de la Fédération est composé des personnes suivantes:

- a) un membre du conseil d'administration de la Fédération, lequel sera élu par ce conseil;
- b) un membre de l'exécutif de la Fédération lequel sera élu par le conseil d'administration de la Fédération;
- c) un producteur non membre du conseil d'administration de la Fédération. Cette personne sera élue par l'assemblée générale de la Fédération lors de l'assemblée générale annuelle. Chaque syndicat affilié à la Fédération devra

nommer de son assemblée générale annuelle, un candidat éligible à ce poste. Le nom de ce candidat devra parvenir au siège social de la Fédération au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée générale annuelle de la Fédération, par courrier recommandé. Les noms de tous les candidats ne seront connus que lors de l'assemblée générale annuelle. Seules ces personnes pourront être mises en nomination. Exceptionnellement, pour l'année 1968, les candidats seront nommés par le conseil d'administration de chaque syndicat sans qu'il soit nécessaire de respecter les délais susmentionnés;

d) un employé de la Fédération nommé par le conseil d'administration de la Fédération.

Ces personnes sont élues pour un an, sont rééligibles et demeurent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Article 37

Les membres de ce Comité, pendant tout le temps qu'ils seront en fonction, ne devront avoir aucun intérêt de quelque nature qu'il soit, directement ou indirectement, dans un poste de classification enregistré ou dans une entreprise dont l'activité principale ou l'une de ses activités consiste dans la mise en marché des oeufs à titre de distributeur. Cependant, une personne ne sera pas inéligible au Comité pour la seule raison qu'elle est membre d'une société coopérative agricole ou d'un syndicat coopératif d'agriculteurs à services multiples lequel est propriétaire d'un poste de classification enregistré ou qui détient un contrat de distribution accordé par la Fédération sauf si cette personne est membre du Conseil d'administration ou occupe un poste de direction dans cette société ou ce syndicat.

Article 38

Ce Comité pourra adopter les règles de procédures qu'il jugera nécessaires à son bon fonctionnement.

Article 39

La Fédération répartit uniformément à tant la douzaine les coûts d'exécution, de surveillance et de vérification de la mise en vente en commun, y compris la création d'un fonds de roulement et d'un fonds de réserve nécessités par une exécution prévoyante du présent règlement. Elle recommande un coût fixe par douzaine qui doit être approuvé par les producteurs au cours d'une assemblée générale annuelle ou au cours d'une assemblée générale spéciale.

Article 40

Les chèques des producteurs sont émis par la Fédération le lundi de la deuxième semaine suivant celle au cours de laquelle les oeufs ont été livrés. La paie du producteur est établie de la façon suivante:

a) le nombre de douzaines de chaque catégorie établie par le rapport du poste de classification est multiplié par le prix en vigueur pour chacune de ces catégories durant la semaine au cours de laquelle les oeufs ont été livrés;

b) de cette somme sont déduits les coûts d'exécution établis en la manière qui précède de même que la contribution servant au financement du Plan conjoint.

Article 41

Cependant, les producteurs qui livrent moins de dix caisses d'oeufs par semaine sont payés de la façon suivante:

a) le nombre de douzaines de chaque catégorie établi par le rapport du poste de classification est multiplié par le prix en vigueur pour chacune de ces catégories durant la semaine au cours de laquelle les oeufs ont été livrés;

b) de cette somme sont déduits les coûts d'exécution établis en la manière qui précède de même que la contribution servant au financement du plan conjoint;

c) le montant est divisé entre les producteurs au prorata de la quantité d'oeufs qu'ils ont livrés.

Article 42

Les producteurs qui possèdent une chambre froide conforme aux normes établies par la Fédération servant à l'entreposage de leurs oeufs, reçoivent une prime de 1/4¢ par douzaine d'oeufs de catégories A-1 et A.

Article 43

A titre d'agent de vente, la Fédération perçoit des acheteurs le prix des oeufs vendus.

Article 44

Aucun producteur du groupe 1 à l'exception de ceux mentionnés en l'article qui suit ne peut faire le transport de ses oeufs. Il doit les remettre à un ramasseur désigné par la Fédération. Les oeufs doivent être placés dans les contenants fournis par la Fédération et remis au producteur par le ramasseur.

Article 45

Les producteurs qui livrent moins de dix caisses d'oeufs par semaine sont tenus d'aller porter leurs oeufs aux temps et lieux fixés par la Fédération. Ces oeufs seront alors acheminés par le ramasseur vers le poste de classification.

Article 46

La Fédération peut conclure des contrats avec les postes de classification pour le ramassage, le lavage, la classification et l'emballage des oeufs et toutes autres opérations connexes.

Article 47

La Fédération peut conclure des contrats avec des distributeurs concernant les conditions de vente et de distribution des oeufs en coque.

Article 48

Le Conseil d'administration de la Fédération est autorisé à modifier les limites des zones décrites à l'article 2 ou à en créer de nouvelles sans que ces modifications soient soumises à une assemblée générale des producteurs mais avec l'approbation du ou des syndicats de la zone concernée.

Article 49

Toute décision prise par la Fédération aux termes du présent Règlement peut être révisée par la Régie des Marchés Agricoles à la demande de toute personne intéressée.

Article 50

La Fédération est autorisée à abroger, modifier ou amender le présent Règlement en tout temps, sujet à l'approbation de la Régie des Marchés Agricoles du Québec.

Article 51

Le présent règlement est sujet aux dispositions de l'article 48 de la Loi des Marchés Agricoles et il entrera en vigueur le jour de sa publication dans la Gazette officielle du Québec

Tableau A

Catégories

Les catégories pour les oeufs en coque provenant de poules domestiques et les normes de ces catégories sont les suivantes:

1. Catégorie A-1 grosseur Extra gros: nom de la catégorie des oeufs ne provenant pas d'un entrepôt frigorifique et possédant les caractéristiques suivantes:

- a) le mirage fait voir
 - i) un contour indistinct du jaune;
 - ii) un petit jaune rond maintenant sa position au centre de l'oeuf;
 - iii) l'absence de jaunes d'herbe ou tachetés, de taches visibles de germe, de taches de chair, de taches de sang ou d'albumen coagulé, et;
 - iv) une chambre à air immobile ne dépassant pas un huitième de pouce de profondeur;
- b) la coque est
- i) propre;
 - ii) de forme régulière et exempte de surfaces rugueuses ou de rides, et
 - iii) de construction saine; et
 - c) l'oeuf doit peser au moins deux onces et quart.

2. Catégorie A-1 grosseur gros: nom de la catégorie des oeufs ne provenant pas d'un entrepôt frigorifique et possédant les caractéristiques suivantes:

- a) chaque oeuf doit peser au moins deux onces; et
 - b) à tous autres égards, ces oeufs ont les mêmes caractéristiques que les oeufs catégorie A-1 grosseur Extra gros.
3. Catégorie A-1 grosseur moyens: nom de la catégorie des oeufs ne provenant pas d'un entrepôt frigorifique et possédant les caractéristiques suivantes:

- a) chaque oeuf doit peser au moins une once et trois quarts mais moins de deux onces; et
 - b) à tous autres égards ces oeufs ont les mêmes caractéristiques que les oeufs catégorie A-1 grosseur Extra gros.
4. Catégorie A-1 grosseur petits: nom de la catégorie des oeufs ne provenant pas d'un entrepôt frigorifique et possédant les caractéristiques suivantes:

- a) chaque oeuf doit peser au moins une once et demie mais moins d'une once et trois quarts; et
 - b) à tous autres égards, ces oeufs doivent avoir les mêmes caractéristiques que les oeufs catégorie A-1 grosseur Extra gros.
5. Catégorie A grosseur Extra gros: nom de la catégorie des

oeufs possédant les caractéristiques suivantes:

- a) le mirage fait voir
 - i) un contour indistinct du jaune,
 - ii) un jaune rond raisonnablement bien centré;
 - iii) l'absence de jaunes d'herbe ou tachetés, de développement du germe, taches de chair, de taches de sang ou d'albumen coagulé, et
 - iv) une chambre à air non flottante ne dépassant pas trois seizièmes de pouce de profondeur;
- b) la coque
- i) peut avoir jusqu'à trois taches colorées pourvu que la superficie de chaque tache ne dépasse pas un huitième de pouce par un seizième de pouce, et doit être propre à tous autres égards,
 - ii) doit être de forme presque régulière mais peut avoir des surfaces rugueuses et des rides autres que des rides très prononcées, et
 - iii) est de construction saine; et

c) chaque oeuf doit peser au moins deux onces et quart.

6. Catégorie A grosseur gros: nom de la catégorie des oeufs possédant les caractéristiques suivantes:

- a) chaque oeuf doit peser au moins deux onces; et
- b) à tous autres égards, ces oeufs ont les mêmes caractéristiques que les oeufs catégorie A grosseur Extra gros.

7. Catégorie A grosseur moyens: nom de la catégorie des oeufs possédant les caractéristiques suivantes:

- a) chaque oeuf doit peser au moins une once et trois quarts mais moins de deux onces; et
- b) à tous autres égards, ces oeufs ont les mêmes caractéristiques que les oeufs catégorie A grosseur Extra gros.

8. Catégorie A grosseur petits: nom de la catégorie des oeufs possédant les caractéristiques suivantes:

- a) chaque oeuf doit peser au moins une once et demie mais moins d'une once et trois quarts; et
- b) à tous autres égards, ces oeufs ont les mêmes caractéristiques que les oeufs catégorie A grosseur Extra gros.

9. Catégorie A grosseur Pee-wee: nom de la catégorie des oeufs possédant les caractéristiques suivantes:

- a) chaque oeuf pèse moins d'une once et demie; et
- b) à tous autres égards, ces oeufs ont les mêmes caractéristiques que les oeufs catégorie A grosseur Extra gros.

10. Qualité inférieure: nom de la catégorie des oeufs non admissibles à une catégorie supérieure à qualité inférieure et possédant les caractéristiques suivantes:

- a) le mirage
- i) peut faire voir un contour distinct et bien prononcé du jaune;
- ii) peut faire voir un jaune modérément ou nettement

(Suite à la page 19)

Pour vous mieux renseigner, postez ce coupon tout de suite.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU QUÉBEC, HÔTEL DU GOUVERNEMENT, QUÉBEC.

Je désire me renseigner sur les avantages de l'Assurance-récolte du Québec afin d'assurer à temps mes récoltes de 1969.

☐ Veuillez m'adresser votre brochure.

☐ Veuillez demander à votre représentant de communiquer avec moi.

MON NOM _____

MON ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____



La sécheresse, quel désastre...



Jean-Marie Chamard, fermier québécois, ne la craint plus.

Beau temps, mauvais temps,
son revenu est protégé.

Monsieur Chamard possède à Saint-Jean-Port-Joli 250 acres de terre et un boisé de 100 acres. Sa ferme supporte une cinquantaine de bêtes à cornes et produit de 55 à 75 porcs par année. L'été dernier, une longue période de sécheresse diminuait le rendement d'une bonne partie des prairies de la ferme Chamard.

La sécheresse est un désastre qui entraîne des dépenses, des pertes de revenu. Pas pour monsieur Chamard. Comme 19,000 autres fermiers du Québec, il avait la prévoyance de s'inscrire, l'an dernier, à la Régie de l'Assurance-récolte. **Ainsi, il a reçu une indemnité adéquate en compensation de sa perte; et c'est le cas de plus de 8,000 autres fermiers assurés.**

La sécheresse brûlera-t-elle vos champs cette année? Peut-être bien qu'oui. Qui sait ce que réserve 1969? Soyez bon administrateur; protégez votre revenu, assurez vos récoltes contre les éléments de la nature.

L'Assurance-récolte du Québec, l'une des plus généreuses en Amérique, vous protège contre plus de dix risques. Son coût très raisonnable est partagé par le gouvernement qui paie lui-même 50% de votre cotisation annuelle. **En cas de perte, vous recevrez des indemnités qui vous assureront un revenu stable chaque année.** Renseignez-vous davantage au moyen du coupon ci-contre. Assurez vos récoltes et... beau temps, mauvais temps, protégez votre revenu.



**LA RÉGIE DE
L'ASSURANCE-RÉCOLTE
DU QUÉBEC**



A l'assemblée annuelle

C'est par la coopération que nous avons atteint la vie économique

L'hon. Jean Marchand

- Un hommage à l'effort des coopérateurs
- Les inégalités économiques régionales
- Recherche de la parité des conditions de vie

(Nous commençons la publication du texte de la conférence prononcée à notre récente assemblée annuelle par l'hon. Jean Marchand, ministre de l'Expansion économique régionale du Canada. Le ministre parlait sans texte. Ces notes sont donc la transcription de l'enregistrement de ses paroles. Le lecteur voudra bien tenir compte de ce fait.)

"Si j'avais à écrire un livre sur l'histoire sociale du Québec et si j'avais à trouver les institutions qui ont le plus contribué et qui contribuent davantage au relèvement social et même individuel de la population québécoise, je crois que c'est au mouvement coopératif que je décernerais la palme. Ce n'est pas que je méprise les autres mouvements, au contraire. Vous savez l'estime que je peux avoir pour le mouvement des travailleurs, mais sans doute le mouvement des travailleurs, s'il n'y avait eu à côté le mouvement coopératif, ne serait pas ce qu'il est et notre société ne serait pas non plus ce qu'elle est. Et quand je parle du mouvement coopératif, je parle de tout le mouvement coopératif, que ce soit le mouvement agricole, le mouvement de consommation ou le mouvement de crédit, c'est-à-dire les Caisses Populaires.

La coopération est une école

"Ces mouvements nous ont enseigné une chose à nous du Québec qui avons été historiquement une population rurale. C'est par ces mouvements que nous avons atteint la vie économique de la nation, que nous avons com-

mencé à comprendre comment l'économie fonctionnait, parce que tout ça était un mystère pour nous. Traditionnellement, notre vie était très simple. C'était une vie rurale. Nous produisions certains produits que nous consommions; les cultivateurs pouvaient à peu près se suffire. A un moment donné, nous sommes tombés dans une économie de marché. L'agriculture a subi des coups et des contrecoups considérables. Les populations ont déménagé vers les villes à un rythme accéléré et, là, tout ce monde nouveau nous a secoués. C'est par le truchement des mouvements coopératifs que nous avons commencé à le scruter ce monde, à le comprendre, et que nous commençons aussi dans une certaine mesure à le contrôler.

"Ce n'est peut-être pas aussi brillant, et je crois, messieurs du mouvement coopératif, que vous le savez plus que d'autres, de faire de la coopération que de faire des discours politiques; c'est peut-être moins brillant aussi que de faire appel à l'émotion des gens à tous les niveaux. Mais il y a une chose certaine: ce qui s'est construit dans le mouvement coopératif n'aurait pas pu se construire ailleurs, et ce n'est pas la politique qui nous a tirés du marasme dans lequel nous nous trouvions. Aussi, je rends hommage à ce mouvement d'hommes, à ce mouvement qui a tenté de comprendre et de contrôler l'activité économique, à ce mouvement qui a continué, qui continue à placer les hommes au-dessus des capitaux et dont le principal but est de servir les producteurs, et non pas de se servir.

"Je pense que notre économie ne serait pas ce qu'elle est - elle serait encore pire - si le

mouvement coopératif n'avait pas servi d'élément de pondération. Dès que j'ai commencé à m'occuper de l'histoire sociale, des problèmes sociaux, c'est le mouvement coopératif qui m'a d'abord le plus impressionné. Le président, M. Gingras, me mentionnait tout à l'heure la différence qu'il peut y avoir entre une réunion, en 1969, des coopérateurs d'une réunion tenue il y a 25, 30 et 35 ans, alors que les gens commencent à peine à comprendre tous les mystères de l'économie, alors que les gens apprennent à vivre collectivement à l'intérieur de leurs coopératives. Aujourd'hui, indépendamment du degré d'instruction, les coopérateurs comprennent quelles sont les forces qui jouent dans le domaine économique, quelles sont les forces qui influencent les marchés, quelles

sont les forces qui jouent sur les lois de l'économie. Disons que nous avons atteint un degré de maturité qui fait que nous sommes plus hommes que nous l'étions et que nous sommes plus en mesure de contribuer au développement de notre économie.

"On est sensé m'avoir nommé ministre de l'Expansion économique régionale. Je voudrais vous entretenir un peu de ce sujet. Je ne peux pas parler de tout ce que j'ai l'intention de faire. Il y a des choses qui n'ont pas encore fait l'objet d'une législation et je crois que je me dois d'abord d'en parler aux Communes. Mais je peux vous exposer les dispositions de la loi qui a été déposée en Chambre et qui nous donne déjà quelques instruments pour atteindre les objectifs que nous nous sommes proposés et qui prévoit aussi les pouvoirs dont disposera le ministre en vertu d'autres lois, afin de faire en sorte que notre pays se développe d'une façon de plus en plus harmonieuse.

Les inégalités régionales

"Il a été répété, il n'y a pas tellement longtemps, à travers le Canada -- et je crois que le premier ministre l'avait choisi un peu comme un thème favori -- que les inégalités régionales étaient un danger peut-être aussi grand au pays que la confrontation entre les francophones et les anglophones. Je pense qu'il avait raison. On n'a pas toujours l'impression d'appartenir au même pays tant nos conditions de vie varient d'une région à l'autre. On a parfois la conviction d'appartenir à des sociétés différentes. Il ne s'agit point de

rechercher une égalité parfaite. Mais il faut au moins que la comparaison entre les régions puisse se soutenir. Quand on compare le revenu moyen, par exemple, de la région de la Gaspésie qui s'établit, je crois, à \$850 ou \$900 par tête, et qu'on le compare au revenu moyen de l'Ontario qui est au-delà de \$2,000 par tête, on n'a vraiment pas l'impression d'être dans le même pays, soumis aux mêmes conditions économiques et bénéficiant des mêmes privilèges. C'est donc un danger pour le pays en plus d'être une injustice.

"Quand on discute d'égalité régionale ou économique, il faut essayer de voir le problème tel qu'il est. Il ne faut pas s'imaginer que politiquement ou artificiellement, on peut faire en sorte que certaines régions deviennent désuètes au point de vue économique puissent être ressuscitées du jour au lendemain, soit par des octrois, soit par l'implantation d'industries. Dans ce travail, il nous faut absolument tenir compte des réalités économiques, des forces naturelles de l'économie, que nous pouvons infléchir un peu dans un sens ou dans un autre, mais que nous ne pouvons pas contredire totalement. Je pense qu'il faut tenir compte de ces forces, qu'il faut essayer de faire en sorte qu'elles ne détruisent pas les hommes. Il faut aussi les respecter de manière que la société en ait le plus de profit possible. Par des moyens artificiels, on peut réussir à protéger notre société, mais on ne la protégera pas pendant longtemps.

(Suite à la page 22)

Les objectifs du colloque de la coopération

Récemment, dans cette même page, nous annonçons la tenue d'un 4^{ème} colloque du mouvement coopératif québécois. Ce colloque était organisé aux fins de permettre aux dirigeants des divers mouvements coopératifs de rencontrer les chefs des partis politiques québécois. Ce colloque s'est tenu à Québec, les 3 et 4 février. L'honorable Jean-Jacques Bertrand, chef du parti de l'Union Nationale, l'honorable Jean Lesage, chef du parti libéral, et l'honorable René Lévesque, chef du parti québécois, sont venus rencontrer les administrateurs et les cadres de la coopération québécoise.

Afin de bien informer nos lecteurs qui s'intéressent à la vie coopérative, nous croyons devoir citer le texte définissant les objectifs de ce colloque, texte remis aux participants:

"En invitant les leaders des partis politiques provinciaux à participer au colloque annuel des administrateurs et cadres supérieurs de ses institutions-membres, le Conseil de la Coopération du Québec n'a aucunement en vue de leur offrir une tribune à fins électorales pour qu'ils exposent leurs programmes respectifs entre lesquels les coopérateurs pourraient ensuite être amenés, comme groupe, à effectuer un choix.

Le Conseil est plutôt préoccupé d'obtenir le concours des chefs des formations politiques afin que chacun d'eux exprime comment il perçoit les principaux défis qui se posent actuellement au Québec, particulièrement sur le plan économique et sur le plan social, et fournisse ainsi un éclairage propre à aider les dirigeants du mouvement coopé-

ratif à prendre davantage conscience de la contribution que celui-ci peut apporter à la solution des problèmes mentionnés.

Le mouvement coopératif a clairement établi et affirmé jusqu'ici son désir de collaborer avec l'Etat et avec tous les organismes voués aux intérêts et à la promotion de l'ensemble de la communauté. Semblable collaboration, pour être réellement fructueuse, présuppose un franc dialogue où les motivations et les attitudes puissent s'exprimer et s'évaluer.

Le colloque de cette année veut justement répondre à ce besoin d'échange de vues entre les hommes politiques et les dirigeants du mouvement coopératif. Il devrait en découler une sensibilisation réciproque aux responsabilités des uns et des autres aussi bien qu'à leur ferme volonté de servir le plus efficacement possible le bien commun."

Nous croyons que ces objectifs sont valables, surtout si l'on tient compte du caractère particulier de l'institution coopérative, propriété de la population du milieu. Les journalistes n'étaient pas admis au colloque, cela fin de permettre un dialogue franc et ouvert entre les invités et les participants. Dans la vie du mouvement coopératif québécois, c'était la première rencontre du genre. Nous croyons que c'est là un signe des temps, c'est-à-dire que le mouvement coopératif a atteint, dans plusieurs secteurs, une importance suffisamment grande pour être en mesure de jouer un rôle très positif dans la solution de certains problèmes de notre société, fait reconnu par les hommes politiques.

La plupart des administrateurs ainsi que les principaux officiers de la Coopération Fédérée ont représenté le secteur agricole à cette manifestation.

CLINIQUES D'INFORMATION

SUR LES FOURNITURES PROFESSIONNELLES

NICOLET:

Le 18 mars 1969, Centre Catholique de Nicolet, Rue Brassard

FORTIERVILLE (Lotbinière):

Le 19 mars 1969, Salle paroissiale Fortierville

N.B. Les cliniques débutent à 9h.00 a.m.

**Il ne reste que QUELQUES JOURS
pour participer ce mois-ci à la
TAXE VOLONTAIRE**



**"As-tu
envoyé
ton \$2"**

Vous pouvez gagner le grand prix de

\$100,000

**ou un des 152 autres prix de \$10,000,
\$5,000, \$1,000, \$500 et \$250. En tout,
153 prix en lingots d'argent!**

*Postez ce bon
immédiatement*

C'est si facile de participer!

1. Remplissez la formule ci-dessous.

2. Joignez-y un chèque, un mandat de poste ou autre, payable à l'ordre de la *Ville de Montréal*. Participez autant de fois que vous le voulez. Indiquez bien le ou les mois que vous choisissez pour participer. Pour contribuer ce mois-ci, les formules doivent être reçues au plus tard le dernier jour du mois, à minuit.

3. Faites parvenir le tout dans une enveloppe adressée à :

**Taxe volontaire de la Ville de Montréal
Casier postal 9999, Montréal 101, Canada**

Pour renseignements, écrivez à la même adresse.

(La Caisse populaire et la plupart des banques au Québec acceptent votre contribution.)

DÉCOUPER ICI ET ENVOYER CE BON IMMÉDIATEMENT
La Ville de Montréal postera un reçu officiel à chaque participant.

Toute personne peut contribuer chaque mois à la Taxe volontaire de la Ville de Montréal. Le choix des 153 contribuables volontaires qui deviennent candidats à l'examen se fait publiquement. Ils sont informés immédiatement de l'heure, du jour et de l'endroit où seront attribués les prix. Pour mériter son prix, chacun doit répondre correctement au nombre de questions décrété par le jury et se rapportant à la Ville de Montréal. Les sujets traités apparaissent au verso du reçu officiel.

La Ville de Montréal remboursera les frais de voyage aux candidats domiciliés à l'extérieur de la région métropolitaine.

S.V.P. vérifier, avant de cacheter votre enveloppe, que votre paiement à l'ordre de la *Ville de Montréal* est bien inclus. Faites participer également vos parents et amis.

Si un candidat, à cause de son âge ou de son état de santé, est incapable de se soumettre à l'examen, le jury, sur preuve jugée suffisante, peut autoriser une autre personne à répondre pour lui.

VEUILLEZ INCLURE CETTE FORMULE AVEC VOTRE ENVOI — PAYABLE À LA VILLE DE MONTRÉAL

**Taxe volontaire de la Ville de Montréal
Casier postal 9999
Montréal 101, Canada**

FORMULE DE PARTICIPATION À LA TAXE VOLONTAIRE

SIGNATURE: _____

NOM _____

(EN LETTRES MOULÉES)

ADRESSE _____

(NUMÉRO)

(RUE)

(APP.)

VILLE _____

ZONE POSTALE _____

PROVINCE _____

PAYS _____

TÉLÉPHONE _____

058-03

\$2 OU MULTIPLE DE \$2

VEUILLEZ INDiquer LES
MONTANTS VIS-À-VIS DES
MOIS DE VOTRE CHOIX.

JANV.	☐	JUIL.	☐
FÉV.	☐	AOÛT	☐
MARS	☐	SEPT.	☐
AVRIL	☐	OCT.	☐
MAI	☐	NOV.	☐
JUIN	☐	DÉC.	☐

NOMBRE DE
MOIS

MONTANT
TOTAL

☐

☐

CHÈQUE ☐

MANDAT ☐

☐

☐

☐

L'OPINION RURALE...



On n'a plus les vétérinaires qu'on avait...

Ce message s'adresse à vous, messieurs du ministère de l'Agriculture de Québec. Après deux rappels de votre part au vétérinaire de ma région, lui demandant de bien vouloir vacciner deux de mes génisses qui avaient atteint l'âge d'être vaccinées contre la brucellose, le monsieur en question ne donne tout simplement pas suite à vos recommandations. Vous ne pouvez donc rien faire pour nous aider, nous les cultivateurs, à avoir les services professionnels qui s'imposent? Vous nous préchez de tout bord, de tout côté de prévenir les maladies animales de toutes sortes, ou encore de les faire traiter convenablement, n'est-ce pas.

Le vétérinaire en question se fiche de vous et de nous en ne donnant pas suite à nos appels répétés, ou encore en ne traitant nos animaux qu'à moitié. A combien de personnes n'a-t-il pas répondu tout simplement: "J'en vais pas!"? On a pourtant eu dans notre région des vétérinaires qui étaient consciencieux, dévoués et raisonnables, n'hésitant pas à se déranger pour rendre service à leur clientèle. Je me suis aperçu que le bon monsieur ne se dérange que si c'est très payant, quand ça fait son affaire et lorsqu'il le veut bien.

Je m'adresse aussi à vous, messieurs de l'Association vétérinaire du Québec à qui j'ai déjà fait connaître ces quelques griefs que je pourrais avoir à son endroit. Je m'associe à la personne qui, il y a quelque temps, écrivait dans cette rubrique "on n'a plus les vétérinaires qu'on avait". Ça semble être bien vrai dans notre région.

François Mayrand,
Ste-Anne de la Pérade,
Comté Champlain, Qué.

Attitude déplorable et bouleversante

Dans l'édition du 26 février de La Terre de Chez Nous, nous lisons que la Coopérative Fédérée de Québec et la Coopérative agricole de Granby ont présenté une demande d'injonction contre la R.M.A. et le plan conjoint du lait industriel.

Il est déplorable et même très bouleversant de lire ce texte. Ce qui est pire encore, c'est de voir ces quelques pauvres messieurs cultivateurs, qui à la demande du chef de l'entreprise ou du gérant,

lequel a réussi à se mériter une certaine confiance, prêtent leurs noms pour prendre injonction et se poursuivre eux-mêmes.

Ces messieurs ne connaissent pas le rôle de la Coopérative ni du plan conjoint. Aussi, pourriez-vous me dire chers messieurs la date et l'endroit où la Coopérative Fédérée de Québec et la Coopérative agricole de Granby se sont assis à une table pour négocier des prix en rapport avec tel ou tel produit agricole?

Pour ma part, je vous réponds JAMAIS. Car ce n'est pas leur rôle et ils n'en ont pas le droit. Le rôle premier d'une coopérative est d'abord la transformation des produits de ses membres, et ce, aux meilleurs coûts possibles, pour ensuite les mettre en vente.

Il incombe aux administrateurs du plan conjoint de négocier des prix pour nos produits, aux niveaux provincial et national, compte tenu de l'offre et de la demande.

Sachez bien une chose chers messieurs : toutes les autres classes de la société, ouvriers professionnels, enseignants, etc., ont leurs organisations pour négocier en leur nom. Et pourquoi alors nous les cultivateurs n'aurions-nous pas ce même privilège?

Dans l'Evangile du 1er dimanche du Carême, il est écrit qu'après 40 jours de jeûne le Seigneur avait faim et le démon est venu pour le tenter... Or, ces messieurs de la Coopérative Fédérée de Québec et de la Coopérative agricole de Granby ne sont pas sans savoir que les cultivateurs ont très faim. Ils jouent le rôle du démon pour essayer de faire tomber les cultivateurs, pour ensuite mieux les exploiter.

Les dirigeants de nos coopératives sont bien plus capitalistes que coopérateurs car 75% de leurs manipulations viennent des non-membres. Et je demande à ces messieurs les cultivateurs de retirer leur injonction qu'ils

ont prise contre eux et contre tous les cultivateurs du Québec. Ceci, je le demande pour leur propre bien et celui de toute la classe agricole, car n'oublions pas, c'est tout notre avenir qui est en jeu.

Espérant que vous réfléchirez messieurs de la Coopérative car il est dit qu'à tout péché, on peut obtenir miséricorde.

H.-G. G.,
Ste-Clotilde,
Beauce.

Il y aura boycottage...

N.D.L.R.

Dans une lettre adressée à l'Opinion rurale de la TCN, M. Michel Morin, de St-Anselme, nous fait parvenir la copie d'une résolution adoptée par un groupe de cultivateurs de cette localité du comté de Dorchester, à la suite de la demande d'injonction de la Coopérative Fédérée de Québec en vue de la suspension du plan conjoint des Producteurs de Lait Industriel du Québec. Cette résolution se lit comme suit :

Devant la situation désastreuse qui résulte de la décision prise par la Coopérative Fédérée de Québec et le Président

de la Coopérative laitière du Sud de Québec, décision prise sans consultation de l'ensemble des cultivateurs membres de la Coopérative Laitière du Sud et de ceux de la Fédérée, il est dûment proposé et appuyé à l'unanimité par un groupe de cultivateurs que :

L'injonction déposée à la Cour Supérieure par la Coopérative Fédérée de Québec, et conséquemment par le Président de la Coopérative laitière du Sud, soit retirée immédiatement par les requérants.

Si ces derniers refusent de retirer leur demande d'injonction, soit par indifférence ou autrement, nous nous verrons dans l'obligation comme coopérateurs de boycotter les achats et ventes à la Coopérative Fédérée de Québec et à la Coopérative laitière du Sud de Québec. Le boycottage entrera en vigueur dans les 30 jours qui suivront l'Assemblée générale spéciale du 10 mars 1969, où seront étudiés et mis en place les différents mécanismes nécessaires afin que notre volonté soit respectée.

Un groupe de cultivateurs,
de Saint-Anselme,
Dorchester, P. Q.

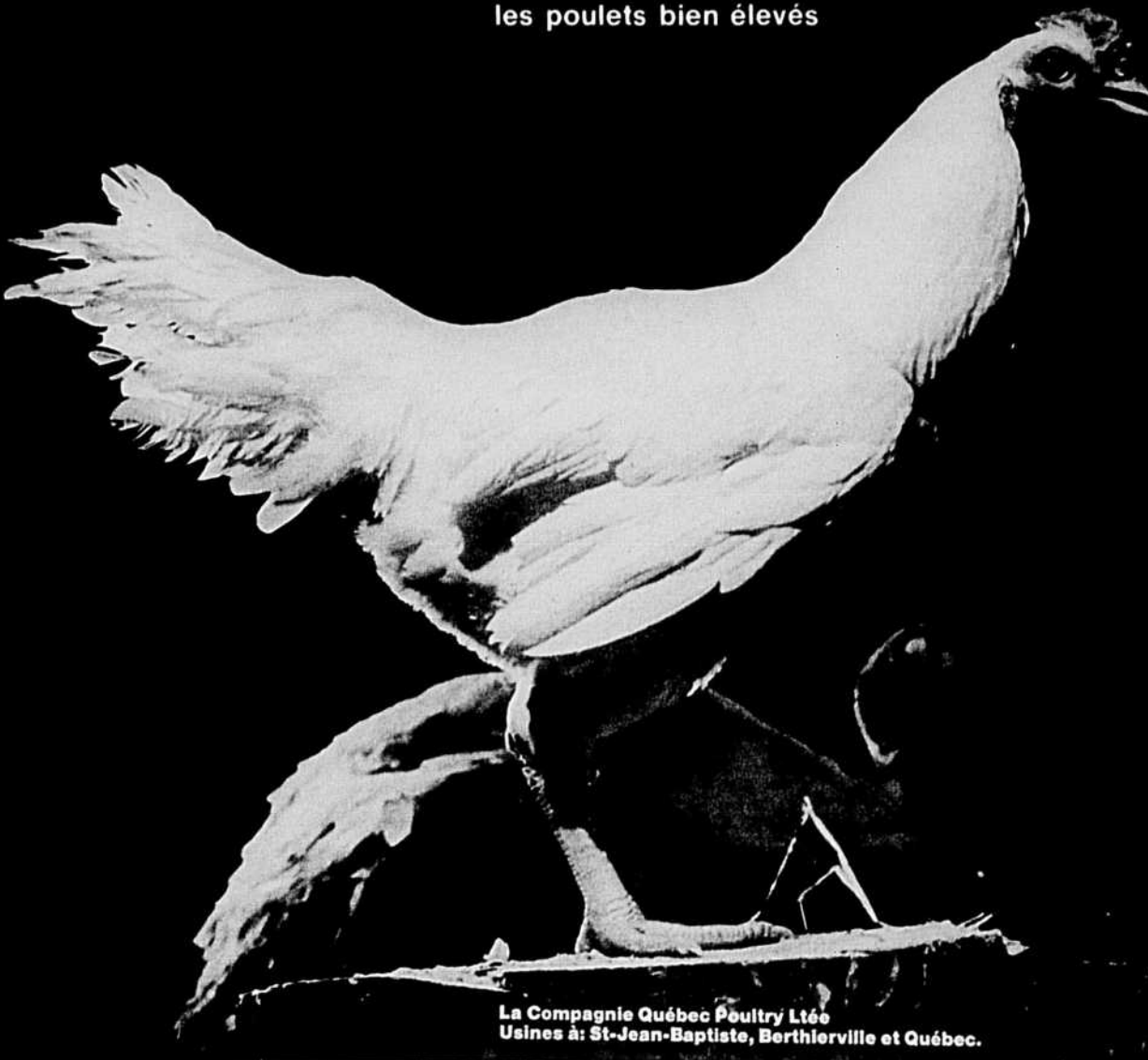
Les volailles Flamingo sont bien élevées!

Nous le disons à la télévision. C'est notre façon de rendre hommage à nos aviculteurs. Il est normal que les consommatrices sachent enfin que tous les poulets Flamingo sont élevés au Québec... et bien élevés!

La publicité rappelle aux ménagères que les volailles de vos poulaillers se préparent de bien des manières, qu'il faut en servir souvent... En unissant nos efforts aux vôtres, nous allons augmenter la consommation de la volaille et assurer notre avenir commun.

C'est notre façon de participer à l'essor de l'aviculture québécoise.


FLAMINGO
les poulets bien élevés



La Compagnie Québec Poultry Ltée
Usines à: St-Jean-Baptiste, Berthierville et Québec.

Les marchands du Québec,
conscients de la valeur...
vendent AG-TRONIC

Emblèmes pour
véhicules lents

VML

Sur acier galvanisé.
Conformes à la norme CSA D-198
Exigés pour TOUT véhicule lent
après le 1er mars 1969.
Des supports d'usage facile
simplifient le montage.

Fabricants :

AG-TRONIC, Ltd.

1118, rue Sanford,
WINNIPEG 21, Manitoba

Les plus grands fabricants au monde
de dispositifs de sécurité pour
véhicules lents.

Distributeurs :

FORANO - Division agricole
Plessisville, Québec

Le Congrès de l'Agriculture canadienne groupera quelque 400 délégués à Ottawa

Quelque 125 organisations appartenant à tous les secteurs agricoles seront représentées lors du Congrès de l'Agriculture canadienne du 24 au 27 mars prochain, à Ottawa. Ce congrès de quatre jours réunira 400 délégués, dont un nombre important des plus importantes personnalités du monde agricole au pays, ce qui en fera au dire des autorités fédérales l'événement majeur des 35 dernières années en agriculture.

Toutes les grandes associations agricoles y délégueront des porte-parole dûment sélectionnés - l'UCC, pour une, sera représentée par 12 dirigeants et experts - Les sociétés commerciales et industrielles délégueront leurs présidents et les gouvernements fédéral et provinciaux, leurs hauts fonctionnaires.

Les deux délégations les plus imposantes seront celles de la Fédération canadienne de l'agriculture et de l'Union nationale des agriculteurs. On y verra aussi des dirigeants de coopératives, des personnalités représentant les gouvernements d'Ottawa et des provinces, les facultés d'agronomie des universités, les industries alimentaires (fabricants, grossistes et détaillants), les consommateurs, les groupements professionnels comme l'Institut agricole du Canada, les compagnies d'alimentation animale, l'industrie des engrais chimiques et de la machinerie agricole, les sociétés de produits chimiques, les banques chimiques, les banques et les organisations de crédit.

Le congrès examinera une série de 10 documents d'information préparés par la Commission de Planification de l'Agriculture canadienne (Task Force) et étudiera les conclusions de la Commission royale d'enquête sur la machinerie agricole (Commission Barber).

Les documents de base feront l'objet d'études par différents comités groupant chacun une vingtaine de délégués, d'un rapport par les équipes d'études et de déclarations officielles des divers groupes intéressés. Les documents portent a) sur les objectifs de la politique agricole, b) les programmes spéciaux pour cultivateurs à très faibles revenus, c) les secteurs du blé et des graines oléagineuses, d) des fruits et des légumes, e) du bétail, des volailles et des céréales fourragères, f) l'industrie laitière du Canada, g) le Crédit

agricole, h) les transformations techniques dans le domaine de l'outillage et leur portée sur l'agriculture canadienne, i) la gestion des approvisionnements, offices de vente et politique commerciale, et j) la coordination des activités gouvernementales pour le progrès de l'agriculture canadienne.

Tous ces documents ont été préparés spécialement pour le

congrès, "Il ne faut pas les considérer comme étant le rapport de la Commission de planification", a fait remarquer le ministre de l'Agriculture, M. H. A. Olson "car on ne s'attend pas que ce rapport soit terminé avant la fin de 1969".

L'étude de ces documents influera cependant sur les résultats des délibérations, selon M. Olson.

Les événements à venir

- QUEBEC, mercredi, 12 mars, 10 h. a. m., au Pavillon Pollack, du Centre universitaire Ste-Foy : assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de lait industriel de la région de Québec.
- AMOS, jeudi, 13 mars, 1 h. 30 p. m. : assemblée générale du Syndicat des producteurs de lait industriel du Nord-Ouest québécois.
- NEDELEC, vendredi, 14 mars, 8 h. 30 p. m. : assemblée générale du Syndicat des producteurs de lait industriel du Témiscamingue et de Rouyn-Noranda.
- VICTORIAVILLE, lundi 17 mars, 1 h. 30 p. m. au sous-sol de l'église St-Gabriel Lallemant, boulevard Jutras : assemblée générale annuelle du Syndicat des Producteurs de bois de la région de Nicolet et des producteurs régis par le plan conjoint des Producteurs de bois de la région de Nicolet.
- DRUMMONDVILLE, jeudi 20 mars : assemblée générale annuelle de la Fédération des Syndicats de Producteurs de lait nature du Québec. Motel Le Dauphin.

L'ENSILAGE EST MIEUX CONSERVÉ

DANS UN SILO

CO-OP

La qualité de la douve de béton est responsable dans une grande mesure de la conservation d'un ensilage.

La qualité de la douve de béton CO-OP offre les caractéristiques exclusives suivantes :

- 1 Chaque douve CO-OP est faite de béton préfabriqué par un procédé exclusif à pression.
- 2 Une surface de contact maximum aux joints.
- 3 Une densité et une résistance à la compression et à la flexion supérieures à tout autre procédé.
- 4 Une absorption d'humidité inférieure de 30% à tout autre procédé.

RÉSULTAT : La valeur nutritive de l'ensilage est conservée de la première à la dernière porte.

DÔME EXCLUSIF DU SILO CO-OP

- Fabrication canadienne d'aluminium roulé et moulé pour donner une solidité supérieure et une étanchéité parfaite.
- Ajoute de l'apparence à votre silo.
- Assure la qualité et la conservation de l'ensilage.

N.B. Les ingénieurs exigent de plus en plus un béton possédant une plus grande résistance de flexion et de compression pour une absorption d'humidité minimum. La douve de béton CO-OP rencontre ces exigences.

Pour une information plus détaillée sur les populaires silos CO-OP remplissez ce coupon et maillez à :

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

SERVICE DE LA MACHINERIE AGRICOLE
1055 ouest, rue du Marché Central — Montréal, P.Q.



3 façons de donner à votre cheval de meilleurs soins!

Dans le traitement des chevaux, aucun liniment n'égale Absorbine pour ses applications variées. Employé directement sur les tendons enflés et aux endroits endoloris, Absorbine soulage efficacement; comme lotion après un exercice, il aide à rafraîchir les chevaux et à les maintenir en bonne forme.

Servez-vous-en comme astringent, lotion et antiseptique doux. La grande bouteille se vend toujours \$2.50. Aussi en format d'un gallon.

ABSORBINE

W. F. Young, Inc., Montréal 19, Québec

Je suis cultivateur () NOM
Je cultive () acres ADRESSE
Mon troupeau compte () vaches
Je ferai l'achat d'un silo en 1969 () R.R. No
12 MARS 1969 — LA TERRE DE CHEZ NOUS — PAGE 13

Comment connaître mon enfant

L'enfant nerveux

Nous avons déjà vu que pour réussir l'éducation de l'enfant nerveux, il faut tout d'abord accepter certains traits de son caractère. Il faut tolérer son émotivité. Ensuite, se résigner à le voir travailler par "coups de collier" et accepter que pour lui, seul l'instant présent compte. Nous verrons aujourd'hui les principales erreurs à éviter.

Éviter l'épreuve de force

Tous les parents qui ont un enfant nerveux, quelles que soient les variantes de ce caractère, disent que leur enfant est entêté et qu'il ne cède jamais. A première vue, cela paraît curieux: il semblerait que les nerveux ayant beaucoup de facilité à s'adapter, devraient être influençables et peu persévérants. Cela se comprend très bien si l'on saisit le mécanisme de leur réaction au défi et à l'humiliation. Les nerveux ne cèdent pas si on les attaque de front parce qu'ils en font aussitôt un défi et une question de vanité. Ils refusent de céder dès qu'on déclare qu'on les fera céder par force. Le nerveux qui est mauvais joueur parce qu'il ne veut jamais perdre, ne voudra pas davantage perdre dans l'épreuve de force. Il mobilise les ressources de sa puissante émotivité, s'il est contraint de céder devant la brutalité, il ne sera pas conquis et recommencera à la première occasion.

Éviter la violence

Un père disait en parlant de son petit nerveux de 9 ans: "Vous le trouvez mignon, vif et souriant, pourtant il est pénible et dur. J'ai dû lutter une heure hier pour l'obliger à écrire une lettre à sa grand-mère. Pleurant, après une bonne fessée, il me tenait encore tête. C'est incroyable, j'ai eu enfin le dessus, mais j'étais à bout." Un nerveux peut être indomptable, lorsqu'il jette son émotivité dans la lutte. Plus on frappe fort, plus il renvoie la balle. C'était donc sa propre violence et son propre entêtement que le père de notre petit nerveux trouvait

en écho, dans l'entêtement farouche de son fils. Une sanction brutale et violente risque aussi de déclencher chez cet enfant des réactions qui peuvent devenir dangereuses: dissimulations, hypocrisies etc. ou gloriole de se voir toujours puni.

Éviter l'humiliation publique

On ne peut rien obtenir du nerveux en l'humiliant, particulièrement en l'humiliant publiquement. Non seulement on risquerait de ruiner le sentiment de supériorité qui est le levier important de l'éducation, mais encore on risque de pousser le nerveux à des actes extrêmes et de se l'aliéner définitivement: tout accaparer qu'il soit par le présent, il n'oublie jamais une humiliation. Obliger le petit nerveux à aller demander un pardon public à une personne à qui il a fait une impolitesse, c'est s'exposer au ridicule, parce que l'enfant peut s'enfuir ou s'entêter, et c'est ensuite se préparer une nouvelle épreuve de force. Prenez-le à part, dites-lui en sourdine qu'il a fait une sottise dont vous avez honte et que vous lui faites confiance pour la réparer.

Un autre cas d'humiliation peut se présenter: Voici votre nerveux qui, comme à son habitude "fait l'intéressant". Toujours un peu exhibitionniste, il s'excite s'il a un nouveau public et essaie d'attirer l'attention sur lui par quelque moyen en rapport avec son caractère, grimaces, récits inventés, verbiage ou comportement affecté... Rabattre ce caquet ou le rabrouer brutalement devant ce public qu'il essaie à sa manière de séduire sera une humiliation à laquelle il réagira suivant son

type, par la bouderie, l'insolence ou le redoublement d'excitation. Mieux vaut créer une diversion en lui demandant de montrer une de ses réalisations: dessin, prix gagné, travail manuel, montage de bricoleur, etc. Vous changez ainsi la vanité en fierté légitime de l'oeuvre.

Éviter les occasions d'excitation inutile

C'est-à-dire les occasions où vos enfants s'excitent pour rien: les réceptions qui durent, les sorties nocturnes avec vous, le spectacle de votre propre agitation, les veillées où se racontent des récits fantastiques ou des faits divers malsains, le cinéma prolongé, la télévision excitante et les lectures difficiles.

Éviter la compagnie de camarades plus âgés et douteux

Le nerveux est suggestible, impressionnable, il déteste le conventionnel et s'entête de l'originalité. Il se laisse entraîner facilement et imite les autres. Nous verrons que ce même trait de caractère le rend sensible au bon exemple.

Éviter la discussion avec les nerveux combattifs

La discussion ne peut que s'envenimer avec eux. Ils parlent facilement et ont la riposte prompt. Comme ils veulent prouver leur supériorité, ce sont des partenaires redoutables, raisonneurs contre toute évidence. Avec ce caractère, plus qu'avec les autres, il faut être prudent et persuader par voies détournées.

Par quels moyens peut-on agir sur les nerveux?

Calmer le nervosisme quand il est excessif, soit par le changement de milieu, soit par des toniques pour les nerfs. Ne pas craindre de consulter le médecin pour atténuer ou régulariser l'agitation, favoriser le sommeil.

Régulariser les besoins: Plus que les médicaments, l'hygiène familiale sera efficace. Elle doit être organisée sur trois secteurs: régularité stricte des heures de sommeil, au lit à la même heure et lever régulier. Régularité de l'hygiène, pour les besoins de la toilette et des selles. Régularité des heures de repas. Il est entendu que le petit nerveux mange peu, on tolérera qu'il fasse quatre demi-repas, et qu'il quitte la table avant les grandes personnes.

Entourer le nerveux d'un matériel de calme, sur lequel ses excitations ou ses impulsions ne rebondissent pas. Se garder de deux excès: l'indifférence et le renvoi des solutions indéfiniment. Contre ses colères et ses excès, il faut adopter une attitude attentive, calme et calmante. Il faut l'aider tout de suite en suscitant sa coopération active.

Agir par le bon exemple. Les instituteurs de ces nerveux remarquant qu'ils ont des cahiers propres et soignés, des affaires rangées pendant les périodes où ils ont pour voisin immédiat un élève rangé et discipliné, au contraire, deux nerveux ensemble avaient toujours plus de négligence et de bavardage. Il en est de même à la maison et dans le choix des camarades, l'exemple spontané est une suggestion plus forte que la plus forte autorité.

Intéresser le nerveux. Suscitez l'émotivité et la passion puisqu'il ne peut agir que sous leur poussée. Montrez-lui en toute chose l'application pratique, l'utilité, le côté anecdotique ou l'astuce à découvrir. Le fait de modifier l'énoncé d'un problème de ma-



thématiques, en faisant jouer un petit rôle au nerveux suffit à l'intéresser.

Poussez-le vers des réalisations concrètes: Spécialement vers les réalisations manuelles ou esthétiques. Ne le laissez pas se contenter d'idées et de mots. Qu'il décore sa chambre lui-même, qu'il dessine, qu'il sculpte, qu'il fasse un poème, des fleurs artificielles des mouchoirs ou tout ce qu'il voudra. Mais qu'il fasse quelque chose de palpable, de présentable, quelque chose qu'on pourra montrer en parlant de lui. Toujours pour pousser le nerveux vers la réalisation d'une oeuvre afin de canaliser sa vanité et de la transformer en fierté de l'ouvrage accompli. C'est d'autant plus facile que le nerveux a du goût, le sens de la beauté plastique et du rythme.

Favorisez enfin la transformation de l'émotivité en action par la lutte contre l'anarchie, la recherche d'un équilibre et l'utilisation de son énergie nerveuse. Le sport fera du bien au nerveux, mais ne choisissez pas des sports de force, il lui faut plutôt des sports de grâce. La danse rythmique pour les nerveuses, le patinage sur glace. Pour les garçons, des sports de légèreté et d'adresse et non pas de choc et de brutalité. A cela le scoutisme, les organisations de jeunes ajouteront le grand air et l'apprentissage d'une discipline de groupe.

Nous étudierons dans un prochain numéro les caractéristiques du sentimental.

Adapté de "Comment connaître votre enfant" de Vincent et Mucchielli.

Histoire de femmes

Le sucre au banc des accusés

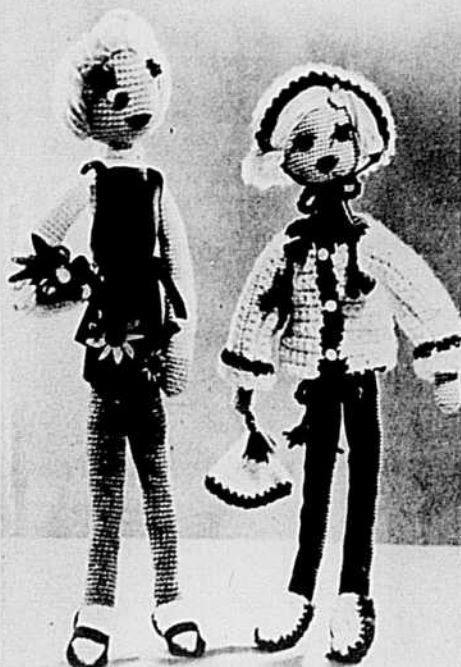
Au début de février, une émission de Radio-Canada avait jeté un certain émoi chez les producteurs de lait et d'oeufs. Nos cardiologues montréalais se prononçant ouvertement contre ces produits, les rendant grands responsables des maladies coronariennes et cardio-vasculaires, en favorisant l'élévation du taux de cholestérol dans le sang.

Voici qu'une lectrice de Plessisville nous fait part de commentaires en marge d'un éditorial récent de la revue américaine "Circulation", où le Docteur Forrest E. Jendall de l'Université Columbia se prononce lui, catégoriquement contre l'injection de sucre blanc. L'usage abusif de ce sucre provoquerait des lésions graves sur les parois internes des artères et favoriserait l'installation des maladies coronariennes. On souligne aussi dans cet article que les Lapons et les Esquimaux dont la nourriture est pour ainsi dire à base exclusive de graisse de phoque, graisse ani-

male par excellence, n'avaient jamais ou fort rarement d'artériosclérose, d'infarctus du myocarde ou de congestion cérébrale. Il est évidemment facile de comprendre que le genre de vie de ces habitants du Pôle est passablement moins trépidant que le nôtre. On peut donc difficilement s'y comparer.

Le sucre blanc qu'on considère depuis longtemps comme nocif ne peut cependant être assimilé au miel, qui demeure l'un des aliments naturels les plus bénéfiques qui soient. Il y a autant de différence entre le sucre blanc (saccharose) et le miel (glucose et lévulose) qu'entre une cathédrale et une église de mission. La consommation de sucre blanc est en progression constante dans nos pays. Si on regardait de temps en temps du côté des abeilles et des érables, on ne pourrait que mieux se porter. Faisons-nous tout miel!

Rosaline D. LEDOUX



Patron à dix sous

Oubliez vos soucis et concentrez votre attention sur un projet amusant: deux adorables poupées crochétées. Le garçon est un jardinier et la jeune fille une fervente des sports d'hiver. Que le vent souffle tiède ou froid, ces poupées mignonnes plairont à vos fillettes. Adressez vos commandes à **PATRON A DIX SOUS, LA TERRE, 515 ave VIGER, MONTRÉAL 132.** N'oubliez pas le numéro du patron: P.C. 1197-98 F. Inscrivez bien vos noms et adresses en LETTRES MOULÉES.

DANS MA CUISINE

Un petit cochon, rond, rond...

La façon de "mettre tout dans la même casserole" gagne des adeptes! La maîtresse de maison moderne est en effet de plus en plus consciente des avantages que lui offrent les plats en casserole. Très substantiels, ils constituent aussi une économie parce que utilisant les restes et les coupes de viande peu coûteuses. Enfin, ils sont des plus agréables au goût, en raison du mariage des saveurs.

Ces plats fins communément appelés "plats-tout-dans-un" ont aussi un caractère un peu spécial puisqu'ils sont à la fois des versions modernes de recettes anciennes qui faisaient les délices de nos arrière-grand-mères et de leur famille.

Sans plus tarder, voici quelques échantillons-miracles, faciles et rapides à faire. Un tour de manivelle, quelques secondes d'attente, et voilà... le tout est servi... mieux que ça... il n'en reste déjà plus.

Repas à la poêle

2 c. à table de beurre
1 tasse d'oignon haché
1 boîte (28 onces) de tomates
1 boîte (10 onces) de champignons
1 1/2 c. à thé de sel
1/8 c. à thé de poivre
1/4 c. à thé de basilic
1 c. à thé de sauce Worcestershire
1 tasse de macaroni
1 boîte (12 onces) de viande pressée, en julienne
2 c. à table de persil haché

Sauter dans le gras l'oignon jusqu'à ce qu'il soit transparent, environ 5 minutes. Ajouter tomates, liquide des champignons et assaisonnements; amener à ébullition. Ajouter macaroni, mijoter à couvert jusqu'à ce que le macaroni soit tendre (10 à 15 minutes). Ajouter viande et cham-

pignons; réchauffer à couvert. Garnir de persil. 6 portions.

Porc à la chinoise

1 1/2 livre de porc maigre et désossé (en juliennes de 1/4 de pouce x 2)
1 c. à table de sauce soya
1/4 c. à thé de poivre
1/4 c. à thé de gingembre
2 c. à table d'huile à cuisson
1 tasse d'oignons tranchés
1 1/2 tasse d'eau chaude
1 cube de bouillon de boeuf
3 tasses de navet, en lanières d'un pouce
1 tasse de carottes tranchées
1 1/2 tasse de haricots verts, congelés
1 1/2 tasse de céleri tranché, en diagonale
1 c. à table d'amidon de maïs
1 c. à table de sauce soya
1/4 tasse d'eau froide

Arroser la viande d'une c. à table de sauce soya puis assaisonner de poivre et de gingembre. Dorer à l'huile environ 10 minutes. Ajouter les oignons et cuire 1 à 2 minutes de plus. Ajouter eau chaude et cube de bouillon; brasser pour dissoudre. Mijoter à couvert 10 minutes. Ajouter navets et carottes. Mijoter jusqu'à ce que les légumes soient tendres, environ 15 minutes. Ajouter haricots et céleri puis cuire 5 minutes. Mélanger amidon, 1 c. à table de

sauce soya et eau froide. Verser sur la viande et brasser jusqu'à ce que la sauce soit lisse et claire, 2 à 3 minutes. 6 portions.

Rôti de porc

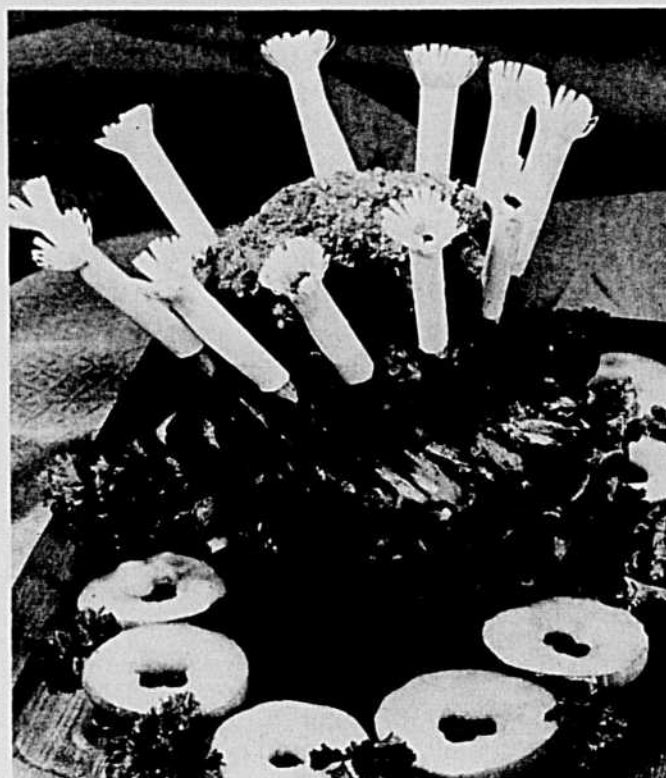
1 rôti de porc de 7 à 8 livres, en couronne
Sel
Poivre

Farce

1 tasse d'oignon haché
1/2 tasse de céleri en dés
1/4 tasse de beurre fondu
4 tasses de mie de pain en dés
1/2 c. à thé de sel
1/4 c. à thé de poivre
1 c. à thé de sauge

Protéger de papier d'aluminium l'extrémité des côtes excédant le rôti. Assaisonner de sel et de poivre. Placer sur une grille dans une rôtissoire. Rôtir à 325°F, 35 à 40 minutes par livre (température interne du thermomètre à viande 185°F), en arrosant fréquemment. Une heure avant la fin de la cuisson, farcir le centre du rôti. Couvrir le dessus de la farce d'une feuille de papier d'aluminium pour empêcher de sécher. Au moment de servir, enlever le papier d'aluminium et décorer au goût, de papiers frangés l'extrémité des côtes. Garnir de tranches de pommes sautées au beurre ou de pommettes marinées. 10 portions.

Farce - sauter au beurre oignon et céleri jusqu'à ce que l'oignon soit transparent, environ 5 minutes. Mélanger mie de pain et assaisonnements; y ajouter les légumes. Mélanger.



RÔTIR AVEC ART — Doré à point, chaud et succulent, très appétissant, telles sont les qualités premières de ce rôti de porc en couronne farci et entouré de tranches de pommes. Selon les diététistes du ministère de l'Agriculture du Canada, cette viande exquise et savoureuse bat tous les records. De plus, grâce à son allure noble et riche, ce plat côtoie à merveille le prestige des grandes occasions.

Pêches grillées en guimauve

Voici une recette simple et facile à exécuter qui donnera à votre table un air de luxe raffiné. Gracieuseté du Conseil des conserveries de fruits de l'Australie, cette recette a été adaptée aux besoins des Canadiens par Mme Claire Friefeld, diplômée en économie domestique.

1 boîte de 14 on.
de moitiés de pêches
guimauves
noix de coco séchée
noix hachées

cerises confites
crème glacée ou fouettée
Garnir chaque moitié de pêches avec les noix et les cerises hachées, avant d'ajouter les guimauves.

Saupoudrer de noix de coco séchée et placer sous le gril afin de faire fondre légèrement les guimauves -- à feu doux afin d'éviter de brûler les noix de coco --. Servir, arrosées du jus de pêches et accompagnées de crème fouettée ou glacée.

Coiffures des grands soirs

Voici chères lectrices qui aimez garder vos cheveux longs, ou qui voulez pour un soir en donner l'illusion, trois modèles de coiffure que vous propose le coiffeur Pierre Lebreully.

Ces coiffures conviennent très bien pour une réception en fin de journée: mariage, bal de graduation, rencontres de l'homme de votre vie ou du préféré d'un soir...



ROMANCE: Cette coiffure faite avec des cheveux mi-longs nécessite, après le brossage, la mise en place des vagues qui ornent le front. Une fois dessinées, fixez-les avec des pinces que vous laisserez en place le temps de faire la torsade de la nuque, la petite mèche qui vous restera vous permettra de dissimuler la résille du postiche. Vous fixez celui-ci avec des épingles au sommet de la torsade. Une fleur, un noeud ou un ruban contribuera à donner à cette coiffure une note d'élégance.



COCKTAIL: coiffure exécutée avec des cheveux de 3 à 4 po. de long. Une fois brossés et coiffés, vous retiendrez les mèches de côté avec des petits peignes ou pinces invisibles. Placez un noeud soit dans le bas de la nuque, soit au sommet de celle-ci pour terminer l'ensemble.



Iberville-Missisquoi

Le syndicat de gestion agricole s'avère déjà un outil précieux

"Il n'existe pratiquement plus de problèmes agricoles assez simples pour qu'un homme puisse les résoudre seul" écrivait M. Maurice Carel dans le cours à domicile "La gestion agricole et son organisation" publié en 1963 par la TCN. A Ste-Anne de Sabrevois, un groupe de cultivateurs a fait sienne cette constatation et en a tiré les conséquences. Trois ans plus tard, ils créaient le premier syndicat de gestion agricole de la province, devenu depuis le Syndicat de gestion agricole d'Iberville-Missisquoi. Les résultats de leur expérience sont encourageants.

A l'origine du projet, le rapport préliminaire publié en 1966 par le Comité de Coordination de la gestion agricole, composé de MM. Maurice Carel, professeur à la Faculté d'Agriculture de l'Université Laval, Roger Perreault, alors économiste à l'UCC et Paul Robert, du ministère provincial de l'Agriculture. Après avoir examiné ce qui se faisait au Québec et ailleurs en Amérique et en Europe, cette équipe d'experts préconisait trois formules d'organisation destinées à mettre à la disposition des agriculteurs tous les instruments nécessaires à une bonne gestion de leur ferme.

Leur travail venait à point pour répondre aux questions que se posaient nombre de cultivateurs et d'agronomes déjà sensibilisés à ce nouvel aspect de leur métier, notamment par le cours de M. Carel. A Ste-Anne de Sabrevois on saisit la balle au bond. Dès le mois de décembre un groupe de sept cultivateurs faisait sa demande d'admission, après avoir étudié les trois formules proposées. A leur tête, M. Bernard Reid, producteur de lait à Iberville avait déjà une bonne connaissance des problèmes de gestion. Une bourse d'étude de la banque de Montréal lui avait permis de voyager

autant que possible en lui donnant toutes les informations qui lui sont nécessaires. Et, bien sûr, en suivant ses conseils s'ils les estiment justifiés. Ils paient une cotisation annuelle qui, normalement, devrait suffire à financer l'administration du syndicat et à défrayer le salaire du conseiller.

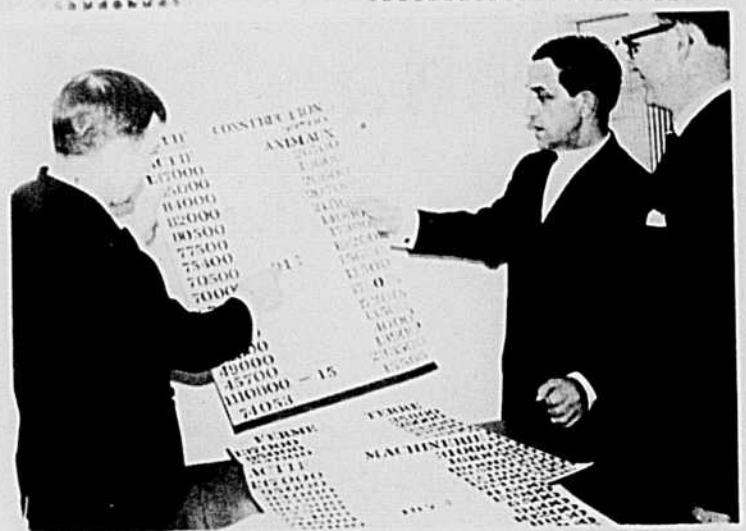
L'intérêt de la formule est que le conseiller de gestion, tout en étant débarrassé de la multitude de tâches administratives qui sont fréquemment le lot des Coordinateurs régionaux, a à sa charge un nombre relativement restreint d'exploitations. Il peut donc consacrer à chacune d'elle tout le temps nécessaire; d'autre part, les membres du syndicat ont tout intérêt à ce que leur conseiller travaille efficacement et ils font de leur mieux pour lui fournir les informations nécessaires.

Les premières

réalisations du syndicat

La première tâche a évidemment été un travail de recherche. Pendant une année, M. Richer a compilé toutes les données lui permettant de se faire une image précise de la situation des membres du syndicat, afin d'établir un inventaire bien adapté aux fins de la gestion. Quinze exploitations ont ainsi été analysées complètement et le syndicat dispose maintenant de plusieurs tableaux très complets qui permettent d'apprécier d'un coup d'oeil les différences et les similitudes existant entre les exploitations étudiées. (Il va de soi que les exploitations ne sont pas identifiées et que seul le propriétaire peut reconnaître sur le tableau son exploitation). Par cette méthode on a pu établir d'intéressantes comparaisons -- d'où l'intérêt de la formule du groupe -- et on peut même en tirer des normes qui devraient servir de modèles bien adaptés aux possibilités de la région.

M. Richer a ainsi fait quelques intéressantes remarques : Si l'on prend le tableau de l'équipement par exemple on s'aperçoit que la machinerie représente de 9,6% à 24% de l'actif dans des fermes qui ont à peu près la même production annuelle. Il n'est pas difficile de prévoir que l'une est probablement sous-équipée alors que l'autre l'est trop. On a constaté de la même manière que, pour le même nombre de vaches deux cultivateurs consacraient respectivement \$1,200 et \$4,000 à l'achat de moulées. Ce n'est pas étonnant lorsqu'on connaît les observations de deux agronomes stagiaires délégués par l'I.T.A. de St-Hyacinthe selon lesquels la qualité des fourrages varie de 7 à 18% en protéines dans des exploitations voisines. "Autant de renseignements que nous n'au-



MM. Bernard Reid et Jean-Marie Gagnon ont étudié avec intérêt les tableaux établis par M. Richer (à gauche). En ce qui touche les constructions, aussi bien que les animaux, les terres ou la machinerie, on a constaté d'importantes différences entre des exploitations de taille sensiblement égale.

rons pas eus si le syndicat n'avait pas existé", a commenté M. Bernard Reid, président du syndicat. D'une façon générale les cultivateurs ont été surpris de la valeur élevée de leur exploitation.

Des problèmes

immédiats à résoudre

De telles données sont évidemment une mine d'or pour le conseiller. Et déjà M. Richer a pu aider un bon nombre de membres du syndicat à résoudre leurs problèmes les plus immédiats. "Il s'agissait parfois simplement de remplir un rapport d'impôts. Mais nous avons dû souvent répondre à des questions complexes. Par exemple expliquer les modalités d'une entente père-fils ou évaluer la valeur d'une terre susceptible d'être vendue, ou encore donner des conseils sur l'opportunité de tel ou tel achat".

Outre ce travail qui nécessite un contact direct avec chacun des membres, M. Richer organise, dans le cadre du syndicat, un programme de cours systématiques sur la gestion, un après-midi par semaine. "Et nous travaillons sur nos chiffres, précise-t-il. Lorsque nous étudions un exemple, le cultivateur concerné peut se reconnaître et les autres savent qu'il s'agit de quelqu'un qui vit dans la même région et travaille dans les mêmes conditions qu'eux".

Mais, avant même l'étude de ces données, il est certain que plusieurs membres du syndicat ont fait d'intéressantes découvertes en remplissant la fiche de gestion qu'ils doivent remettre périodiquement au conseiller -- elles sont ensuite compilées à l'Université Laval --. Simplement en faisant ce travail ils ont dû tracer un portrait de leur exploitation qui leur a permis de prendre par la suite de meilleures décisions.

Les perspectives

d'avenir

MM. Bernard Reid et Jean-Marie Gagnon, respectivement président et vice-président du syndicat, qui nous ont rendu visite la semaine dernière sont enthousiastes et passionnés par leur expérience. Inutile de dire qu'ils envisagent l'avenir avec optimisme. "Nous sommes maintenant bien organisés, nous avons un bureau bien équipé et nous possédons les données de base pour pouvoir travailler sérieusement".

Conformément à ce qui était prévu au moment de la fondation du syndicat, la part du gouvernement dans le financement de leurs activités va baisser de 10% par année. Aussi la cotisation qui

s'élève présentement à \$50, va-t-elle augmenter progressivement durant les prochaines années afin que le syndicat puisse couvrir tous ses frais; et notamment assurer le salaire du conseiller que défraye actuellement le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Le nombre des membres s'élève présentement à 65. On espère qu'il augmentera dans les prochains mois. Mais, selon M. Reid, il est certain que beaucoup de cultivateurs ne veulent pas s'astreindre à tenir une comptabilité. "Sans doute parce qu'ils s'imaginent que c'est beaucoup plus difficile que ce ne l'est réellement. Ils préfèrent prendre leurs décisions un peu au hasard". D'autres sont probablement aussi effrayés à l'idée de dévoiler les secrets de leurs affaires. Ils devraient pourtant savoir qu'aucun renseignement de nature confidentielle n'est dévoilé, et de toute façon aucune ferme n'est identifiée autrement que par un numéro que le propriétaire est seul à connaître.



L'abbé Georges-Etienne Phaneuf, aumônier général de l'UCC est également curé de la paroisse de Ste-Anne de Sabrevois et il a suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux du syndicat de gestion. Il est ici en compagnie de MM. Bernard Reid, à gauche, président du syndicat et Jean-Marie Gagnon, vice-président.

et d'étudier de près cette question.

Alors que deux autres régions avaient posé leur candidature, Ste-Anne de Sabrevois fut choisie en raison notamment de l'homogénéité des cultivateurs qui y sont en grande majorité des producteurs de lait. Le 16 mars 1967, le syndicat était officiellement fondé et, après une première année consacrée à un travail d'organisation et de recrutement, l'arrivée, le 4 mars 1968, d'un conseiller en gestion, M. Louis-Robert Richer, marquait le début des opérations.

Qu'est-ce qu'un

syndicat de gestion?

Il ne s'agit pas là de revendiquer telle ou telle politique ou de négocier des prix. Le syndicat de gestion a une tâche bien spécifique : analyser techniquement et économiquement les problèmes de gestion de ses membres pour rechercher et les aider à appliquer ensuite les solutions appropriées. Dans la pratique, les membres du syndicat ont à leur disposition un conseiller en gestion, payé par eux, qui travaille exclusivement à leur service. Leur rôle consiste alors à lui faciliter la tâche

CIGARETTES
"EXPORT"
"BOUT UNI
ou FILTRE
RÉGULIÈRES ET "KING"

SILOS BESSETTE

Avec le silo B-7, le lait d'hiver coûte moins cher.

Nos silos sont en cèdre de la C.B. embouvetage spécial fini 1/4" d'épaisseur par 5 1/2" de largeur, avec bouts embouvetés.

Portes en cèdre, grandeur 22" x 28" avec joint coupe de 1/4" sur les 4 côtes. Chaque porte est munie de deux barreaux en fer servant d'échelle. Ferrures servant à ancrer le silo sur sa base, fournies avec chaque silo.

Nous faisons aussi la réparation des silos déjà existants ainsi que leur agrandissement. Si vous avez de ces travaux à faire exécuter, nous vous prions de les faire faire au plus tôt ce printemps.

Complétez le coupon pour recevoir notre documentation et liste de prix.

NOM

ADRESSE

COMTÉ

SUCCESSION
ROMÉO BESSETTE
DUNHAM
Cré Missisquoi — Qué.

Le courrier de Marie-Josée

CONDITIONS DU COURRIER: Se présenter — âge, sexe, situation — Lettre courte, précise, lisible, détails essentiels — pas plus de 5 pages — Pseudonyme court et original — Pas de service d'échange — Si on écrit, mentionner pseudonyme et date de publication de la réponse précédente, rappeler le problème précédent — Réponse personnelle dans cas grave et urgent, demandant discrétion spéciale: pour cela, joindre enveloppe adressée à soi et timbrée — Adresser vos lettres ainsi: COURRIER DE MARIE-JOSÉE / LA TERRE DE CHEZ NOUS / 515 VIGER / MONTRÉAL 24

"Mon fils de 55 ans est si bon, mais si faible...."

Q/ Je suis une vieille maman de 80 ans. Je vis avec mon fils de 55 ans, célibataire. Une vieille fille de notre paroisse s'est amourachée de mon garçon. Et ce qui est pire, lui aussi semble s'être attaché à elle. Heureusement, j'ai vu leur jeu à temps et j'en ai enfin réussi à obtenir qu'ils ne se rencontrent plus. Le problème paraît donc réglé, et bien non, je vis des heures atroces, car je crains qu'ils se voient à mon insu.

J'ai beau fouiller ses poches, ses tiroirs, ouvrir ses lettres, répondre moi-même au téléphone, dès que la sonnerie se fait entendre, je ne trouve aucune preuve. Mais dans le fond de mon cœur de mère, je sais qu'il me trompe. Chaque fois qu'il retarde de quelques minutes son retour au travail ou qu'il quitte la maison pour des commissions à l'épicerie ou ailleurs, je pense qu'il va la rencontrer. Lorsqu'il sort à la veillée, il me dit où il doit aller. Vous imaginez bien, que je ne puis faire autrement qu'imaginer qu'ils se sont donnés rendez-vous. J'ai contrôlé ses sorties, sans rien trouver de ce côté. Pourtant il revient souvent distrait et songeur. Cette incertitude est devenue insupportable. Dites-moi chère madame, comment savoir si oui ou non, il reste fidèle à la promesse qu'il m'a faite. J'aime mon fils et je ne veux pas le perdre. Il est si bon, mais aussi si faible devant cette fille "accapareuse". Nous étions si heureux tous les deux, avant l'arrivée de cette "pimbêche" et le serions encore sans son ombre. Répondez-moi au plus tôt et publiez au long ma lettre, afin qu'il se rende compte à quel point il me rend malheureuse, moi sa maman de 80 ans, veuve. Je vous remercie à l'avance de vos conseils et encouragements consolants, je n'en doute pas, car votre jugement est habituellement juste. Je fais écrire cette lettre par une autre car je ne puis plus écrire.

Vieille maman que l'on fait brûler à petit feu.

R/Chère vieille maman, si je voulais être méchante je dirais qu'on doit regretter en quelque part que ce ne soit "qu'un petit feu"!... On va pour une fois se dire, la belle Marie-Josée a dû s'inventer un problème sur mesure, tellement pauvre vieille madame, vous décrivez bien le travers dans lequel nous tombons parfois si souvent: celui de croire que l'on élève ses enfants pour soi et que l'on peut encore, à 80 ans, exiger que son petit garçon de 55 ans vienne demander la permission pour aller s'acheter un suçon! Vous-même madame, ce fils, est-ce que vous l'avez conçu par l'opération du Saint-Esprit, ou bien si vous avez dû vous montrer "accapareuse" et rendre faible un autre "petit garçon à môme"!... Ce que vous avez infligé de souffrances à votre belle-mère en lui volant son fils, pourquoi voudriez-vous le refuser à cette pauvre fille?

Je comprends qu'à 80 ans, vous pensiez votre petit, bien solide dans "sa vocation". Mais à une époque où l'on voit d'anciens Dominicains et Jésuites de 50 ans épouser des filles de 30 ans, on peut comprendre qu'un pauvre célibataire de village se laisse éblouir par les promesses d'ivresses d'une vie à deux! Entre vous et moi, croyez-vous à la vie éternelle sur terre? Dans quelques années, vous aurez rejoint votre bon mari, au ciel sûrement!... Vous serez alors heureuse de voir votre fils manger la soupe de cette vieille fille et se faire recoudre ses boutons de culotte. Il ne servirait à rien de vous accabler madame, vous n'êtes probablement pas responsable du mal que vous avez fait à cet homme, votre fils de 55 ans, en l'obligeant à vivre courbé toute sa vie sous vos jupes. Il ne servirait de rien non plus de vous démontrer que vous êtes un exemple vivant de tous les déséquilibres qui peuvent sourdre dans une âme féminine, quand elle est aux prises avec des tourments qui auraient rendu Freud et Jung jaloux, ces pères de la psychanalyse auraient payé cher pour analyser ce "beau cas".

Je comprends votre peine atroce et votre désespoir. Mais je comprends moins la faiblesse de votre fils qui vous laisse ainsi fouiller ses poches et ses tiroirs, qui s'oblige à vous dire encore où il va et qui se sent coupable à l'avance d'oser rêver enfin de partager sa vie avec une femme. Laissez donc votre enfant connaître quelques années de bonheur, même si ce n'est pas de cette sorte de bonheur dont vous aviez rêvé pour lui. Montrez-lui donc une fois, avant qu'il ne soit trop tard, que vous l'aimez vraiment votre fils, que vous l'aimez pour lui, pas pour vous. Je regrette pour vous madame, de me voir manquer à ce point de jugement, mais je ne puis songer sans frémir à tous ces pauvres fils et ces pauvres filles qui se dessèchent en attendant que ne meurent des mères de votre espèce. Des mères qui après avoir donné la vie à leurs enfants, les empêchent ensuite de vivre, de vivre vraiment. Votre espoir, comme le nôtre, c'est que Dieu soit bon. Et qu'il le demeure encore pour vous accueillir. Ainsi soit-il.

Marie-Josée

AUX SYMPATHISANTS D'UNE "ÉTOILE QUI S'ÉTEINT": Merci à tous ceux et celles qui se sont donné la peine d'écrire pour manifester leur sympathie à cette brave jeune femme; particulièrement une mère de Ste-Félicité et un jeune prêtre de la région de l'Assomption. Tous les témoignages d'encouragement ont été retransmis à qui de droit.

ASTROLOGUE EN HERBE: Il ne se donne nulle part, du moins pas à ma connaissance, de cours réguliers sur l'astrologie. On ne devient pas astrologue, en passant par une école... mais plutôt en suivant un penchant naturel qui pousse à lire et à s'intéresser à tout ce qui touche

cette question. Ce n'est pas une science exacte comme les mathématiques ou la chimie. Mais dans la plupart des cas, comme pour les horoscopes des journaux, un amusement, une distraction. Il existe une pseudo-science occulte, une certaine astrologie qui a ses cartes de noblesses. Autrefois, on confondait volontiers astronomie et astrologie. Certains grands astrologues, tel Nostradamus auraient vu leurs prédictions se réaliser. Voici quelques titres de livres qui pourraient vous intéresser, ils se vendent autour de \$2.00 chacun, au comptoir du livre, chez Dupuis Frères, rue Ste-Catherine, à Montréal: "L'Astrologie, Art de lire les horoscopes" par E. Mauray; "Où en est l'astrologie?"

par Marie-Louise Sandez et le "Grand calendrier astrologique: jours et périodes bénéfiques". Continuez de suivre vos cours académiques réguliers. Si l'astrologie vous intéresse toujours, cela pourra devenir un agréable passe-temps, mais sûrement pas un gagne-pain. A moins d'être célèbre et extraordinaire... ce qui ne vient qu'avec le temps.

MME DE ST-DAMASE: Voici quelques noms de compagnie qui vendent de la laine et aussi des cahiers de tricot: De la cie Bee Hive: "Tricot pour la famille", cela se vend environ 50c. Aussi les compagnies Monarch et Mary Maxim impriment des cahiers de tricot. A tous les comptoirs de magasin où l'on vend de la laine, vous pourriez en commander, payable sur livraison, comme chez Dupuis Frères, rue Ste-Catherine à Montréal, ou plus près de chez vous à la Compagnie Paquet, à Québec. Ici, à la Terre de Chez-Nous, vous pouvez commander le catalogue pour l'année 1969 des différents travaux à l'aiguille d'Alice Brooks, il se vend 60c. Vous le commandez au Service des Patrons, La Terre, 515 ave Viger, Montréal 132.

CHEVRY QUI ATTEND: Ces veines à vos cuisses qui vous causent tant de désagréments, ce semble bien être des varices. Seul un médecin pourrait vous indiquer le traitement particulier à votre cas. Il se donne aujourd'hui des piqûres pour améliorer cet état. Vous pouvez cependant aider à contrôler le mal en absorbant le plus possible de vitamines C, contenue dans les tomates, les fruits citrins: comme les pamplemousses, citrons, oranges. Afin de dissimuler ces veines, vous pourriez essayer de les recouvrir d'un produit maquillant assez épais pour dissimuler les imperfections de la peau, cela se vend dans les pharmacies et les comptoirs de produits de beauté, sous le nom de "Cover Mark". Mais si à 17 ans, vous commencez déjà à souffrir des jambes, je vous conseille vivement de consulter votre médecin.

Le SERVICE de CORRESPONDANCE

LA TERRE DE CHEZ NOUS

515 Viger, Montréal 24

Vous offre une amitié par la poste. Vous recevrez une adresse correspondant à vos goûts moyennant ces conditions:

- 1- Fournir les renseignements suivants: nom, adresse complète, âge, état civil, situation, caractère, goûts, loisirs, but de la correspondance, conditions exigées chez le partenaire.
- 2- Joindre \$1 à la demande. — pas de chèque —

INTÉRESSÉE À CORRESPONDRE: Pour obtenir des correspondants étrangers, français, anglais, belge ou autres, s.v.p. écrire au Service International de la Jeunesse, à Turku, Finlande, Europe. On vous enverra des formulaires à remplir, où vous pourrez indiquer vos préférences. Il en coûte environ 18c pour envoyer une lettre-avion en Finlande. Pour devenir actrice, il faut tout d'abord avoir un minimum de talent, on ne choisit pas de devenir actrice ou comédienne, comme on décide d'être secrétaire ou institutrice. La comédie est un art et le monde du spectacle est un monde impitoyable où seuls survivent les plus forts. En plus d'un talent à la base, il faut une bonne culture générale, pour pouvoir interpréter avec intelligence tous les genres de rôles, c.a.d. au moins un bon cours secondaire. Ensuite, vous pouvez vous orienter vers le Conservatoire de la Province ou une école privée, pour perfectionner votre diction, votre voix, votre maintien etc. Bonne chance.

M. J.C. DE WINNIPEG: Je ne sais pas où vous pourriez vous procurer cette tisane "Les vingt cures de l'Abbé Hamon". Si un lecteur pouvait nous éclairer, je publierais volontiers ce renseignement.

MAGGIE: Si tu tiens absolument à dissimuler ces taches de rousseur sous une couche épaisse de "make up", sois très vigilante, démaquille-



Mains agiles, coeur léger...

7146- L'indispensable tricot à motifs, si douillet sous les manteaux ou comme corsaire avec une jupe droite. Tailles: 32-34; 36-38; 40-42; 44-46. Prix: 60 cts.

7318- Une suggestion gentille pour les mairaines et les jeunes mamans, bébé sera charmant et bien au chaud dans cet ensemble au crochet, à motifs de coquilles. Aussi coquet en blanc que dans les tons pastels de bleu, rose ou jaune. Prix: 60 cts.

7071- Renouvelez vos ensembles de bonnets et mitaines de fantaisie. Agréable à porter sur les pentes de ski et les sorties d'après-midi. Grandeurs: petite, moyenne et grande. Prix: 60 cts.

Adressez vos commandes à Service des Patrons, La Terre de Chez-Nous, 515 ave Viger, Montréal 132. S.V.P. écrire en LETTRES MOULÉES, vos NOMS et ADRESSES. Les patrons ne sont disponibles que dans les tailles mentionnées, n'oubliez pas de spécifier le numéro. Nous ne sommes pas responsables de l'argent envoyé tel quel, dans les enveloppes. S.v.p. utiliser un bon ou un mandat de poste.

les-toi avec grand soin tous les soirs. Autrement, il n'est pas étonnant que tu deviennes couverte de boutons. Aucune esthéticienne ou conseillère en beauté ne recommande un maquillage lourd pour une adolescente. Il faut laisser respirer les pores de la peau, au moins pendant la nuit. Plutôt qu'une épaisse couche de maquillage, procures-toi une crème à base de citron, cela aide parfois à atténuer les taches de rousseur. Il se vend un maquillage plus épais pour dissimuler les grosses imperfections de la peau, pour une occasion spéciale, il se nomme "Cover Mark".

"PETITE FLEUR DÉLAISSÉE ET SOUCIEUSE": Il arrive parfois qu'entre bonnes amies, on se montre différente, suivant qu'on soit à deux ou à trois... Vouloir dominer une troisième amie devant une compagne est fréquent. Cela tient aux racines les plus obscures du subconscient. C'est souvent un signe de manque de maturité. Pour votre autre problème, je comprends très bien votre peine d'avoir vu se marier un jeune homme en qui vous aviez mis quelque espoir. Mais vous n'avez que 17 ans et n'êtes donc point prête à vous marier. On interprète souvent à 15 ou 16 ans les sourires aimables et les regards d'un jeune homme, comme des preuves d'amour irréfutables. Alors qu'il n'en est rien. Ce jeune homme ne vous avait rien promis de sérieux. Votre imagination a doré le peu d'attention qu'il vous a apportée... On rêve toujours trop et trop tôt... Cela fait ensuite souffrir inutilement. Vous allez oublier cette déception, d'autant plus rapidement que vous vous donnerez toute entière à vos études et aux petites joies de chaque jour. Vous vous réveillerez un beau matin, toute étonnée de votre sérénité et de votre paix retrouvée. La vie vous attend. Soyez patiente.

MARGOT G.: Je regrette de ne pouvoir donner de conseils de mode, par lettre personnelle. Si vous êtes grande et brune, mince aussi, vous seriez convenable dans un ensemble robe et manteau de même ton ou de tons contrastants, dans les tons doux de beige, rose ou jaune. Soit en tricot double, en jersey, ou en crêpe. Pour un mariage les ensembles robe et manteaux ou trois-pièces sont très chics, ou pour votre maman une robe de beau crêpe garnie de dentelles guipure, manteau trois-quart de même ton, ou une belle étole de fourrure. Quand on ne peut se payer une belle fourrure, il vaut mieux porter un manteau de tissu sobre et élégant.

Y Z CHERCHEUR: Voici la recette de vin de framboise de Janette Bertrand. Vous pouvez faire ce vin avec

des fraises, des groseilles, des mûres, des raisins, du casis, en somme tous les petits fruits. Ingrédients: 2 pintes de framboises mûres, lavées et égouttées, écrasées, 2 pintes d'eau bouillante, 2 lbs de sucre, l'enveloppe de levure. Laissez reposer les framboises écrasées dans l'eau bouillante pendant 6 hrs. Passez au tamis et versez le jus dans une casserole de verre pyrex, de granit ou de fonte émaillée et ajoutez 2 livres de sucre. Cuissez jusqu'au premier bouillon, enlevez l'écume, laissez refroidir, ajoutez 1 enveloppe de levure et versez dans un récipient de verre, de plastique, de grès ou de granit que vous recouvrirez d'un linge propre. N'y touchez pas, jusqu'à la fin de la fermentation, environ 2 mois. Siphonnez pour mettre en bouteilles et ne buvez pas avant un mois. Pour votre autre question, vous me demandez comment former le caractère. C'est toute une question!... On forme le caractère, on le trempe, comme on trempe le fer, en le battant et en ne le ménageant pas... On se blinde à force d'actions qui nous coûtent et qui nous pèsent. A force de travailler, on devient travailleur. A force de résister, on devient résistant. A force de refuser les baisers et les caresses, on devient volontaire et chaste!... Petits secrets faciles à dévoiler, moins faciles à mettre en pratique. Il se donne des cours de couture professionnelle, dans les écoles de Métiers commerciaux du Québec, vous pourriez obtenir des informations en écrivant à l'École des Métiers Commerciaux, 1265 St-Denis, Montréal, en espérant que cette école existe encore et n'a pas été intégrée dans quelque CEGEP.

SOURIRE: Tout dépend de la ligne de votre soulier de cuir. Si c'est un soulier massif à gros talons, je ne le vois pas beaucoup avec de petites robes d'été. S'il est de teinte pâle, il convient avec vos ensembles sport d'été.

GRAPHO-ANALYSE par LOUISE

Si vous voulez savoir ce que révèle votre écriture, adressez une page écrite à: "Louise, grapho-analyste, LA TERRE DE CHEZ NOUS, 515, Ave Viger, Montréal 24.

Joindre la somme de \$2 à votre commande (pas de chèque) ainsi que votre adresse complète. Mentionner sexe et âge. (Analyse personnelle et détaillée).

ANNONCES CLASSÉES

COUT DE L'INSERTION: 10 cents le mot. Prix minimum \$2.00. Titre en 8 points noirs capital; \$2.00. Annonces classées commerciales avec ou sans cadre: 70 cents la ligne agate CASE: 50 cents.
RABAIS de 20% pour 5 insertions consécutives ou plus du même texte.
DONNEZ CLAIEMENT vos instructions: nom, adresse, nombre d'insertions, etc. Les annonces classées sont STRICTEMENT PAYABLES D'AVANCE. Le paiement et les textes doivent être rendus aux bureaux de la TCN au plus tard à 11h. a.m., le lundi. Toute lettre ou toute demande de renseignements doivent être adressées comme suit:

LES ANNONCES CLASSEES LA TERRE DE CHEZ NOUS
515, avenue Viger, Montréal, Qué.
Tél.: 288-6141

AGENTS DEMANDES

BELLE occasion, vendre des vêtements sur mesures, directement aux clients. Compagnie établie depuis 1932. Échantillons magnifiques assurent le succès. Plein temps ou partiel. Bas prix, commissions élevées, compléments gratuits. Expérience non requise. Écrivez pour agence. FENWICK TAILORING CO., DEPT. T, CASIER 3016, MONTRÉAL.

AIGUISAGE

CULTIVATEURS - Chaque lame de "CLIPPERS" pour vaches, moutons, aiguisée sur machine diamantée, coupe plus longtemps. 75¢ set. Nous réparons correctement votre tondeuse électrique "Epinaster" lorsque nécessaire. Charge raisonnable, ouvrage garanti, retour rapide. Fermiers, seul Atelier STEWART à Pierreville, ne confiez pas vos réparations et aiguisage à tout hasard. Ne prenez pas de risques ailleurs. Adressez toujours: ENR, ÉLECTRIQUE OFFICE, 156, PIERREVILLE, C.T.E. YAMASKA.

AIGUISAGE-RÉPARATION - Stewart, Clippers d'animaux, barbiers, 75¢ set. Coupe durable à chaque set. Véritable usine reconnue pour la réparation, l'aiguisage défiant toute compétition. Personnel expert. Ouvrage garanti. Service rapide. Cultivateurs: Attention aux imitations... Ne prenez pas de risques ailleurs! Seule adresse à Pierreville pour avoir entière satisfaction. Adressez toujours: L'USINE D'AIGUISAGE STEWART ENR, PIERREVILLE, C.T.E. YAMASKA.

AGRICULTEURS - Aiguisage à l'huile, de lames de clipper à vaches, 75¢ le set. Frais de poste gratuits sur envoi de 2 sets ou plus. Aiguisage garanti. Vente de lames neuves. L'outil ultra-moderne permet la réparation de clipper électriques Stewart, frais de transport gratuits. S'adresser: LA MAISON D'AIGUISAGE STEWART, CASIER POSTAL 24, SOREL, QUE.

AIGUISAGE - Réparation - Vente - Service d'aiguisage à l'huile pour lames de clipper à vaches 75¢ le set. Frais de transport gratuits sur un montant de \$1.50 et plus. Service garanti - Réparation de tondeuses Oster et Sunbeam électriques, frais de poste payés. Vente de lames neuves. S'adresser: MACHINE SHOP STEWART, 134 LIMOGES, SOREL, QUE.

ANIMAUX A VENDRE

Le seul commerçant de la province qui achète directement des mêmes éleveurs de l'Ontario depuis 35 ans et NON PAS DES ENCANS. Nous avons toujours un vaste choix de vaches Holstein pur-sang, croisées et croisées. Conditions de paiements et échanges acceptés. Pour plus amples détails:

LOUIS PINSKY, 34, CÔTE SUD, ST-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, TEL: 435-0220.
 LES PLUS IMPORTANTS Vendeurs AU QUÉBEC DE VACHES ÉPROUVÉES.

VACHES et taures Holstein vêtant en tout temps, provenant du Québec et de l'Ontario. DENIS TRUDEAU, ST-JULIE, C.T.E. VERCHÈRES, TEL: 649-1169.

HOLSTEIN - Belles jeunes vaches et taures fraîches vêtées ou devant veler sous peu. Très bonne qualité, prix raisonnable. S'adresser: ALBERT MAURICE, 10ème RANG, WINDSOR, C.T.E. RICHMOND, TEL: 819-845-2149 (frais d'appel acceptés).

FERME LEVIS CARRIER
 VACHES et taures Holstein pur-sang ou croisées, fraîches vêtées ou devant veler sous peu. Livraison gratuite. S'adresser: PHILIPPE CARRIER, PINTENDRE, LEVIS, TEL: 837-7013.

VACHES laitières, très bonne qualité, prix raisonnables. ROBERT DE GRANDPRÉ, 820 GRANDE CÔTE, R.R.2, BERTHERVILLE, C.T.E. BERTHERVILLE, TEL: 836-4099.

VACHES LAITIÈRES

Un des plus importants vendeurs de vaches laitières du Québec. Toutes ces vaches proviennent des meilleurs éleveurs de l'Ontario. Vaches de choix vendues au plus bas prix. OMER MAISONNEUVE, 521, BOUL. LACOMBE, ST-PAUL L'ERMITE, C.T.E. L'ASSOMPTION ROUTE 48, TEL: Ferme, de 8h. a.m. à 6h. p.m., 581-5670 - Résidence: 722-0956.

LAITIÈRES HOLSTEIN

VACHES, taures, jeunes sujets à vendre, en tout temps. Conditions faciles. MAURICE LAMBERT & FILS INC., 780 BEAUSÉJOUR, LOUISEVILLE, MASKINONGE - 228-4105.

A VENDRE - Truies et verrats HAMPSHIRE et YORKSHIRE (Large White) enregistrés. Verrats garantis pour le service. Truies croisées Hampshire X Large White et Landrace X Large White. PORCHERIE IDÉALE, INC., C.P. 3, ST-BARNABÉ NORD, C.T.E. ST-MAURICE, QUE. TEL: 819-264-2118 ou 264-5311.

VACHES et taures de l'Ontario. Bonne qualité, fraîches vêtées ou vêtant sous peu. Garanties. PHILIPPE FAVREAU, 148 MARIE-VICTORIN, STE-CATHERINE, NE D'ALEXANDRIE (LAPRAIRIE), TEL: 632-0569.

LA JERSEY est payante - Plus de lait à l'acre - Plus d'argent au gallon - Moins coûteuse d'achat - Pour renseignements et achats, faites demande à: CLUB DES ÉLEVEURS DE JERSEY, C.P. 215, LENNOXVILLE, QUE.

VERRATS Yorkshire et Landrace XXX, primes d'achat, \$45 et \$30 - MARCEL SYLVESTRE, RANG ST-DOMINIQUE, ST-HYACINTHE, TEL: 773-1891.

HOLSTEIN - Jeunes taureaux et génisses Holstein enregistrés, issus de mères hautement qualifiées, à vendre. ROGER-RAYMOND PROULX, PORT ST-FRANÇOIS, (NICOLET), TEL: 293-5272.

J'AI en main 50 vaches laitières, fraîches vêtées ou vêtant sous peu, avec quota de lait industriel. Aussi, achèterais troupeau complet. S'adresser à: JEAN-GUY TRUDEAU, ST-JULIE, C.T.E. VERCHÈRES, TEL: 649-1122.

HOLSTEIN - pur-sang, R.O.P. classées, génisses et vaches fraîches vêtées ou vêtant sous peu. Prix raisonnable. FRANÇOIS RACETTE & FILS, ST-AUGUSTIN, C.T.E. PORTNEUF, TEL: 878-2344.

HEREFORD, 4 taureaux Hereford enregistrés, 8 à 12 mois, lignée excellente, 12 milles de Montréal, Route 18, ROBINSON & FRÈRE, AVENUE L'APPOINTE, MASCOUCHE VILLAGE.

VACHES et taures Holstein pur-sang ou croisées, venant des meilleurs troupeaux d'Ontario, vêtant mars, avril, mai. Très beau choix. CHOUINARD & FRÈRES, STE-FLAVIE, C.T.E. MATANE, TEL: 775-7018.

TAUREAUX et taures Charolais pur-sang et croisés Hereford et Brahmas. TEL: H. COURCHESNE, 514-743-6024 ou écrire à: RODRIGUE SIMARD, CONTR'OEUR, QUE.

AYRSHIRE - Pour vos besoins en élevage, consultez la Société Ayrshire du Québec. CLEMENT BEAUCHEMIN, VERCHÈRES, TEL: 583-6533.

GENISSES et taureaux Canadiens enregistrés, nés janvier, février '69. Excellente lignée. Verrats truies Yorkshire enregistrés. ROLLAND NICHOLS, LA PRÉSENTATION, ST-HYACINTHE, 796-3372.

HOLSTEIN, Taureaux deux à dix mois provenant mères classées "Bonnes Plus" et "Très Bonnes", 4% gras. Aussi vaches en gestation saillies par un fils de Selling-Rockman. S'adresser à: ÉMILE-A. TOUSIGNANT, FORTIÈREVILLE, C.T.E. LOTBINIÈRE, TEL: 287-4585.

TAUREAU Charolais, 14 mois, taure Charolaise 2½ ans servie par un taureau Charolais enregistré, et autre bétail. S'adresser à: CHARLES CHAMPAGNE, KINGSEY FALLS, C.T.E. DRUMMOND, TEL: 358-2785.

BOUVILLONS Hereford, taures pour engraisser, hivernés dehors, de 500 à 700 lb. R. JOUBERT, 106 RANG, WICKHAM, C.T.E. DRUMMOND, 398-6331.

25 TRUIES croisées, 1 à 3 ans, en gestation de 1, 2 et 3 mois. S'adresser à: ANDRÉ CHARBONNEAU, 99 RANG PRESQU'ÎLE, ST-PAUL L'ERMITE, TEL: 581-4729.

VACHES LAITIÈRES

Choix de vaches et taures pur-sang ou croisées, venant de l'Ontario, fraîches vêtées ou vêtant sous peu. Aussi beau choix de vaches laitières des Cantons de l'Est. Livraison gratuite. S'adresser: LAFAILLE & FILS LTÉE, COATICOOK, C.T.E. STANSTED, TEL: 849-3606.

DEUX des meilleures races pour croisement, English Large Black et Hampshire enregistrées. Aussi races enregistrées Yorkshire, Landrace, Lacombe, English Large White, Tamworth, Berkshire, Hybrides Tachetés Bleus, tous ages. Truies saillies. Verrats prêts pour service. Catalogue. TWEDDLE FARMS, FERGUS, ONTARIO.

GRANDE OUVERTURE

de notre 2ème succursale dans la province de Québec. Nos vaches de l'ouest d'Ontario sont pesantes, fortes en lait et hautes en test. Pur-sang et croisées, vaches et taures, directement des fermes de l'Ontario. De plus, nous achèterons les génisses de nos vaches, pour les élever. Nous prenons vos animaux à boeuf en échange. Livraison gratuite. Conditions faciles si desirées. Venez nous voir pour vous convaincre!! CECIL STEINBERG, a/s FERME GERMAIN LABERGE, RANG DES 20, ST-ÉTIENNE DE BEAUMARNOIS, TEL: 429-5866 (Montréal, 489-2960), après 5h30 p.m. et fin de semaines - Kemptville, Ontario, 258-2167.

HEREFORD, boeufs enregistrés, de 1 à 2 ans, primables. Pores Tamworth enregistrés, de tous ages. Verrats prêts pour le service. AIME LABONTÉ, ST-GILLES, C.T.E. LOTBINIÈRE, TEL: 888-3395.

PROFITS SUPPLÉMENTAIRES

La Ferme Ste-Martin continue toujours avec les vaches de qualité supérieure qui leur ont établi une si bonne renommée de production maximum et de haut pourcentage de gras. Naturellement, ces vaches sont des plus avantageuses. Acceptons animaux à boeuf en échange de vaches, au plus haut prix du marché. Voyez ces troupeaux et vous serez convaincus de leur supériorité. Livraison gratuite. Pour plus amples détails, téléphonez à: EARL STEINBERG, a/s BERNARD LABERGE, STE-MARTINE (avoisinant la Conserve Géant Vert) - 427-2906 - Soirées et fins de semaines, appelez, Montréal, 488-5615 ou Kemptville, 258-2167.

16 TRUIES en gestation à vendre. S'adresser à: MARTIN HÉBERT, ST-CROIX, C.T.E. LOTBINIÈRE, 25 milles ouest de Québec, 926-3458.

ANIMAUX MORTS

ACHETONS animaux morts ou vivants, payons le meilleur prix possible, acceptons charges téléphoniques. DE SMET & FRÈRES, RANG FLEURY, ST-JUDE, C.T.E. ST-HYACINTHE, TEL: 792-3834.

A VENDRE - DIVERS

ÉCONOMIE formidable! 7 robes \$4.89 - 7 jupes \$4.19 - 7 "Pullover" \$3.49 - 7 blouses \$2.79 - 7 jupes \$1.89 - Bonnes bottines de l'Armée \$2.99 - Complètes pour hommes \$8.99 - 5 chemises pour hommes \$2.99 - 5 pantalons pour hommes ou femmes \$5.99 - 10 items assortis pour enfants \$3.99 - Manteau fourrure \$4.99 - Catalogue gratuit - DEPT. 4, BOITE 64, TORONTO 2-B. Dépôt \$1.00 - Escompte de marchands.

Béton Étanche Armé Unique Durable Remarqué Y...est un peu là!

Diam. - 16-18-20-24-30 - vide-silo "PATZ" - Nouvelles Formes - 1969 - Joints invisibles et sûrs.

SILOS BEAUDRY

Jean-Paul Beaudry, St-Marie, C.T.E. de Verchères 514 - 584 2348

PATATES Sobago, certifiées, moyennes, de terre noire - grosses et moyennes, certifiées, de terre franche. GERALD DUBOIS, ST-MICHEL, (NAPIERVILLE), TEL: 454-2405.

700 CHAUDIÈRES aluminium, 1½ gallon - Évaporateur Grimm 3X11, 3 casseroles, dimension pour le même évaporateur - ROLLAND LAMARCHE, ST-ÉLPHÈGE (YAMASKA) - 568-5431.

GRANDE complète pour démolition - Nettoyeur d'étable - Char à fumer - A-breuvoirs - Carcans - Laiterie - Frigidaire - Bidons - Trayeuse - Réservoir à eau chaude - Bassin de lavage - FERNAND PAQUETTE, 315 GRANDE CÔTE, ST-EUSTACHE - 473-5239.

FOIN - 1200 grosses balles de bon foin à vendre. Ce foin n'a pas pris de pluie. HOWICK, C.T.E. CHATEAUGUAY, TEL: 766-0595.

PISCINE 24 pi, filtreur - Trailers - Charrette 2 roues - Herse à disques - Crible moulin - Attelages, double, simple - 625-5955 (jour) 625-9740 (soir).

AVOINE recréée à \$2.80 les 100 lb. - Foin de mil, trèfle à vendre. ROGER-RAYMOND PROULX, PORT ST-FRANÇOIS, C.T.E. NICOLET, TEL: 293-5272.

PAILLE, 2000 balles, 1500 minots d'avoine, foin de mil. Taureau Holstein croisé - MME ÉDOUARD LACOURSE, ST-MONIQUE, (NICOLET), TEL: 289-5325.

CASSEUSE à feves, de marque Chisholm en très bon ordre, à vendre. NORMAND PALARDY, STE-MADELINE, (ST-HYACINTHE), TEL: 795-3859.

FÈVE Soya Hardome pour alimentation ou semence. Aussi avoine de semence. Stormont, Russell, Gary, enregistrée et commerciale. LAURENT ROBERT, ST-CESAIRE, TEL: 536-2695 ou 536-2692.

FOIN - 3000 balles de bon foin à vendre. JOSEPH R. CORRIVEAU, STE-CLAIRE, C.T.E. DORCHESTER, TEL: 883-3471 (après 8 hres p.m.).

250 SACS d'avoine Gary certifiée No 1 - 150 tonnes bête d'Inde en épis - MARCEL ADAM, ST-THOMAS D'AQUIN, ST-HYACINTHE, 796-5052.

RIPE DE BOIS FRANC à vendre au voyage. S'adresser: ST-FRANÇOIS (LAVAL), TEL: 666-4417.

POUR érablière, 1,400 couvercles galvanisés, 10" diamètre, chaudières, caverole à finir 16" x 24", fond en cuivre, 2 sets moules sucre, métal démontable. RÉAL CHARLAND, DESCHAILLONS, LOTBINIÈRE, 292-2921.

1,300 CHAUDIÈRES à sucre, capacité 1½ gallon, en aluminium à vendre. MARCEL ALLARD, 96 BAIEVILLE, (YAMASKA) 783-6635.

1 BOEUF Holstein 15 mois, 1 frigidaire De Laval 12 bidons, 30 bidons à lait, 1 cuve de lavage. 1 lieuse avec toiles neuves. Attelages de chevaux travail et promenade. Établis de bois. Fers à chevaux, toutes grandeurs. S'adresser à: LUC ALLARD, 3061 RANG RUISSEAU, STE-ÉLISABETH, C.T.E. JOLIETTE, TEL: 756-2967.

EDUCATION

DEPLIANT gratuit pour apprendre réparations montres, horloges, bijoux. Cours: jour - soir - correspondance. INSTITUT D'HORLOGERIE CANADA, 4379 ST-HUBERT, MONTRÉAL - 523-7623.

DÉTECTIVES

Devenez détective ou investigateur. Hommes, femmes de 18 ans et plus seulement. Cours par correspondance. Écrivez à: INSTITUT NATIONAL D'INVESTIGATION, DEPT. 7, 155 rue Kent, OTTAWA 4, ONTARIO, et recevez gratuitement: "LE LIVRE NOIR DE L'INVESTIGATION" avec tous les détails.

ENCANS PUBLICS

CULTIVATEURS!!
 L'ANNÉE 1969 sera une année record pour les acheteurs d'animaux de toutes races, laitières et de Boucherie. Si vous avez l'intention de vendre votre troupeau, n'hésitez pas à me consulter; mon expérience comme encanteur et mes relations avec les éleveurs de toutes les races sont une garantie de succès: je suis aussi organisé pour vendre des troupeaux complets chez moi, à la FERME BARILÉE ENR, de PLESSISVILLE. Je possède la meilleure organisation du Québec pour ce genre de vente: une visite vous en convaincra... Aussi à vendre en tout temps, des HEREFORD de haute qualité, GEORGE GOGGIN, ENCANTEUR LICENCIÉ BILINGUE, de PLESSISVILLE. Propriétaire de la FERME BARILÉE ENR., TEL: 362-2195.

ATTENTION Cultivateurs!!! Je suis acheteur de troupeaux et de roulants de ferme au complet, dans la Province. S'adresser à: LFO DASTOUS, ENCANTEUR LICENCIÉ BILINGUE de PLESSISVILLE, C.T.E. MÉGANTIC, TEL: 362-7585.

CULTIVATEURS!! Vous pouvez maintenant acheter ou faire vendre vos vaches à lait par Encan chaque lundi, à 2 hres p.m., à St-Hyacinthe, dans le local des Encans de la Ferme Inc., sur la route Trans-Canada, dans un nouvel Arena moderne. Information: LES ENCANS DE LA FERME INC., PAUL BERNARD, ENCANTEUR, ST-PIÈRE DE BAGOT, TEL: 772-2492 ou 772-2259.

ATTENTION Cultivateurs!!! Si vous projetez de faire encan ou désirez vendre votre troupeau et roulants et en tirer le maximum, consultez: JACQUES HOULDE, ST-BARNABÉ SUD, C.T.E. ST-HYACINTHE - 792-5175 - Aussi quantité de vaches et taures, pur-sang et croisées à vendre.

ATTENTION Cultivateurs!!! Je suis acheteur de troupeaux et de roulants de ferme au complet, dans la Province. S'adresser à: LFO DASTOUS, ENCANTEUR LICENCIÉ BILINGUE de PLESSISVILLE, C.T.E. MÉGANTIC, TEL: 362-7585.

CULTIVATEURS!! Vous pouvez maintenant acheter ou faire vendre vos vaches à lait par Encan chaque lundi, à 2 hres p.m., à St-Hyacinthe, dans le local des Encans de la Ferme Inc., sur la route Trans-Canada, dans un nouvel Arena moderne. Information: LES ENCANS DE LA FERME INC., PAUL BERNARD, ENCANTEUR, ST-PIÈRE DE BAGOT, TEL: 772-2492 ou 772-2259.

ATTENTION Cultivateurs!!! Si vous projetez de faire encan ou désirez vendre votre troupeau et roulants et en tirer le maximum, consultez: JACQUES HOULDE, ST-BARNABÉ SUD, C.T.E. ST-HYACINTHE - 792-5175 - Aussi quantité de vaches et taures, pur-sang et croisées à vendre.

ATTENTION Cultivateurs!!! Si vous projetez de faire encan ou désirez vendre votre troupeau et roulants et en tirer le maximum, consultez: JACQUES HOULDE, ST-BARNABÉ SUD, C.T.E. ST-HYACINTHE - 792-5175 - Aussi quantité de vaches et taures, pur-sang et croisées à vendre.

ATTENTION Cultivateurs!!! Si vous projetez de faire encan ou désirez vendre votre troupeau et roulants et en tirer le maximum, consultez: JACQUES HOULDE, ST-BARNABÉ SUD, C.T.E. ST-HYACINTHE - 792-5175 - Aussi quantité de vaches et taures, pur-sang et croisées à vendre.

ATTENTION Cultivateurs!!! Si vous projetez de faire encan ou désirez vendre votre troupeau et roulants et en tirer le maximum, consultez: JACQUES HOULDE, ST-BARNABÉ SUD, C.T.E. ST-HYACINTHE - 792-5175 - Aussi quantité de vaches et taures, pur-sang et croisées à vendre.

ATTENTION Cultivateurs!!! Si vous projetez de faire encan ou désirez vendre votre troupeau et roulants et en tirer le maximum, consultez: JACQUES HOULDE, ST-BARNABÉ SUD, C.T.E. ST-HYACINTHE - 792-5175 - Aussi quantité de vaches et taures, pur-sang et croisées à vendre.

ATTENTION Cultivateurs!!! Si vous projetez de faire encan ou désirez vendre votre troupeau et roulants et en tirer le maximum, consultez: JACQUES HOULDE, ST-BARNABÉ SUD, C.T.E. ST-HYACINTHE - 792-5175 - Aussi quantité de vaches et taures, pur-sang et croisées à vendre.

ATTENTION Cultivateurs!!! Si vous projetez de faire encan ou désirez vendre votre troupeau et roulants et en tirer le maximum, consultez: JACQUES HOULDE, ST-BARNABÉ SUD, C.T.E. ST-HYACINTHE - 792-5175 - Aussi quantité de vaches et taures, pur-sang et croisées à vendre.

ATTENTION Cultivateurs!!! Si vous projetez de faire encan ou désirez vendre votre troupeau et roulants et en tirer le maximum, consultez: JACQUES HOULDE, ST-BARNABÉ SUD, C.T.E. ST-HYACINTHE - 792-5175 - Aussi quantité de vaches et taures, pur-sang et croisées à vendre.

ATTENTION Cultivateurs!!! Si vous projetez de faire encan ou désirez vendre votre troupeau et roulants et en tirer le maximum, consultez: JACQUES HOULDE, ST-BARNABÉ SUD, C.T.E. ST-HYACINTHE - 792-5175 - Aussi quantité de vaches et taures, pur-sang et croisées à vendre.

VENTE par ENCAN
 Lundi, le 17 mars 1969
 à 1 hre p.m. précise
 Chez M. ELPHÉGE NALETTE
 de VICTORIAVILLE
 La Ferme est située à 1 mille de la Meunerie Coopérative dans le rang des Pères Claretains

Sera vendu: un troupeau Holstein de 30 bêtes dont 24 vaches, 1 taureau de 1 an, 1 taureau de 2 ans, 4 taures de 1 an. Le troupeau est clair de test, certificat fourni. Le roulants comprend: Tracteur Ford Dexta no 2000, en parfaite condition avec chaînes. Presse à foin Oliver no 520 de 2 ans. Monte-balles. Pelle arrière pour tracteur. Niveleuse. Charrues. Faucheuse neuve International. Râteau fleur New-Holland. Wagon sur pneus. Semoir. Herse à disques et à ressorts. Epandeur à fumier. Banc de scie. Trayeuse Surge à 2 chaudières. Réfrigérateur de 8 bidons Fédérale. 15 bidons. Tondeuse électrique. Meule électrique. Planeur. 1,000 balles de bon foin. 50 sacs de grain. Outils de hanger. Camion Fargo ½ tonne et quantité d'articles trop long à énumérer. Conditions: comptant. La terre de 130 acres très planche est également à vendre. Cause de santé.

Pour information, s'adresser à: GEORGE GOGGIN, Encanteur Bilingue, de PLESSISVILLE, TEL: 362-2195.

Propriétaire de la Ferme Barilée ENR.

VENTE PAR ENCAN
 SAMEDI, le 22 MARS 1969,
 à midi et demi chez
 BENJAMIN MANSEAU,
 à Ste-Monique,
 Rang du Cordeau,
 comté de Nicolet.

COMPRENANT: 50 têtes de bétail Holstein dont 36 vaches laitières Holstein de choix, 8 taures de 1 an, 1 boeuf de 2 ans, 5 veaux. Troupeau passé au test fédéral. LA MACHINERIE COMPREND: 3 tracteurs, 1 Massey-Ferguson no 135, 300 heures, 1 Fordson Major Diesel avec chargeur, 1 Ferguson. Presse à foin New-Holland avec lance-balles. 2 wagons sur plate-forme 20 pieds avec brancard monte-balles. Râteau fleur New-Holland. Epandeur d'engrais New-Holland capacité 100 minots. Charrue 3 versoirs, 1 an d'usage. Lieuse 6 pi. Herse à disques 32 roulettes. Herse à finir. Semoir à drille. Moulin à faucher à tracteur. 1 grosse remorque. 5 tonnes d'engrais chimiques. Frigidaire à lait capacité 12 bidons. 20 bidons à lait. Trayeuse Co-Op 4 chaudières. Réservoir à eau chaude. Gratie à tracteur. 2,000 minots de belle avoine de semence. 1 vis à grain de 30 pieds. 8,000 balles de beau foin. Souffleuse à neige. Une loule d'autres articles trop long à énumérer. Roulant d'environ \$25,000 à \$30,000. Les terres sont vendues.

Cultivateurs qui désirez de bonnes vaches laitières et de la bonne machinerie, rendez-vous à cet encan.

LORENZO ST-ARNAUD
 Encanteur Licencé
 ST-WENCESLAS,
 TEL: 3-8-2.

ENCAN
 Jeudi, le 20 mars 1969,
 à 1 hre p.m. précise,
 Chez M. GEORGES MARTEL,
 MANSEAU, C.T.E. NICOLET.
 La ferme est située route 49,
 à 1 mille de Manseau.

En allant vers la Trans-Canada
 Sera vendu: Un magnifique troupeau HOLSTEIN de choix de 38 bêtes. Ce troupeau provient de l'insémination artificielle et est clair de test fédéral, certificat fourni. Il comprend 25 jeunes vaches laitières dont 8 sont pur sang enregistrées avec certificat, 8 sont fraîches vêtées et 17 veleront sous peu. Ce troupeau est reconnu pour sa forte production. 4 belles taures d'un an, 1 taureau d'un an pur sang enregistré 8 veaux.

LA MACHINERIE comprend: Tracteur Ford avec hydraulique, chaînes et pelle en arrière et "glader". Charrue Ford à 2 versoirs. Herse à ressorts et à finir. Faucheuse International 7 pi. Wagon sur pneus. Semoir à bête d'Inde. Semoir International de 11 disques. Ensilier Massey-Harris. Semoir à choux. Rouleau. Banc de scie. Planeur. Epandeur International capacité 101 minots, comme neuf. Sarcleur. Râteau-fleur Case. Trailer à tracteur. Arrache-patates. Arrasoir avec pompe. Clipper électrique. Trayeuse De Laval à 2 chaudières. Frigidaire capacité 8 bidons. 11 bidons. 800 balles de bon foin et d'autres articles trop long à énumérer. CAUSE: AUTRE OCCUPATION. CONDITIONS: Comptant ou Prêt de banque.

S'adresser à: LFO DASTOUS, Encanteur Bilingue Licencé de PLESSISVILLE, C.T.E. MÉGANTIC, TEL: 362-7585.

Diplômé de l'Institut Royer de Montréal 2 ans de cours en Agriculture.

ENCAN
 Samedi, le 22 mars 1969,
 à 1 hre p.m. précise,
 Chez M. GEORGES MARTEL,
 MANSEAU, C.T.E. NICOLET.
 La ferme est située route 49,
 à 1 mille de Manseau.

En allant vers la Trans-Canada
 Sera vendu: Un magnifique troupeau HOLSTEIN de choix de 38 bêtes. Ce troupeau provient de l'insémination artificielle et est clair de test fédéral, certificat fourni. Il comprend 25 jeunes vaches laitières dont 8 sont pur sang enregistrées avec certificat, 8 sont fraîches vêtées et 17 veleront sous peu. Ce troupeau est reconnu pour sa forte production. 4 belles taures d'un an, 1 taureau d'un an pur sang enregistré 8 veaux.

LA MACHINERIE comprend: Tracteur Ford avec hydraulique, chaînes et pelle en arrière et "glader". Charrue Ford à 2 versoirs. Herse à ressorts et à finir. Faucheuse International 7 pi. Wagon sur pneus. Semoir à bête d'Inde. Semoir International de 11 disques. Ensilier Massey-Harris. Semoir à choux. Rouleau. Banc de scie. Planeur. Epandeur International capacité 101 minots, comme neuf. Sarcleur. Râteau-fleur Case. Trailer à tracteur. Arrache-patates. Arrasoir avec pompe. Clipper électrique. Trayeuse De Laval à 2 chaudières. Frigidaire capacité 8 bidons. 11 bidons. 800 balles de bon foin et d'autres articles trop long à énumérer. CAUSE: AUTRE OCCUPATION. CONDITIONS: Comptant ou Prêt de banque.

S'adresser à: LFO DASTOUS, Encanteur Bilingue Licencé de PLESSISVILLE, C.T.E. MÉGANTIC, TEL: 362-7585.

Diplômé de l'Institut Royer de Montréal 2 ans de cours en Agriculture.

ENCAN
 Samedi, le 22 mars 1969,
 à 1 hre p.m. précise,
 Chez M. GEORGES MARTEL,
 MANSEAU, C.T.E. NICOLET.
 La ferme est située route 49,



SON OÛL ET LE MIEN

Même ses lunettes me plaisent. Rassurez-vous, il ne s'agit pas des belles grosses de Paul Dupuis ou des petites rondes du Père Lafaille... Mais de celles de la si émouvante Nana Mouskouri, que Zoom du 2 mars nous présentait dans tout le velouté de sa voix prenante. Une heure exceptionnelle de charme et de fraicheur. Merveilleusement complétée par l'ensemble des Athéniens, Nana Mouskouri toute simple, presque timide, réussit à transformer en bijou l'air le plus connu ou le poème le plus ordinaire. Jamais plus, je n'oserais

chanter "Le temps des cerises"...

Qui aurait pensé vivre assez vieux pour voir Séraphin se saouler. "Maudite boisson" qui revêt tant d'appâts, quand elle est savamment dosée par le beau Bidou à son père... Une émission excellente du meilleur Grignon et du meilleur Masson, lundi le 4 mars, aux Belles Histoires. Cette série d'émissions qui depuis quelques semaines menaçait de tourner au vinaigre s'est soudainement transformée en un nectar assez puissant pour permettre à Séraphin d'oublier sa dignité et sa cuirasse d'avare.

On est resté sur sa faim, dans la cafeteria des "Temps chan-

gent", remplie de tartes meringuées et de platées de patates frites. Une très longue heure de mise en scène et de mise en place, où les caméras se cherchaient et où nutritionnistes et diététistes se voyaient trop nombreuses pour parvenir à réussir une simple sauce. L'émission du 4 mars était un complément de l'heure si discutée, où les cardiologues avaient rayé du menu les oeufs, le beurre, le fromage, etc. On nous a rassuré sur la valeur et la nécessité de ces aliments de base, mais on peut se demander s'il n'y avait pas trop de marmite dans la cuisine. A vouloir trop prouver, on ne prouve rien. C'était confus, bruyant et dispersé. Quand on songe à ce qu'un René Lévesque, seul en scène, parvient à faire comprendre avec une simple craie et un tableau noir! Nous ne voulions en somme que très peu de choses... une petite idée de ce qui constitue le corps humain, de ce dont il a besoin pour survivre honorablement avec le plus de dents et de cheveux possible jusqu'à l'aurore de la quatre-vingtaine!... Peut-être aussi un survol des principaux éléments constitutifs d'un repas bien balancé et connaître



Les invités CHEZ MIVILLE sont variés et parfois inattendus. Ayant profité du 17e Salon National de l'Agriculture pour s'y produire, la populaire émission de Radio-Canada a reçu la visite d'un mouton authentique et d'un ministre tout aussi authentique, l'honorable Clément Vincent ministre de l'agriculture et de la colonisation du Québec. De gauche à droite, le mouton, Jean Mathieu, le Ministre Clément Vincent, Jean Morin, Claude Lorange, directeur des Relations publiques de la BCN, René Caron et Paul Legendre, le réalisateur de CHEZ MIVILLE.

un peu l'opinion de ces spécialistes sur la valeur des aliments dits naturels et des fameux régimes végétariens. De quoi constituer un dossier pour une bonne série de 5 émissions d'une heure! Nous la voulions cette émission avec des spécialistes, nous l'a-

vons eue. Le Docteur Riel de l'Université Laval sut faire passer des explications claires, mais il ne put que répondre aux questions qu'on lui posait. Ce fut un bel effort. Merci quand même.

Marie-Stéphane

Règlement...

(Suite de la page 8)

- oblong, flottant librement dans l'oeuf lorsque le mirreur fait tourner l'oeuf sur lui-même;
- iii) fait voir l'absence de jaunes d'herbe, de taches de chair ou de sang ayant plus d'un huitième de pouce de diamètre ou d'albumen coagulé, mais le germe peut être légèrement développé, et
- iv) fait voir une chambre à air ne dépassant pas trois huitièmes de pouce de profondeur;
- b) la coque
- i) peut avoir des taches de saleté si la superficie totale de la saleté ne dépasse pas un seizième de pouce carré, et des taches colorées si la superficie totale de la coloration ne dépasse pas un demi-pouce carré,
- ii) peut être de forme légèrement anormale et peut avoir des surfaces rugueuses et des rides bien nettes, et
- iii) être de construction saine ou être fêlée mais dont le contenu interne ne coule pas; et
- c) l'oeuf doit peser au moins une once et demie.

Arrêté en Conseil

Arrêté en conseil

Chambre du Conseil Exécutif

Numéro 302

Québec, le 5 février 1969.

Présent: Le Lieutenant-gouverneur en conseil.

Concernant les indemnités payables aux jurés, tant en matière civile qu'en matière criminelle. ATTENDU QU'en vertu de l'article 343 du nouveau Code de procédure civile, (13-14 Elizabeth II, chapitre 80), le lieutenant-gouverneur en conseil peut établir un tarif concernant l'indemnité payable aux jurés en matière civile;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59, de la Loi des jurés, (S.R.Q. 1964, chapitre 26), le lieutenant-gouverneur en conseil peut adopter des règlements pour déterminer l'indemnité payable aux jurés en matière criminelle; ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'établir un règlement concernant l'indemnité payable aux jurés, tant en matière civile qu'en matière criminelle; IL EST ORDONNE en conséquence, sur la proposition du ministre de la Justice:

QUE les dispositions actuelles et les arrêtés en conseil déjà adoptés au sujet des indemnités payables aux jurés, tant en matière civile qu'en matière criminelle soient abrogés par le règlement annexé aux présentes.

ENSILAGE DE QUALITÉ

AVEC
LE
SILO

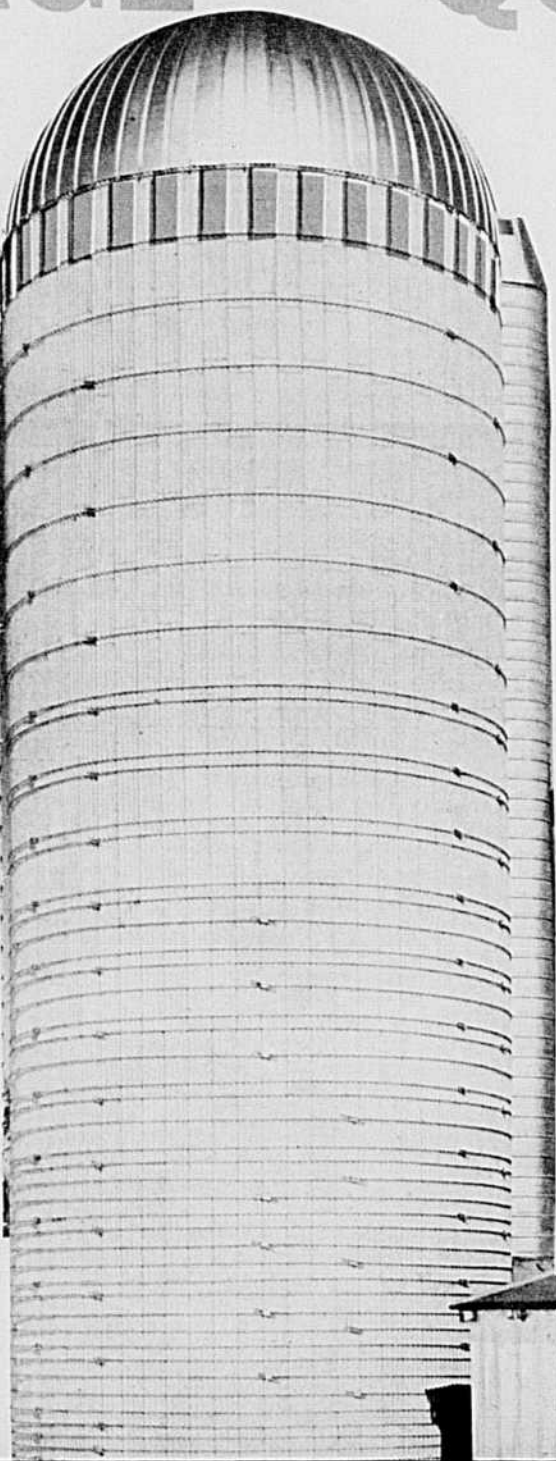
DION
FRÈRES INC.

N.B. — Avant de faire l'achat d'un silo, consultez les spécialistes d'une compagnie responsable et souvenez-vous que DION a construit près de 2,000 silos et donné satisfaction à autant de cultivateurs!

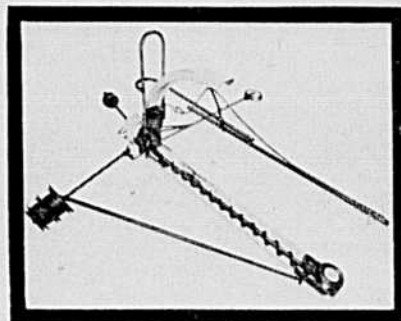


DOMES BREVETÉ RAILLOC

Les dômes brevetés Railloc offrent une grande résistance et étanchéité quelles que soient les tempêtes et les intempéries. Deux boulons seulement sont nécessaires par section. Des joints entremailés permettent une flexibilité indispensable à la toiture.



NOUVEAU VIDEUR DE
SILO AUTOMATIQUE
"DION-STARLINE"



Ce nouveau videur de silo à mécanisme simplifié révolutionne tous les modèles conventionnels.

Le volume de déchargement est beaucoup augmenté grâce à une vitesse accrue de l'extrémité des palettes du souffleur.

Une seule tarière à diamètre variable, 6" près des parois et 9" à l'embouchure du souffleur favorise un plus gros volume de déchargement et diminue le RISQUE DE BOURRAGE. Le tuyau de déchargement est d'une seule pièce.

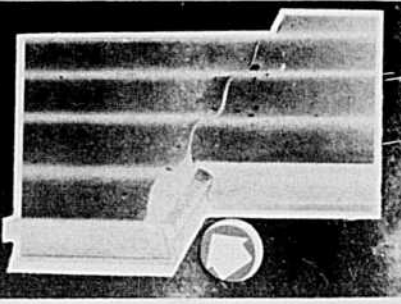
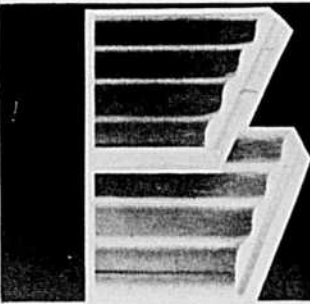
La qualité et la valeur des silos DION n'ont d'égal que la valeur et la qualité de toute l'équipe DION.

DION
FRÈRES INC.

B.P. 360, Ste-Thérèse de Blainville, P.Q.

CARACTÉRISTIQUES EXCLUSIVES

- LA DOUVE DION — Emboîtement parfait de la douve DION sur les 4 côtés. Des languettes et cannelures sur les bouts favorisent la solidité, coupent l'air et le rendent plus étanche.
- Chaque douve DION est faite de ciment vibré et tassé d'après un procédé DION exclusif. Il en résulte un ensilage mieux conservé et d'une qualité nutritive plus élevée.



Normes de conception d'une sucrerie

Cet article traite des principes directeurs pour la conception d'une sucrerie (cabane à sucre). Il a été rédigé par J. John J. Hogan, chef, Constructions rurales et Machinisme agricole, Service de l'Aménagement des fermes, au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, en collaboration avec l'Unité "Acériculture et Apiculture".

Voici quelques normes qui devraient guider le sucrier dans la préparation de plans de construction de bâtiments pour l'exploitation d'une érablière. Quoique le Québec soit le plus gros producteur de sirop d'érable, il n'existe pas à notre connaissance de données précises sur le sujet. Nous sommes arrivés à ces données après avoir consulté les spécialistes en acériculture, des producteurs de sirop d'érable, la littérature existante et en nous référant à notre propre expérience à la Division des Constructions rurales et du Machinisme agricole. Pour clarifier ce texte, nous avons divisé les surfaces requises selon les activités; tout dépendant des besoins du producteur et des accessoires utilisés, la sucrerie devra avoir:

- 1- Une aire de réception - entreposage - évaporation de la sève
- 2- Une remise à bois
- 3- Un atelier pour l'entretien des accessoires
- 4- Une chambre de séjour
- 5- Une écurie (s'il y a lieu)

I- Aire d'évaporation:

Traditionnellement on recherchait l'endroit le plus bas de l'érablière pour faciliter le transport de la sève; la tonne de collection se transporte mieux en descendant, lorsqu'elle est pleine.

Aujourd'hui nous avons plus de liberté car il existe des pompes portatives ou légères qui peuvent servir à pomper et/ou refouler l'eau vers la réserve pour l'évaporation. Ces pompes peuvent être utilisées pour la même fonction avec un système de canalisation qui s'écoulerait vers des bassins situés dans les dépressions de l'érablière.

De même, le quai de déchargement près de la sucrerie n'est plus aussi essentiel, attendu qu'on peut transvaser avec une pompe et sans doute éviter de cette façon un certain gaspillage de la sève. Si on utilise des pompes il faudra s'assurer un stock de pièces de rechange ou un assemblage moteur et pompe complet de secours en tout temps.

Quant à l'orientation - si effectivement elle est importante - c'est notre opinion que le grand axe de l'évaporateur doit être dans le sens du vent dominant avec le tuyau à fumée en aval de l'évaporateur par rapport au vent. De même, le bâtiment où se fait l'évaporation devrait être préférentiellement dans l'érablière et en second lieu dans un endroit à découvert, mais non à l'orée de l'érablière, car à cet endroit, il se crée à certains moments une grande turbulence qui pourrait rendre le fonctionnement de l'évaporateur erratique. Il faudrait aussi prévoir les portes aux endroits qui faciliteront le tirage de la cheminée.

On placera toujours le réservoir à sève à l'extérieur autant que possible du côté nord, mais recouvert pour exclure les corps étrangers.

Quelles dimensions doit-on prévoir pour l'aire d'évaporation? Pour la largeur, on peut dire: la largeur de l'évaporateur plus 12' à 14' au minimum; il faut au moins 4'-0" de libre entre le mur et l'évaporateur; il y aura donc un espace de 8' à 10' ou plus de libre de l'autre côté. Quant à la longueur, il faut laisser 3'-0" à 4'-0" entre le mur et le tuyau à fumée et 8'-0" à 10'-0" de libre devant les portes du foyer. En résumé, les dimensions typiques seront, pour une érablière de 2,000 à 3,000 érables de 18'-0" à 22'-0" X 30'-0". Si on utilise deux (2) évaporateurs, on laissera un espace de 5'-0" à 6'-0" entre eux. Quant à la hauteur des murs elle pourrait être de 8 ou 9 pieds. Si le bâtiment est étroit on pourra compenser par la hauteur afin de donner plus de volume et une impression d'espace.

Quant à la fondation, il n'est pas réaliste de construire une fondation continue mais pour une légère dépense supplémentaire on pourrait faire des piliers à tous les 10-12 pieds au pourtour. Ces piliers seraient assis sur une base en bas du niveau de la gelée. Si la sucrerie est exposée aux vents, il est nécessaire de relier solidement la sole à la fondation qui servira d'ancrage. Les piliers mentionnés précédemment ont donc une raison d'être de plus. De même, il faudrait prévoir des piliers sous les pattes de l'évaporateur; piliers qui seraient également à l'épreuve de la gelée, leur base étant en bas du niveau de celle-ci. Ceci empêcherait la perte de niveau de l'évaporateur lors du dégel et les efforts consécutifs dans la structure de celui-ci et des vaisseaux. Le plancher sera en béton et on y aménagera une pente pour l'élimination des eaux de lavage par un drain avec pommelle.

La pente du toit sera au minimum de 8 (vertical) dans 12 (horizontal) pour diminuer l'accumulation de la neige mais la plupart sont de 9, 10, ou 12 dans



Une cabane à sucre comme on en trouve bien d'autres au Québec.

12 surtout où la surveillance ne sera pas fréquente.

Dans un avenir rapproché, l'évaporateur sera sans doute très souvent chauffé à l'huile. Il en existe déjà des modèles dans le commerce. Un producteur pourra prendre soin d'une plus grande exploitation s'il n'a en somme que la surveillance à faire et n'est plus obligé de manipuler le bois de chauffage. L'utilisation du gaz propane pourra également s'avérer intéressante.

Le ventilateur est-il encore nécessaire? Depuis quelques années on a commencé à utiliser des hottes en métal ou en plastique. Ces hottes qui fonctionnent par "effet de cheminée" naturel donnent de bons résultats et nous croyons que tout évaporateur devrait en être muni. Un feuillet spécial sur cet accessoire est disponible de la division des Constructions rurales et du Machinisme agricole du MAC.

II- Remise à bois:

Il faut environ 3 gallons d'huile pour produire un gallon de sirop dans des conditions moyennes; quant au bois, il faut environ

1 corde (128 pi. cu./corde) par 10 gallons de sirop pourvu que le bois soit assez bon. Un système de charriot et rails (aérien ou terrestre) est un autre accessoire qui allégera le travail de l'opérateur. Si on convertit du chauffage au bois au chauffage à l'huile, il sera facile d'utiliser l'espace libéré pour loger des accessoires car l'utilisation de l'huile pourrait coïncider avec l'augmentation de l'exploitation.

III- Atelier:

Il serait bon de prévoir un petit établi avec un minimum d'outils pour faire l'entretien des accessoires. Cet endroit pourrait être combiné avec l'aire d'emballage des produits si on fait de la vente au détail.

IV- Chambre de séjour:

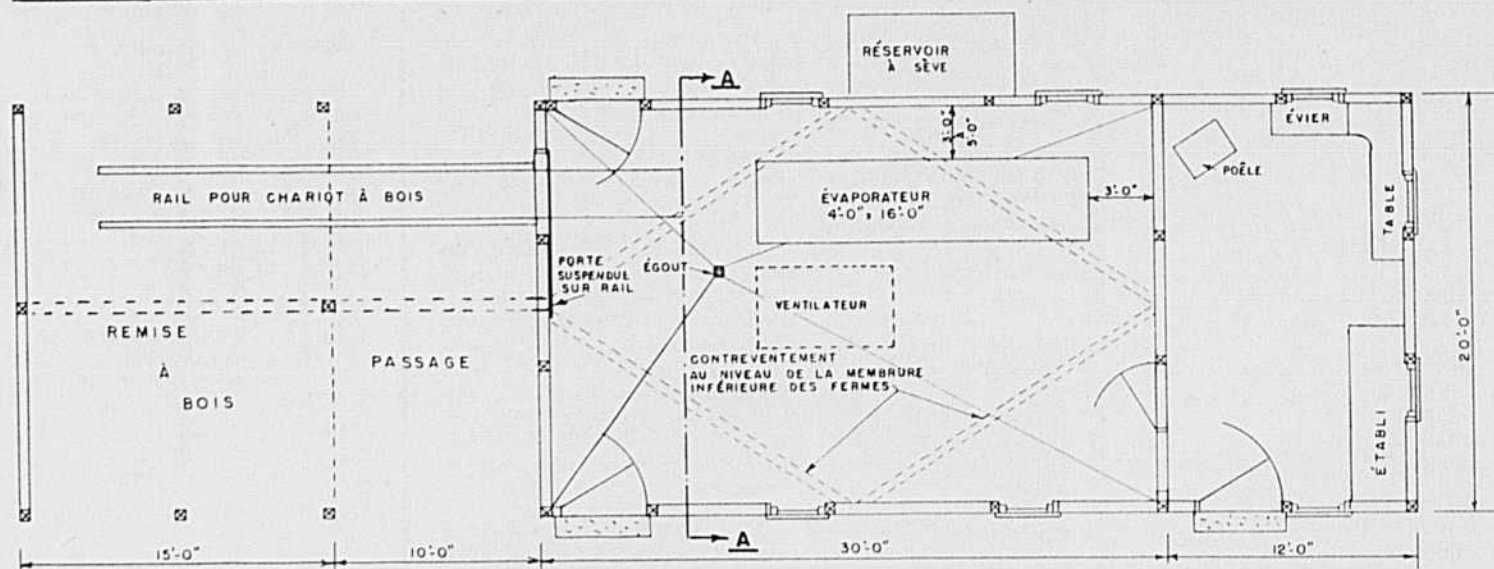
Une chambre de séjour pourrait être utile si l'exploitation est loin des moyens de communication.

V- Écurie:

Tant que nous n'aurons pas généralisé l'usage des canalisations, il faudra sans doute prévoir l'utilisation des chevaux surtout dans les érablières où la topographie est difficile et dans les régions de grande précipitation de neige.

CONCLUSION:

Quoique la fabrication du sirop d'érable soit apparentée à l'artisanat, elle apporte des revenus importants à ceux qui s'appliquent à obtenir un produit de qualité. Là comme ailleurs, l'hygiène et les petits soins font toute la différence. Il existe actuellement un certain renouveau d'intérêt pour cette production. C'est notre opinion que les producteurs devront s'initier aux nouvelles procédures; canalisations, pompes, évaporateurs à l'huile, etc. Autrement ce travail sera certainement considéré comme trop ardu. En conséquence, la sucrerie que l'on construit aujourd'hui doit être adaptable aux techniques que l'on voit poindre à l'horizon actuellement. Parallèlement à la production, il faut continuer une publicité judicieuse afin que la demande soutienne la production.



Voici l'un des trois nouveaux plans de sucrerie que la section des Constructions rurales et Machinisme agricole du Service de l'Aménagement des fermes met à la disposition du sucrier. Ce modèle porte le numéro 4289 F 36. Pour l'obtenir, il suffit d'écrire au service précité, au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, édifice "D", Hôtel du Gouvernement, Québec.

Appui du ministère de l'Agriculture à un nouveau conseil qui s'occuperait des productions végétales

Une cinquantaine de spécialistes en productions végétales se sont réunis à St-Hyacinthe, le 27 février dernier, à l'occasion du colloque du Conseil provincial des Semences. Voici un compte-rendu des principales déclarations qui ont été faites à cette occasion.

Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation accorderait son appui à un nouveau conseil qui s'occuperait des productions végétales et qui grouperait des représentants du Conseil des Semences du Québec, le Conseil des Engrais chimiques et le Comité de Défense des cultures. Le ministère pourrait assumer la coordination des travaux d'un tel organisme tout en assurant la vulgarisation des résultats de recherches.

Telle est du moins la déclaration faite par M. Lucien Bissonnette, sous-ministre adjoint de l'Agriculture et de la Colonisation et directeur général de la Production et de l'Aménagement, au cours d'un colloque du Conseil provincial des Semences, qui s'est déroulé à St-Hyacinthe, jeudi, le 27 février dernier.

Cet organisme pourrait collaborer étroitement avec les facultés d'agriculture du Québec, les stations de recherches fédérales et provinciales, le monde du commerce para-agricole et les spécia-

listes du service de la Recherche et de l'Enseignement et de celui de la Documentation générale du ministère.

Le Conseil des Semences du Québec, fondé en 1924, à la de-



M. LUCIEN BISSONNETTE
Sous-ministre adjoint

mande de l'Association des Producteurs de Semences du Canada et de la Société Coopérative des Producteurs de Semences du Québec, a pour objectif de stimuler la production et l'emploi de semences pédiées. Il agit également comme aviseur technique en ce qui concerne les besoins provinciaux en semences de grandes cultures.

Les membres du Conseil sont choisis parmi le personnel des ministères de l'Agriculture de la province et du Canada, le personnel des stations de recherches agricoles situées dans la province, le personnel des facultés et des instituts d'agriculture, les producteurs de semences, les entreprises commerciales et les coopératives spécialisées dans la vente des semences.

Depuis sa fondation, le Conseil provincial des Semences a toujours déploré l'absence d'un budget qui lui soit propre, l'inexistence d'un statut légal et une insuffisance notable de personnel. Ces lacunes ont, par conséquent, rendu particulièrement difficile le travail de liaison et de coordination qui doit exister dans un tel organisme; ont nui aux efforts d'éducation chez les agriculteurs au sujet de l'emploi de bonnes semences, ainsi qu'à la publication d'un guide de productions végétales.

La création de ce nouvel organisme pourrait combler la majorité de ces lacunes.

tant pour assurer une collaboration étroite entre tous ceux qui s'intéressent à la production et à la distribution des semences, ainsi que pour étudier l'adaptation des différentes variétés dans la province; pour diriger la production et la distribution des semences au Québec; et, enfin, pour préparer la publication de bulletins et promouvoir l'utilisation de bonnes semences et de bonnes techniques culturales.

Pour l'agriculteur

L'Information, besoin essentiel

L'agriculteur d'aujourd'hui investit des sommes importantes d'argent dans son entreprise et doit recevoir régulièrement et rapidement les conseils essentiels à ses productions s'il veut éliminer des risques de pertes considérables.

C'est ce qu'a affirmé M. Onil Crépeau, agriculteur et secrétaire de l'Association des Producteurs de Semences du Québec, lors du colloque du Conseil provincial des Semences.

Selon M. Crépeau, ces renseignements sur le choix des variétés, l'emploi des engrais, l'utilisation des pesticides et autres pratiques agricoles, doivent provenir d'un organisme impartial et compétent, comme le Conseil des Semences du Québec, ou le Conseil des Engrais chimiques.

Pour sa part, M. A. Gravel, représentant du secteur commercial para-agricole, a déclaré que les entreprises commerciales ont également besoin de renseignements exacts provenant d'un organisme tel le Conseil des Semences, pour rendre les meilleurs services possibles aux cultivateurs de la province.

Marchand de semences lui-même, M. Gravel avoue que, dans ses fonctions, il respecte les recommandations du Conseil des Semences du Québec.

Il déplore cependant le manque de budget qui empêche le Conseil de communiquer aux agriculteurs les résultats d'expériences et les renseignements qui en découlent.

Pour sa part, M. H. Stepler, professeur au Collège MacDonald a mis l'accent sur la nécessité d'une publication donnant des informations complètes, détaillées et spécifiques à toutes les productions végétales, en fonction des

conditions particulières de chaque région.

Selon M. Stepler, un des rôles importants du Conseil serait donc de recueillir les résultats d'expériences et les renseignements pertinents nécessaires à la rédaction et à la publication d'un tel document.

De ces témoignages, il ressort donc que le Conseil est nécessaire à l'agriculture du Québec. Son rôle, a-t-on précisé lors de ce colloque, sera de plus en plus impor-

Dans le comté de Richmond

Etude des sols

QUÉBEC—La Division des sols au service de la Recherche et de l'Enseignement du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation poursuit depuis quelques mois un travail de classement et de cartographie des sols du comté de Richmond.

Ce travail, confié à une équipe dirigée par M. Lauréan Tardif, agronome de la Division des sols, est exécuté à la station de recherches de La Pocatière. Son objectif est de fournir une étude des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole maximum.

Cette méthode de classement, qui a permis de porter un jugement d'appréciation sur les caractères généraux des sols dans Richmond, est un système binaire, c'est-à-dire qu'il repose sur les qualités intrinsèques des sols, ainsi que sur la nature et l'importance des travaux nécessaires à leur mise en valeur et à leur conservation.

Déjà éprouvée dans plusieurs autres régions, cette méthode s'est avérée très pratique. Elle s'adapte bien au milieu québécois et ses

normes sont susceptibles de fournir les renseignements nécessaires à une excellente connaissance de milieu physique ainsi qu'à l'aménagement agricole régional.

Par ailleurs, une étude subventionnée par le Conseil des Recherches agricoles du Québec, portant sur la distribution des pluies dans la région de Montréal, a été effectuée par M. Gilbert Sylvestre, professeur à la faculté d'Agriculture de l'Université Laval.

Les recherches portaient sur les fortes précipitations enregistrées durant la période de végétation qui dure de mai à octobre. Elles tenaient compte de la hauteur, de la durée et des intervalles de récurrence des pluies. Les travaux de M. Sylvestre reposent sur les statistiques de 23 stations météorologiques de la région de Montréal.

Les conclusions tirées de cette étude seront utilisées pour l'élaboration de plans de systèmes de drainage, d'irrigation, de conservation de l'eau et de contrôle de l'érosion des sols.

Le marché américain s'ouvre davantage aux producteurs québécois de sirop d'érable

Dans un article publié récemment dans la revue américaine "National Maple Syrup Digest", M. Richard F. Howard, attaché au Département de la conservation et du développement des Ressources de l'état de New-York, déclare que les producteurs américains de sirop d'érable risquent cette année un surplus de production au profit des producteurs canadiens.

L'auteur fonde son jugement sur une récente décision d'un des plus importants acheteurs de sirop d'érable en vrac des Etats-Unis. Cette entreprise ne s'approvisionnera désormais qu'au Canada, où le classement du produit est obligatoire et régi par des lois gouvernementales.

Monsieur Howard soutient également que la nouvelle politique de la compagnie n'est pas étrangère au fait que les meilleurs producteurs américains ont pris l'habitude d'écouler leur produit de première qualité sur le marché au détail, tandis que la production de qualité inférieure est réservée au marché de gros.

La décision de cette compagnie, poursuit M. Howard, devrait forcer chaque producteur américain à revoir son propre programme d'exploitation pour la prochaine saison. Plus loin il précise que le marché du sirop d'érable de qualité inférieure diminue d'année en année et que le geste posé par l'entreprise contribuera sans doute à détériorer davantage cette situation.

Enfin l'auteur conclut son exposé par un bref encouragement adressé aux producteurs américains en vue de relever la qualité de leur production tout en limitant celle des produits de qualité inférieure.

Répression des insectes de la pomme de terre

QUÉBEC—Plusieurs insecticides modernes offrent aux agriculteurs, une excellente protection contre les insectes qui s'attaquent au feuillage de la pomme de terre.

C'est, en substance, ce qui ressort d'essais effectués l'été dernier par M. Gérard Rioux, agronome, détaché à la Station de recherche provinciale de L'Assomption.

Les recherches de M. Rioux portaient exclusivement sur la répression des doryphores, altises, cicadelles, punaises ternes et pucerons. Réalisés dans un sol organique à Ste-Clotilde, et sur une terre minérale à L'Assomption, ces essais ont été effectués sur des plants de pommes de terre de la variété Katahdin.

Deux types de pesticides étaient à l'étude: les poudres et les émulsions à employer en pulvérisation sur le feuillage, et les produits disponibles sous la forme granulée et appliqués dans le sillon.

Essais sur terre minérale

L'application des insecticides pulvérisés a produit des résultats particulièrement satisfaisants dans le sol minéral. Dans le cas des doryphores, par exemple, dix produits pesticides ont offert une protection évaluée à 100%. Il s'agit des exterminateurs Imidan 3E, Imidan 50W, Guthion 25W, B-25141 6E, Guthion E, Sevin 85W, Thiodan 4, - Parathion 2, Dibrom 9.6E et Phosphamidon.

Une répression non moins satisfaisante a également été observée dans le cas des Altises, après l'utilisation des insecticides Imidan 3E, Sevin 85W, Bidrine 8.5E, Phosphamidon 4.8E et Furadan 75W.

Une efficacité tout aussi sûre a été obtenue par l'emploi des pesticides Bidrine 8.5E et Sevin 85W relativement à la répression des cicadelles, tandis que le Furadan

75W s'avérait le meilleur produit contre les punaises ternes.

Enfin, les pucerons ont été entièrement détruits par l'emploi de l'insecticide M-Systox-R 2E.

Ces essais portaient aussi sur l'efficacité de six produits offerts sous la forme granulée. Tous ont produit d'excellents résultats.

Voici, par ordre d'efficacité, les pesticides en granules qui ont fait l'objet d'essais: Thimet 10%, Di-Syston 10%, Temik 10%, NIA-10241 10%, Dasanit 10%, Dasanit 5% et - Di-Syston 5%. Tous ces produits ont été épandus à la main dans les sillons.

Essais sur sol organique

Des essais similaires ont également eu lieu l'été dernier, mais cette fois, sur un sol organique situé à Ste-Clotilde.

La meilleure protection contre le doryphore fut apportée par le Phosphamidon 4.8E qui offrit un taux de répression de 99.5 pour cent. Le Furadan 75W s'avéra le meilleur exterminateur avec un pourcentage de répression de 98.9, dans la lutte contre les altises.

D'autre part, cinq pesticides ont entièrement annihilé les activités des cicadelles. Il s'agit des produits Maticil 80W, DDT 25E, Bidrine 8.5E, Furadan 75W et B-25141 6E.

Les essais démontrèrent en outre la supériorité du GS-13005 40W dans la répression des punaises ternes ainsi que l'efficacité absolue des produits M-Systox-R 2E et B-37289 4E dans la destruction des pucerons.

D'après les résultats observés, enfin l'action protectrice des pesticides granulés s'est avérée supérieure à celle des produits pulvérisés. Voici, par ordre d'efficacité, la liste des produits concernés: Dasanit 10%, Temik 10%, Phorate 10% et Di-Syston 10%.

Ces recherches ont également permis de conclure que tous ces produits n'ont laissé aucun signe apparent de phytotoxicité sur le feuillage ou sur les tubercules des plants de pommes de terre.

NOUVELLES



11^e
HEURE

OEUF: une reprise négligeable

À la suite d'une baisse consécutive de plusieurs semaines, un certain nombre de marchés aux oeufs se sont ralliés pour retrouver une allure soutenue et, parfois un peu plus ferme, à l'égard des catégories les meilleures. On a constaté une hausse de prix au producteur de 1 à 5 cents la douzaine à plusieurs marchés, mais aussi des exceptions où les prix de l'une ou l'autre de ces catégories ont continué de fléchir. Prix variables des A petits et peu de changement pour les B et les C.

Prix moyen des A gros en cartons lors de la fermeture, du gros au détail: 50.8 c. à Montréal et 49.4 c. à Toronto, soit une hausse d'un peu plus d'une demi-cent la douzaine dans chaque cas.

VOLAILLE: marché soutenu

Très peu de changement dans les prix au producteur de volailles aux principaux marchés canadiens la semaine dernière. Quelques révisions seulement.

Volaille vivante: modifications fractionnaires de prix à l'égard des poulets de toutes pesanteurs et des poules bien en chair sur le marché de Winnipeg. Ailleurs, à peu près aucun changement.

ECLOSIONS: poussins et dindonneaux

Voici la situation des éclosions et placements de poussins et de dindonneaux en date du 22 février dernier par rapport à la même date, l'an passé:

Incubations: augmentations modérées des poussins et des dindonneaux à griller; faible hausse des poussins du type de ponte; légère diminution des dindonneaux du type lourd.

Placements: accroissement de 10 1/2% des poussins de grill; réduction de 9 1/2% des dindonneaux de tous types.

VENTES: de porcs aux abattoirs

Le nombre de porcs expédiés aux abattoirs assujettis à l'inspection fédérale s'est chiffré par un peu moins de 1,3 million durant les deux mois janvier-février de cette année. C'est une diminution d'environ 16 1/2% par rapport aux deux mois correspondants de 1968. L'Ouest a réduit ses envois de 18,2% et l'Est, de 15,7%.

PORCS: à la baisse partout

Baisses généralisées des prix du porc d'un bout à l'autre de la semaine dernière.

Prix de base correspondant à l'indice moyen — 100 —: Toronto, recul de 60 à 75 cents les 100 livres à \$31.15-\$33.20, les dernières ventes à \$31.50; Montréal, 50 c. de moins à \$31.50-\$32.25; Winnipeg, baisse de \$1.55 en fermeture à \$30.80-\$32.65, les dernières transactions s'effectuant à \$31.25; marchés de l'Alberta, en baisse de \$1.50 à \$29-\$30.50; Saskatoon, également à la baisse ou \$29.80-\$31.10.

Volume des arrivages pendant la semaine terminée le 1er mars: 138,823 au total, soit 43,484 têtes de moins que durant la semaine correspondante de l'année dernière.

Proportion des porcs qui ont reçu la prime de \$3 à la qualité — de l'indice 103 à 112 —: 26.9% dans l'ensemble du pays; 31.7% dans les provinces atlantiques; 29.8% au Québec; 24.6% en Ontario; 21.4% au Manitoba; 26.8% en Saskatchewan; 29% en Alberta, et 32.7% en Colombie.

VEAUX: en hausse à Montréal

Le marché des veaux s'est comporté d'une façon active la semaine dernière; prix stables et parfois à la hausse. À Toronto, les Bons et De choix étaient bien soutenus à \$34-\$44; à Montréal, gains de \$2.40 de la cote inférieure et de 50 c. de la cote supérieure à \$42.40-\$46.50; à Winnipeg, très stables à \$38-\$46. Bons veaux de type à boucherie: \$25-\$30 à Winnipeg et \$25-\$28 à Edmonton.

AGNEAUX: gain de \$2 à Winnipeg

Arrivages d'agneaux peu élevés la semaine dernière -- comme c'est l'habitude à cette époque-ci -- et demande passablement active. Les bons se vendaient ferme à Toronto à \$33-\$34; Montréal, \$29-\$32.50; à Winnipeg, gain de \$2 les 100 livres ou \$30.75-\$32.25; à Edmonton, de soutenues à 50 c. de plus ou \$27-\$28. Prix moyen pondéré sur le marché national des agneaux admissibles au prix de soutien depuis le 1er avril 1968: \$27.50, ce qui indique clairement l'absence de tout paiement d'appoint, la cote du marché dépassant de \$9 les 100 livres le niveau de soutien du gouvernement.

BOVINS: une bonne demande

Arrivages accrus de 4,500 têtes la semaine dernière par rapport à la précédente. N'empêche qu'une demande active s'est maintenue tous les jours envers toutes les classes et catégories de bovins d'abattage. Prix généralement bien soutenus ou améliorés.

Tableau d'ensemble des prix: bouvillons et génisses, de soutenues à supérieures de 50 c. les 100 livres; vaches, de soutenues à supérieures de 75 c. -- les bonnes ont continué de se vendre \$19.50-\$21.50 à Montréal; taureaux, de stables à 50 c. de plus.

Bovins d'engrais ou de remplacement: peu d'offre, souvent insuffisante; transactions actives; hausses de prix allant jusqu'à \$2. Exportations aux États-Unis durant la semaine: 612 têtes seulement.

PETITES ANNONCES

(Suite de la page 18)

BONNE famille médecin demande aide-ménagère, 25 à 35 ans. Très bonnes conditions. Chambre et salle de bain privées. Télévision. 3 enfants, 18, 15, 12 ans. Références nécessaires. Écrire à: MME L. DUPONT, 463 STANNOCK, MONTREAL 304.

AIDE-MÉNAGÈRE, 16 à 20 ans, aimant enfants (3). Légers travaux domestiques seulement. Chambre seule, TV, congé généreux. Début \$25.00 MME YVETTE MARCOUX, 3440, 42ème RUE, MONTREAL 455.

FEMME ou fille pour travail général de maison, sachant faire cuisine, très propre, aimant enfant (un). Bon salaire. Travail permanent. Références exigées. MME J. L'HEUREUX, 933, BOUL. VANIER, ST-VINCENT-DE-PAUL, MONTREAL 661-3680.

HOMMES DEMANDES

HOMME marié ou célibataire pour travail sur ferme mécanisée, avec expérience industrie laitière. Logé, nourri ou maison fournie. Références requises. CASE POSTALE 15, SABREVOIS, CTÉ IBERVILLE.

HOMME demandé marié ou célibataire connaissant traite des vaches. Bon salaire. Maison fournie dans village. JEAN-PAUL GUAY, CLARENCEVILLE, MISSISSQUOI, P.Q.

HOMME demandé pour ferme laitière, aimant et sachant traite les vaches, avec pipeline. Salaire selon expérience, logé, nourri. GEORGES-ANDRÉ ROY, PIKE RIVER, CTÉ MISSISSQUOI, QUÉ. TÉL.: 248-3562.

JEUNE homme demandé pour ferme laitière, ouvrage général, avec sucrerie. GASTON GODIN, 800, CHICOT, ST-EUSTACHE, DEUX-MONTAGNES, TÉL.: 473-4391.

HOMME marié pour travail sur ferme laitière et d'élevage, avec expérience pour traite des vaches. Logé sur la ferme. Salaire selon compétence. Références. ROLAND PIGEON, VERCHÈRES, CTÉ VERCHÈRES, QUÉ.

JEUNE homme pour le temps des sucres. Logé, nourri. ANDRÉ CHICOT, ST-DOMINIQUE, CTÉ BAGOT, TÉL.: 514-773-7282.

AIDE-FERMIER, expérience, travail ferme laitière. Bon salaire, logé, nourri. ADRIEN GIRARD, 248, RANG STE-GERMAINE, OKA, (DEUX-MONTAGNES), 514-479-8575.

FILS TISSUS COUPONS

100 paires bas nylon dames, vendus comme rejet de moulin à \$2.99 -- 12 paires de bas hommes à \$3.05 -- 12 paires bas enfants, seconds, unis ou rayés, à \$2.80 -- Représ. Polyon lb \$2.50, Orillon, Laine, Fil à tisser. Catalogues et échantillons gratuits sur demande. L. THERRIEN INC., DEPT. T.C.N., VICTORIAVILLE, P.Q.

"SPÉCIAUX"

JERSEY, 1 po. largeur, bleu, rose, \$10. les 100 lb -- Jersey Nylon, couleurs pastel, \$17. les 100 lb -- (au 100 lb seulement) -- Fil de déssortis, de couleurs mélangées, 12 lb pour \$11.00 -- Laine Viscose blanche, 0.50c lb -- G. LEGAULT, 5960, ALPHONSE, VILLE BROS-SARD, TÉL.: 676-4904.

GRANDSPÉCIAL

pour TISSEUSES et TRICOTEUSES
FILS à tisser, Naturel 2/8 ou 2/16, Prix rég. \$1.25; Spc. 0.95 lb - Blanc-chi 2/8 ou 2/16, Prix Rég. \$1.64; Spc. 1.00 lb - Rouge clair 2/8, Rég. \$2.00; Spc. \$1.35 lb - Beige 2/8, Rég. \$1.71; Spc. \$1.25 lb - Rouille 2/8, Rég. \$2.27; Spc. \$1.50 - Noir 2/16, Rég. \$2.25; Spc. \$1.50 lb - NYLON, 15 deniers, pour tisser ou tricoter, teintes assorties \$1.75 lb - JERSEY 40 deniers, plus épais que le précédent, teintes assorties 0.55c lb - POLYON, 50 teintes à votre choix, pour tisser ou tricoter, uni \$2.25 lb - tweed \$2.50 lb - coupé \$1.25 lb. Dépôt \$1.00 - Transport à vos frais. Spéciaux pour Magasins. A. SCHAEFER LIMITEE, Dept. TNC, 1316 STE-CATHERINE EST, MONTREAL, P.Q. Tél.: 522-8888.

LISIÈRES au prix du gros, en jersey, se déchire - Taille 1 po. largeur, très propre, au 100 lb seulement - Blanc, 10c lb; rose et bleu, 12c lb; turquoise, jaune, beige, 18c lb. Jersey broché 1 po. de large, couleurs Pastel assorties, 50 lb pour \$10.00. Acompte requis "en argent" \$2.00 - BERTROY TEXTILES INC., C.P. 172, (535 ST-PIERRE), DRUMMOND-VILLE, P. QUÉ.

MACHINES — OUTILLAGE

CULTIVATEURS!! Si vous avez besoin d'un Refroidisseur à lait à bidons, nous sommes toujours distributeurs des fameux Refroidisseurs à lait "Star". Adressez-vous à: EUGÈNE ROY (DIVISION DE LA FERME) LTÉE, (CASE POSTALE 234), 142 AVENUE DU PARC, L'ASSOMPTION, TÉL.: 514-837-3356.

CULTIVATEURS!! Avez-vous besoin d'un Bassin en Vrac ou "Bulk Tank", d'accessoires de laiterie, tels que Bassins de lavage, Chauffettes, Ventilateurs, Réservoirs à eau chaude, adressez-vous à Eugène Roy (Division de la Ferme) Ltée ou à ses Agents Autorisés. Nous sommes toujours les distributeurs des "Bulk Tanks John-Wood". EUGÈNE ROY (DIVISION DE LA FERME) LTÉE, (CASE POSTALE 234), 142 AVENUE DU PARC, L'ASSOMPTION, TÉL.: 514-837-3356.

LES SYSTÈMES à traire CHOREBOY sont vendus et entretenus par le Centre Chore-Boy, 228, boulevard St-Joseph, L. THERRIEN INC., DEPT. T.C.N., VICTORIAVILLE, P.Q.

CULTIVATEURS!! Nous avons un prix spécial pour vous si vous désirez acheter: Réfrigérateurs, Congélateurs, Cuisinières électriques, Laveuses et Sécheuses Roy. Écrivez à: EUGÈNE ROY (DIVISION DE LA FERME) LTÉE, (CASE POSTALE 234), 142 AVENUE DU PARC, L'ASSOMPTION, TÉL.: 514-837-3356.

REFROIDISSEURS à bidons usagés, à vendre. Capacité 8 et 12 bidons. Pour listes et prix, écrire à: CASE POSTALE 219, GRANBY, QUÉ.

TRACTEUR Massey-Harris 44 Diesel, moteur réparé à neuf - Arracheuse à patates International 1 rang, avec convoyeur, pour récolter en boîtes ou en vrac -- 2 Voitures à patates avec boîtes à déchargement automatique. GÉRALD DU-BOIS, ST-MICHEL (NAPIERVILLE), TÉL.: 454-2405.

TRACTEUR 606 International au gaz, 3 ans d'usage, vendrais à prix raisonnable. Tél.: 589-4344, MARIEVILLE, CTÉ ROUVILLE.

COUPE-PATATES - Semeuse double à patates, John Deere - Hache-cotons - Arracheuse avec ramasseuse et crible à patates, International - ROSARIO LOCAS, 709, RIVIERE NORD, ST-EUSTACHE, CTÉ DEUX-MONTAGNES, TÉL.: 473-3055.

CAMION G.M.C. 1962, 2 1/2 tonnes, avec boîte fermée, bon état, propre, bas "mil-lage", pneus neufs. MARCEL LAVOIE, RAWDON (MONTREAL), 834-3701.

REFROIDISSEUR à lait, capacité 7,800 litres (78 bidons). Fabrication tout Stainless. Deux mois de service. Tél.: 345-2328 ST-GÉDEON, LAC ST-JEAN.

DÉGERMEUSE, semeuse double John Deere, arracheuse, ramasseuse Pont Rouge, coupée à 2 rangs pour patates. ADRIEN BIGRAS, 3125, BOUL. STE-ELZAR, CHOMÉDEY, VILLE-DE-LAVAL, TÉL.: 681-1739.

MOISSONNEUSE-batteuse Case 660, 1967, 400 heures d'ouvrage, comme neuve. Paille, foin, avoine de semence enregistrée, certifiée, commerciale ou d'alimentation. S'adresser à JOCELYN RHEAULT, PRÉCIEUX-SANG, CTÉ NICOLET, QUÉ. TÉL.: 294-2427.

OLIVER \$50 avec loader, 2 Cub. 1 H. 2 Ford, 2 Massey-Harris, 22-44. Loaders usagés. Épandeur New-Idea 90 Wts. 2 Oliver 110 Wts. P.T.O. Conditionneur à foin N-H. Faucheuses M-H. et Ford. Aussi machines usagées de toutes marques. Camion Ford avec pompeuse \$175. Chevrolet 1963, Biscayne \$375.00. S'adresser à ROLAND OUELLETTE, Vendeur David Brown, N.H., Forano, 420, BOUL. LABELLE, ST-JANVIER, CTÉ TERREBONNE, TÉL.: 438-7835.

SYSTÈME d'irrigation complet. Moteur Chrysler industriel, 6 cylindres 125 forces avec pompe, tuyaux aluminium 810 pi. longueur, 4 po.; 1.620 pi. longueur, 3 po. avec 40 gicleurs. Parfaite condition. MICHEL ALARIE, STE-ANNE-DES-PLAINES, TERREBONNE, QUÉ. TÉL.: 435-7848.

HERSE à rouleaux, 32 disques, trainante, Cockshut, en parfaite condition. FRANÇOIS BAZINET, 405, RANG ST-SIMON, ST-ISIDORE (LAPRAIRIE), 454-3553.

TRANSPLANTEUR automatique. Powell pour choux, fraises, tabac. Planter automatique à patates John Deere. Arracheuse International. Coupe-patates Tellers. Herse à finir. Déchargeur de rang. Chauffetterie à gaz. Toutes en très bonnes conditions. Tél.: 223-5093, ST-JOACHIM-LA-PLAINE.

REFROIDISSEUR à bidons usagé à vendre, capacité 6 bidons, ainsi que 15 bidons en bonne condition et à bon prix. MME ARCADE DEMERS, 1630, ST-RAPHAEL, LAPRAIRIE, TÉL.: 643-8516.

ARRACHEUSE à patates International, 2 rangs - Transplanter comme neuf - Poêle, porte, etc. - 1279 BORD DE L'EAU, STÉ-DOROTHÉE, LAVAL, 689-0769.

SÉPARATEUR International, 1100 lb, automatique, 3 ans - Lieuse à grain, 6 pi. International - FLORIAN DÉSORMEAUX, ST-EUSTACHE, (DEUX-MONTAGNES), 473-9460.

REPRISE DE FAILLITE

Une planteuse de patates Acme-Hoffman 2 rangs sur pneus 900 x 20-12; engrais chimique; royeurs de contrôle de profondeur et de tassage série 2030, très bonne condition ayant servi seulement un an. BANQUE ROYALE, VICTORIAVILLE, P.Q. TÉL.: JOUR: 752-5559 - SOIR: 758-1668.

SEMOIRS combinés et ordinaires, roues d'acier et sur pneus, 13 et 15 disques et 11 disques sur roues d'acier - Herse hydrauliques 28 disques et trainantes de 28 et 32 disques. Toutes ces machines agricoles sont usagées et en très bon ordre. J.-B. GIRARD, 194 RUE ST-DENIS, SAINT-DENIS-SUR-LE-RICHELIEU, COMITÉ ST-HYACINTHE, P.Q. - Tél.: 787-2013.

ON DEMANDE

SERIONS Acheteurs d'ensilage de blé d'Inde. Tél.: 247-2455 (Hemmingford).

ACHETEUR ET VENDEUR

de roulant de ferme au complet, de troupeaux laitiers, pur-sang ou croisés, d'animaux de boucherie: terre à bois ou en culture. S'adresser à: LEBLANC & PICHÉ ST-SYLVERE, CTÉ NICOLET, TÉL.: 23-S-1 ou 20-S-11.

JE serais acheteur d'un CRIBLE Forano 500 ou d'une autre marque équivalente la même capacité. OMER LEFEBVRE, 301, ST-SIMON, ST-CONSTANT (LAPRAIRIE), TÉL.: 632-1298.

PNEUS D'AVION POUR LA FERME

PNEUS d'avion très larges et puissants pour wagons, tracteurs avant, etc. Sont fournis avec roues agricoles s'adaptant sur toutes les marques d'équipement. Prix imbattables!! H. DUBOIS & FILS LTÉE, VILLE ST-REMI, P.Q. Tél.: 454-2442.

POUSSINS, POULETTES

BONNIE'S PONDEUSES

BONNIE'S - Votre source de confiance; ce qu'il y a de plus profitable, pondeuses d'oeufs bruns - pondeuses d'oeufs blancs aussi. Nous avons les races dominantes. Rouges X Sussex. Commandez dès maintenant pour livraison hâtive cet hiver et au printemps. Écrivez pour liste de prix et détails. BONNIE'S CHICK HATCHERY & FARM LIMITED, ELMIRA, ONTARIO.

"POUSSINS D'UN JOUR" - pour la ponte: Shaver Starcross 288 (poule blanche, oeufs blancs); Golden Comet (poule rouge, oeufs bruns). A deux fins: Shaver Starcross (poule noire, oeufs bruns).
COUVOIR DE PONT VIAU, 25 BOUL. DES LAURENTIDES, VILLE DE LAVAL, P.QUÉ. Tél.: 514-669-3656.

POUSSINS, canetons, oisons, dindonneaux, chapons de 4 semaines, poulettes plus âgées. Commandez dès maintenant et soyez assuré de livraison sur demande. Catalogue illustré. TWEDDLE CHICKS, FERGUS, ONTARIO.

OISONS et CANETONS

Commandez immédiatement vos oisons et canetons du printemps du: COUVOIR ST-GUILAUME, ST-GUILAUME, CTÉ YAMASKA, P.QUÉ. Tél.: 396-2386.

REMEDES

RHUMATISME

Vous avez tout essayé sans succès... Pourquoi ne pas essayer le remède le plus efficace, le moins dispendieux? Pour \$1.00 nous vous expédierons par poste 4 paquets d'une once de graine de céleri indien - quantité suffisante pour un mois avec directions complètes en français sur chaque paquet. - LES SEMENCES LAVAL, 3505, BOUL. ST-MARTIN, CHOMÉ-DEY, QUÉ.

LES TRAVAUX ET LES JOURS

16 MARS 1969

Famille terrienne 1969 et matériel technique nouveau en agriculture

La famille terrienne 1969 est celle d'Alphonse Laliberté, de Honfleur, comté de Bellechasse. Son chef est malheureusement décédé en 1953, mais madame Laliberté porte allègrement ses 80 ans. A l'émission "Les Travaux et les Jours" du 16 mars, télédiffusée à 13 heures, au réseau français de Radio-Canada, on rendra hommage à cette honorable famille.

Comme l'habitude est en train de s'y établir, le Salon de l'Agriculture comporte un Salon de l'Aviculture, avec des activités distinctes et toute une exposition de matériel technique nouveau. Paul Boutet y a vu des nouveautés, dont il veut bien nous entretenir dans la deuxième partie de l'émission.

C'est par...

(Suite de la page 10)

"On peut se protéger artificiellement contre la concurrence étrangère, on peut donner des subventions à gauche et à droite, mais n'oubliez pas que tous ces coûts sont communiqués au consommateur d'une manière ou de l'autre. C'est nous tous qui finissons par payer. Et il est certain que nous n'aimerions pas vivre dans une société qui nous coûterait trois fois plus cher que la société voisine. Il arriverait que les gens finiraient par en partir. Alors, il nous faut tenir compte des réalités économiques. Il ne faut pas l'oublier.

(à suivre)

TERRES À VENDRE

TERRE, 92 arpents, maison 2 logements dont 1 libre - bûches très propres, 30 vaches, instruments aratoires, quota 24,000 lb lait - Route 29, 1925 COTE TERREBONNE, TERREBONNE - 666-4584, PAS D'AGENCES.

FERME 225 arpents, 50 boisés, sucrerie, roulant de ferme, 38 bêtes. LUCIEN MACLURE, ST-FRANÇOIS-DU-LAC, CTÉ YAMASKA - 568-5140.

TERRE, 150 arpents, région Richelieu, 66 bêtes, quota à Montréal, grange neuve, équipement complet, près village. LES IMMEUBLES RICHELIEU ENR., MME ÉMILE PARÉ, Agent, CLARENCEVILLE - 294-5730.

FERME, 180 arpents, bien bâtie, roulant, animaux, érablière équipée partie sucre, 1 mille du village. LUCIEN BOUTHILLETTE, ST-DOMINIQUE, (BAGOT) - 773-3033.

FERME, 182 arpents dont 170 en culture. Pas de roches, très productive. Très bien bâtie, 2 silos, etc. JEAN-LOUIS PICARD, ST-THÉODORE D'ACTON, (BAGOT) - 546-7845.

TERRE, 115 arpents, à vendre avec ou sans roulant. S'adresser: MAURICE PELLETIER, ST-AIME, CTÉ RICHELIEU, TÉL.: 788-2449.

TRÈS bonne terre, environ 135 arpents, bien bâtie, établie en ciment, neuve de 2 ans; entropé pour machines aratoires, Prix \$15,000. (avec terre à bois comprise) Option \$3,000. pour maison. Située à Deschambault, R.R.2, Comté Portneuf. S'adresser à: LOUIS-LEONCE VALLEE, 6392 AVENUE MAUBOURG, MONTREAL 431. Tél.: 255-6522 (soir).

TERRE à jardinage, à Napierville, 63 arpents, maison, sans roulant - Terre à bois, 140 arpents, à St-Calixte. Tél.: 467-5724.

FERME à vendre, 150 acres dont 100 en culture, avec maison et annexe, grange-étable, garage. Ancienne propriété de M. Jean-Paul Lapierre, R.R. No 1, St-Ludger, Comté Frontenac. S'adresser à: LAURENT DUCHESNE, EDIFICE FÉDÉRAL, 315 RUE KING OUEST, (C.P. 594), SHERBROOKE, CTÉ SHERBROOKE, P.Q. Tél.: 569-2084.

TERRE 200 arpents cultivables, 2 milles village, facile à égoûter, des meilleures de la région. Bâtisses, résidence, bon ordre, chauffage central. LUCIEN PROULX, 40, LA BAIE, YAMASKA, QUÉ.

TERRES DEMANDÉES

30 ARPENTS sur pente sud, bois dur, élevé, ruisseau; près Cantons de l'Est. Écrire description: CASE 272, 515 VIGER, MONTREAL.

REVUE des MARCHÉS



PRODUITS AVICOLES

Les commentaires et les prix des produits avicoles nous sont fournis par le Ministère fédéral de l'Agriculture, Section des renseignements sur les marchés et Division de l'Aviculture.

MARDI, LE 11 MARS 1969

Le marché des oeufs fut bon, la semaine passée. Les approvisionnements furent limités pour les catégories A-Extra-Gros et A-Gros. Les prix de ces catégories emballées en cartons ont augmenté d'environ \$0,03 la douzaine.

Le prix de la volaille vivante est demeuré inchangé. La demande pour le poulet à griller fut bonne. Le marché du gros poulet et de la grosse poule fut de passable à bon ainsi que pour le gros dindon.

VOLAILLES ÉVISCÉRÉES (A)

En caisses régulières
Prix du gros au détail à Montréal

POULETS

6 lb et plus.....	45c.-47c.
5 lb et moins de 6.....	43c.-45c.
4 lb et moins de 5.....	35c.-38c.

Poulets à griller et à frire
(sous glace)

Moins de 4 lb.....	32c.-33c.
--------------------	-----------

POULES

6 lb et plus.....	40c.-41c.
5 lb et moins de 6.....	40c.-41c.
4 lb et moins de 5.....	39c.-40c.
Moins de 4 lb.....	32c.-33c.

JEUNES DINDONS

Moins de 10 lb.....	39c.-41c.
10 lb et moins de 16.....	41c.-44c.
16 lb et plus.....	39c.-41c.
Canards.....	59c.-60c.

OEUFS

Prix de gros aux détaillants à Montréal
(cartons d'une douzaine)

A-Extra-gros.....	57.0c.
A-Gros.....	54.6c.
A-Moyens.....	48.3c.
A-Petits.....	45.5c.

Prix de détail aux consommateurs à Montréal
(cartons d'une douzaine)

A-Extra-Gros.....	62c.-73c.
A-Gros.....	59c.-70c.
A-Moyens.....	53c.-62c.
A-Petits.....	52c.-59c.

BEURRE, LAIT EN POUDRE, FROMAGE

SEMAINE TERMINÉE
LE 8 MARS 1969

Sur le marché de Montréal, le prix du beurre pour les arrivages courants no 1 pasteurisé, admissible 92, .64c., 93, .65c. Prix de vente de la Commission Canadienne du lait, en 56 lb, .65c.

F.A.B. MONTRÉAL

Poudre de lait écrémé: (ventes de 25 sacs ou plus). Pulv., Canada 1ère cat., sacs, .20c. à .22c. Cylindre, Canada 1ère cat., sacs, .19c. Aliments du bétail, sacs, .16 1/2c. à .17c.

Poudre de lait de beurre, bétail, .15c. à 15 1/2c.

Poudre de petit lait .05c. à .05 1/2c.

Caséine 30 mailles .32c. à .33c.

Lait évaporé, caisse 48/16 7.80

Crème douce la livre, matière grasse (en bidon) .94c.

Du 26 février au 4 mars 1969 inclusivement, le prix du fromage blanc classé no 1, .46c. à .46 1/2c. coloré .46 1/4c. à .46 3/4c. (lait cru).

FRUITS ET LÉGUMES

LE 10 MARS 1969

Ventes par les producteurs

Prix payés aux producteurs au Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures a. m. Ces prix sont fournis par la Section de l'Inspection des Produits Agricoles, Service Salubrité des Aliments, Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

FRUITS

POMMES: McIntosh 2.25 - .75 3" et plus 3.00 - 3.50, McIntosh AC 3.50 - 4.00, Cortland 2.50-2.75, Lobo et Greening 2.25 - 2.50 / boisseau.

LÉGUMES

BETTERAVES: 1.25 - 1.50 / 50 lb, petites 2.00 / 50 lb.

CAROTTES: 1.25 - 1.50 / 50 lb, 2.00 - 2.25 / cellos de 10 x 5 lb ou 24 x 2 lb.

CHOUX: Verts 1.25 - 1.75 / 50 lb, Savoy 1.50 - 1.75, rouges 1.25 - 1.50 / doz.

OIGNONS: 1.75 - 2.25, gros 2.50 3.00 / 50 lb, 2.75-3.25 / cellos de 10 x 5 lb ou 24 x 2 lb.

PANAI: 2.50 - 2.75 / boisseau, 2.50 / 12 cellos de 2 lb.

POIREAUX: 1.25 - 1.75 / doz, RUTABAGA: 1.50 - 1.80 / minot, 1.30 - 1.75 / 50 lb.

PATATES: 0.95 - 1.00, grosses 1.25 / 50 lb, 0.50 - 0.60 / 25 lb.

MAÏS À GRAIN

TRACK MONTRÉAL
PAR WAGON COMPLET

LE 11 MARS 1969

Jaune américain, no 3 en vrac 100 lb...\$2.62 1/2
Jaune de l'Ontario, no 3 C.E. en vrac 100 lb...\$2.65



ANIMAUX VIVANTS

Renseignements fournis par le bureau du Ministère Fédéral de l'Agriculture, Service des Marchés, en collaboration avec les agents à commission (Montreal Livestock Exchange) des deux marchés à bestiaux et des différents acheteurs.

Les cinq vendeurs à commission du marché de l'Ouest, à la Pointe-St-Charles, sont Donovan M.G.; Maher W.H.Enr.; Mitchell & Beall; Ryan & Boyne; et Rodolphe Tassé.

Les vendeurs à commission du marché de l'Est sont: Coopérative Canadienne du Bétail; Maher W.H.; C. Dagenais; et Louis Levine.

Pour renseignements supplémentaires: tél. 935-4638.

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux transactions faites au marché de l'Ouest, à la Pointe Saint-Charles, lundi, le 10 mars 1969.

Les réceptions: 262 bovins, 383 veaux, aucun porc, aucun agneau ni mouton.

Les arrivages de bovins, lundi, le 10 mars, étaient semblables à ceux de la semaine dernière et se composaient de 70 bouvillons, 176 taures et vaches ainsi que de 16 taureaux. Avec une bonne demande, le marché était très actif. Les prix payés pour les bouvillons étaient \$0.50 plus élevés. Ceux des vaches étaient très fermes tandis que les prix payés pour les taures et taureaux étaient stables comparés à la semaine dernière.

Les réceptions de veaux, lundi, étaient plus nombreuses que celles de lundi dernier et se composaient de sujets de qualités commune et moyenne. La demande était passablement bonne et le marché relativement actif. Les prix payés étaient en général \$1.00 de moins que ceux payés lundi dernier.

Aucune réception de porcs.

Aucune réception d'agneaux ni de moutons.

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux transactions faites au marché de l'Est, lundi, le 10 mars 1969.

Les réceptions: 331 bovins, 910 veaux, 102 porcs, aucun agneau ni mouton.

Lundi, le marché des bovins a débuté sur un ton très ferme à cause d'une très bonne demande pour toutes les classes. Un peu moins nombreuses que celles de lundi dernier, les réceptions de bovins se composaient surtout de vaches laitières de diverses qualités. Les quelques bouvillons et taures vendus ont rapporté des prix stables comparés à l'ouverture du marché de la semaine dernière tandis que les prix payés pour les vaches et les taureaux étaient de \$0.50 à \$1.00 plus élevés.

Des veaux de qualités commune et moyenne formaient la majeure partie des arrivages lesquels étaient beaucoup plus nombreux que ceux de lundi dernier. Le marché était passablement actif et la demande assez bonne pour toutes les classes. En général, les prix payés pour les diverses catégories étaient inférieurs à ceux enregistrés lundi dernier, particulièrement pour ceux payés pour les veaux de bonne qualité qui étaient \$1.00 plus bas.

Le prix de base des porcs, cette semaine, est de \$1.00 de moins que la semaine dernière, soit \$30.50. Aucune vente de truie d'enregistrement.

Aucune réception d'agneaux ni de moutons.

MARCHÉ DE L'OUEST

BOUVILLONS

Choix.....	29.25-30.50
Bons.....	28.00-29.00
Moyens.....	27.00-27.75
Communs.....	25.00-26.75

VACHES

Les meilleures.....	22.50-23.00
Bonnes.....	21.00-22.00
Moyennes.....	19.00-20.50
Communes.....	17.00-18.75
Très communes.....	16.00-16.75

TAUREAUX

Bons.....	24.00-25.25
Ventes jusqu'à.....	nil
Communs et moyens.....	19.75-23.25

TAURES

Choix.....	25.00-26.25
Bonnes.....	23.00-24.50
Moyennes.....	22.00-22.50
Communes.....	19.75-21.50

VEAUX DE LAIT

Bons.....	42.00-43.50
Ventes jusqu'à.....	44.00
Moyens.....	35.00-41.50
Communs.....	20.00-34.50

AGNEAUX

Bons.....	aucun
Lots mélangés.....	aucun
Pour l'abattage rituel.....	aucun
Communs.....	aucun

MOUTONS

Bons.....	aucun
Communs.....	aucun

MARCHÉ DE L'EST

BOUVILLONS

Choix.....	aucun
Bons.....	aucun
Moyens.....	24.25-25.75
Communs.....	21.75-23.75

VACHES

Les meilleures.....	22.75-23.50
Bonnes.....	20.50-22.50
Moyennes.....	19.00-20.25
Communes.....	17.00-18.75
Très communes.....	14.00-16.50

TAUREAUX

Bons.....	23.50-25.25
Ventes jusqu'à.....	26.50
Communs et moyens.....	20.75-23.25

TAURES

Choix.....	aucune
Bonnes.....	23.50-24.50
Moyennes.....	22.50
Communes.....	19.50

VEAUX DE LAIT

Bons.....	41.50-45.00
Ventes jusqu'à.....	47.00
Moyens.....	34.50-41.00
Communs.....	21.00-33.50

AGNEAUX

Bons.....	aucun
Lots mélangés.....	aucun
Pour l'abattage rituel.....	aucun
Communs.....	aucun

MOUTONS

Bons.....	aucun
Communs.....	aucun

VOLAILLES VIVANTES No 1

Prix aux producteurs à Montréal

POULETS

7 lb et plus.....	24c.
6 lb et moins de 7.....	21c.
5 lb et moins de 6.....	20.5c.

Poulets à griller et à frire

Moins de 5 lb.....	19c.
--------------------	------

POULES

7 lb et plus.....	18c.-19c.
6 lb et moins de 7.....	14c.-15c.
5 lb et moins de 6.....	11c.-12c.
Moins de 5 lb.....	09c.-11c.

JEUNES DINDONS

Moins de 12 lb.....	25c.
12 lb et moins de 20.....	26c.
20 lb et plus.....	25c.
Dindons adultes	
Moins de 20 lb.....	nil

POMMES DE TERRE

LE 10 MARS 1969

Ventes par les grossistes

Québec 50 lb.....	0.95-1.00
Québec 10 lb.....	0.26-0.28
I.P.-E. 75 lb.....	1.85-1.90
I.P.-E. 50 lb.....	1.30-1.35
I.P.-E. 10 lb.....	0.33-0.35
N.-B. 50 lb.....	1.00-1.05
N.-B. 10 lb.....	0.26-0.28
Idaho	
Russett	
10 sacs de 51b.....	7.00
LA, sucrées	
le cageot ou minot.....	6.75

PORCS ABATTUS

Prix payés, lundi, le 10 mars 1969

	Marché de Pointe-St-Charles	Marché de l'Est	Marché de Toronto
Prix de base	nil	30.50	31.50-31.90
Truies	nil	nil	26.85

L'octroi du gouvernement fédéral au montant de \$3.00 sur la qualité des porcs sera versé pour ceux qui obtiendront un indice de 103 et plus.

PRIX PONDÉRÉ DU PORC TORONTO

(Semaine se terminant le 8 mars 1969)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Moyenne
	\$32.72	\$31.07	\$31.52	\$31.79	\$31.50	\$31.97

Les 3, 4 et 5 mars 1969

MARCHÉ DE L'OUEST

Le prix de base des porcs cette semaine a rapporté \$0.50 de moins que la semaine dernière. Aucune truie offerte.

Prix de base: 53 à \$32.25

MARCHÉ DE L'EST

Le prix de base des porcs cette semaine est \$0.50 de moins comparé à la semaine dernière. Aucune vente de truie enregistrée.

Preis de base: 115 à \$31.50
5 à \$31.50
plus \$1.00 ch.

MÊME PUISSANCE

SUR LE PAPIER ET SUR LE CHAMP!

PUISSANCE CERTIFIÉE = EXCLUSIVITÉ OLIVER

OLIVER est le PREMIER et le SEUL manufacturier à attester la puissance MINIMUM de tous les moteurs de ses tracteurs. Vous obtenez ainsi l'assurance de retrouver sur le champ le même nombre de H.P. qu'au moment de l'achat.



TRACTEUR **OLIVER** **1550**

CATÉGORIE 3-4 SOCS
53 H.P. CERTIFIÉS
À LA PRISE DE FORCE
62 H.P. CERTIFIÉS
AU MOTEUR

TRACTEUR **OLIVER** **1650**

CATÉGORIE 5 SOCS
66 H.P. CERTIFIÉS À LA PRISE DE FORCE
78 H.P. CERTIFIÉS AU MOTEUR



OLIVER 1750

CATÉGORIE 6 SOCS
80 H.P. CERTIFIÉS
À LA PRISE DE FORCE
92 H.P. CERTIFIÉS
AU MOTEUR

OLIVER **1850**

CATÉGORIE 7 SOCS
92 H.P. CERTIFIÉS
À LA PRISE DE FORCE
105 H.P. CERTIFIÉS AU MOTEUR



Achetez la puissance certifiée de l'un ou l'autre des tracteurs OLIVER, c'est un INVESTISSEMENT SÛR.

"Un vrai producteur, EXIGE LE MEILLEUR... OLIVER"

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

SERVICE DE LA MACHINÉRIE ET DE L'OUTILLAGE
1055 ouest, rue du Marché Central, Montréal

